

# CONTRAT TERRITORIAL POUR LES MILIEUX AQUATIQUES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

2022-2024





# SOMMAIRE

Les motivations du contrat.....	5
1.1. Etendre le périmètre contractuel au littoral du golfe de Saint-Tropez .....	5
1.2. Poursuivre la dynamique engagée localement.....	5
1.3. Répondre aux objectifs environnementaux en faveur de l'eau.....	5
2. Le territoire concerné .....	6
2.1. L'EPCI.....	6
2.1.1. L'EPCI.....	6
2.1.2. Ses compétences .....	7
2.1.3. Sa gouvernance.....	9
2.2. Les milieux aquatiques .....	10
2.2.3. L'espace maritime .....	10
2.2.4. Les cours d'eau .....	11
2.2.5. Les nappes alluviales .....	12
2.3. Les objectifs environnementaux du territoire.....	15
2.3.3. La Directive Cadre sur l'Eau, le SDAGE et le programme de mesures .....	15
2.3.4. La directive eaux résiduaires urbaines .....	22
2.1.3. La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, le Document Stratégique de Façade et son programme pour le milieu marin.....	22
2.1.4. La directive Inondation.....	22
3. Les modalités du contrat .....	24
Article 1 : Périmètre du contrat.....	24
Article 2 : Durée du contrat .....	24
Article 3 : Objectifs et orientations stratégiques du contrat.....	25
Article 4 : Etat des lieux et principaux enjeux identifiés sur le territoire .....	25
1. L'amélioration de la qualité des eaux .....	25
2. La préservation et la restauration des milieux aquatiques, marins et humides et trame turquoise.....	27
3. La gestion de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique.....	32
4. La communication, la sensibilisation et l'animation .....	36
Article 5 : programme d'actions du contrat .....	37
1. Synthèse par Maîtrise d'ouvrage .....	37
2. Synthèse par orientation stratégique / volet .....	38
Article 6 : engagements des partenaires .....	40
1. Engagement de la structure porteuse .....	40
2. Engagement des maîtres d'ouvrage .....	40
3. Engagement de l'agence de l'eau .....	41
Article 7 : suivi du contrat.....	46
1. Suivi et bilans annuels .....	46

2. Modalités de révision du contrat.....	46
3. Résiliation du contrat .....	46
SIGNATURES .....	47
Annexes : fiches actions.....	49

# LES MOTIVATIONS DU CONTRAT

## 1.1. ETENDRE LE PERIMETRE CONTRACTUEL AU LITTORAL DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Durant le Contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du golfe de Saint-Tropez, mis en œuvre de 2015 à 2020, l'étude de l'opportunité d'étendre le Contrat au périmètre maritime de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez s'est avérée pertinente et nécessaire pour la prise en compte des forts enjeux littoraux.

Le territoire du golfe de Saint-Tropez est en effet impliqué dans la thématique maritime, notamment grâce aux travaux menés par la Communauté de communes sur le volet littoral et maritime (VLM), valant schéma de mise en valeur de la mer, du schéma de cohérence territoriale (SCoT). A cet égard, le Contrat territorial représente une déclinaison opérationnelle des principales orientations inscrites dans le VLM.

Les actions maritimes du présent Contrat territorial constituent ainsi le Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez.

Par ailleurs, les problématiques pour préserver ou améliorer la qualité écologique des milieux sont relativement similaires et partagées entre les espaces terrestres et maritimes.

## 1.2. POURSUIVRE LA DYNAMIQUE ENGAGEE LOCALEMENT

D'un point de vue territorial, la mise en place d'un plan d'actions contractualisé signifie que l'ensemble du territoire littoral et maritime de la Communauté de communes bénéficie de plans de gestion pluriannuels, complémentaires à la démarche Natura 2000 sur la partie Sud et Est de la Presqu'île.

Le format de Contrat favorise l'opérationnalité et permet de ne pas essouffler les dynamiques actuelles.

Ainsi, plusieurs maîtrises d'ouvrage ont souhaité proposer des actions avec une mise en œuvre rapide, d'ici 3 ans.

Enfin, ce Contrat territorial permettra sur certains sujets de venir enrichir de futures réflexions et programmes de travaux pour l'élaboration d'un éventuel futur Contrat de milieu.

## 1.3. REpondre AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX EN FAVEUR DE L'EAU

Le Contrat territorial permet d'apporter des réponses concrètes à un certain nombre de problématiques identifiées dans les directives environnementales européennes, transposées notamment dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2026 et son programme de mesures associé.

Enfin, la Communauté de communes a toute légitimité pour animer ce Contrat et permettre une bonne lisibilité par les acteurs locaux à travers l'exercice de ses compétences.

## 2. LE TERRITOIRE CONCERNE

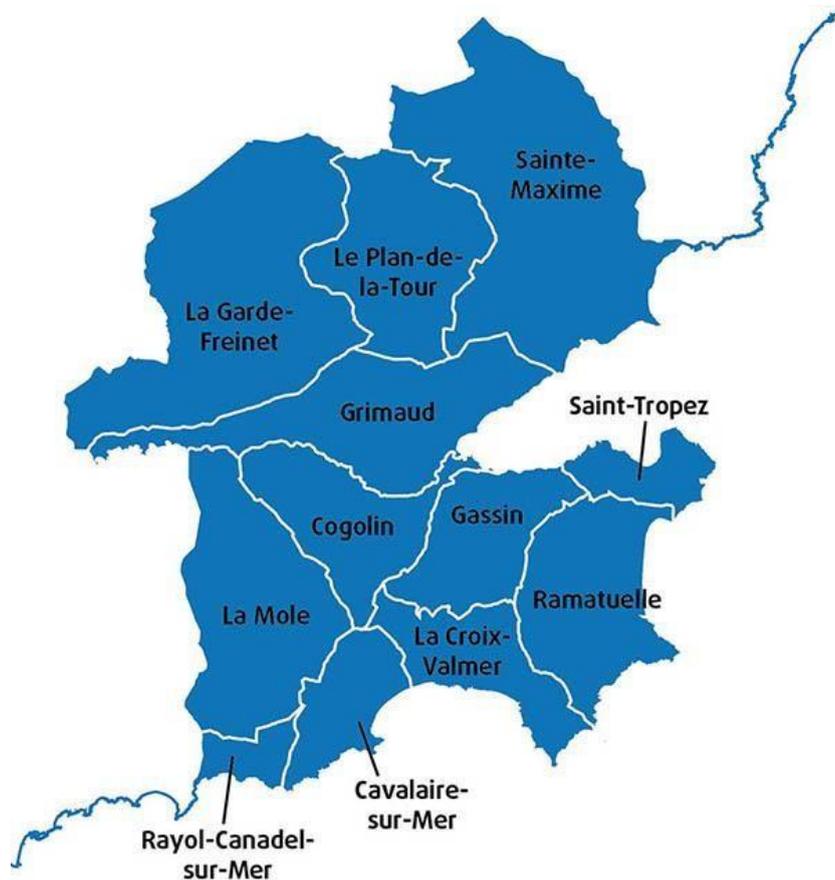
### 2.1. L'EPCI

#### 2.1.1. L'EPCI

Créée le 1er janvier 2013 (arrêté préfectoral du 27/12/2012), la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez associe les 12 communes du Golfe de Saint-Tropez au sein d'un « espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement ».

L'EPCI en quelques chiffres :

- 12 communes,
- 430 km<sup>2</sup> de superficie totale (7% du Var),
- 58 299 habitants permanents (5% du Var), environ 140 000 personnes résidant en moyenne sur le territoire,
- 14 183 habitants à Sainte-Maxime (commune la plus peuplée),
- 723 habitants au Rayol-Canadel-sur-Mer (commune la moins peuplée).



### 2.1.2. Ses compétences

Au fil des années, le fonctionnement de la Communauté de communes s'est grandement transformé. Après les années d'absorption de syndicats, l'intégration de nouvelles compétences, la Communauté de communes s'est donnée une nouvelle dimension, correspondant aux demandes de la population et à la volonté des élus du territoire.

En 2021, la Communauté de communes intervient dans les domaines suivants :

- La valorisation des déchets, avec :
  - o La collecte et le traitement des déchets,
  - o La gestion des déchèteries,
  - o Le développement de la collecte des biodéchets.
- La famille, avec :
  - o Le développement de l'enseignement de la musique et de la danse,
  - o La participation au financement des transports scolaires,
  - o Le portage du Plan Local de l'Habitat.
- Les grands projets d'aménagement, avec :
  - o La mise en place la fibre optique,
  - o L'organisation de la mobilité,
  - o Le développement du système d'information géographique,
  - o Le pilotage du Schéma de Cohérence Territoriale,
  - o L'élaboration du Volet Littoral et Maritime du SCoT.
- Le développement économique, avec :
  - o La promotion de l'entrepreneuriat,
  - o L'accompagnement des porteurs de projets,
  - o La gestion des cinq Parcs d'Activités Économiques.
- L'eau et l'assainissement non collectif, avec :
  - o La protection des milieux aquatiques et des ressources,
  - o La fourniture de l'eau potable,
  - o La gestion de l'assainissement non collectif.
- L'attractivité et le rayonnement, avec :
  - o Le développement de la promotion touristique,
  - o La création des itinéraires de randonnées,
  - o Le soutien des grands événements.
- L'environnement et l'énergie, avec :
  - o La promotion du tri et la réduction des déchets,
  - o La préservation des espaces maritimes,
  - o L'entretien des cours d'eau,
  - o La valorisation des espaces forestiers,
  - o Le soutien de l'agriculture,
  - o La promotion du compost et sa valorisation,
  - o Le développement de la filière Bois Énergie,
  - o L'accompagnement de la transition énergétique.
- La gestion des risques, avec :
  - o La réduction du risque Inondations et Érosion (GEMAPI),
  - o La réduction du risque incendie (DFCI),
  - o La contribution financière au SDIS,
  - o La prévention aux risques de pollutions des eaux de baignade,
  - o La participation à la prévention des nuisances sonores des aéronefs.

# Que fait la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ?

12 communes,  
58 500 habitants permanents sur un territoire d'exception

**VALORISATION DES DÉCHETS**  
La ComCom  
• collecte et traite les déchets  
• gère les déchèteries  
• développe la collecte des biodéchets

**LA FAMILLE**  
La ComCom  
• développe l'enseignement de la musique et de la danse  
• participe au financement des transports scolaires  
• porte le Plan Local de l'Habitat

**LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT**  
La ComCom  
• met en place la fibre optique  
• organise la mobilité (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021)  
• développe le système d'information géographique  
• porte le Schéma de Cohérence Territoriale  
• élabore le Volet Littoral et Maritime du SCoT

**LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
La ComCom  
• favorise l'entrepreneuriat  
• accompagne les porteurs de projets  
• gère cinq Parcs d'Activités Économiques

**L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉNERGIE**  
La ComCom  
• encourage le tri et la réduction des déchets  
• préserve les espaces maritimes  
• entretient les cours d'eau  
• valorise les espaces forestiers  
• soutient l'agriculture  
• favorise le compost et sa valorisation  
• développe la filière Bois Énergie  
• accompagne la transition énergétique

**L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT**  
La ComCom  
• développe la promotion touristique  
• crée des itinéraires de randonnées  
• soutient les grands événements

**LA GESTION DES RISQUES**  
La ComCom  
• limite le risque Inondations et Erosion (GEMAPI)  
• limite le risque Incendie (DFCI)  
• prévient des risques de pollutions des eaux de baignade  
• participe à la prévention des nuisances sonores des aéronets (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021)

**L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
La ComCom  
• protège les milieux aquatiques et les ressources  
• fournit l'eau potable  
• gère l'assainissement non collectif

### 2.1.3. Sa gouvernance

#### *Le Conseil communautaire*

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de communes.

Il est composé de 41 élus municipaux désignés par le scrutin des municipales (depuis 2014), pour les communes de plus de 1000 habitants. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la représentation des communes au sein du Conseil communautaire est définie en fonction de la population.

Le Conseil communautaire se réunit en moyenne tous les deux mois. Ces séances sont publiques.

Les délibérations et les comptes rendus sont consultables au siège de la Communauté de communes et téléchargeables sur ce site web.

#### *Le Président*

Le Président, Monsieur Vincent MORISSE, Maire de Sainte-Maxime, représente l'organe exécutif de la collectivité.

Il prépare et exécute les délibérations, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est le seul chargé de l'administration, sous réserves de certaines délégations qu'il peut donner à d'autres membres du bureau.

#### *Les délégations*

Monsieur Laurent GIUBERGIA, Maire du Plan-de-la-Tour et 8<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de communes est délégué « Cours d'eau, GEMAPI terrestre ».

Monsieur Roland BRUNO, Maire de Ramatuelle et 9<sup>ème</sup> Vice-président est délégué « Littoral, Espaces maritimes ».

Deux commissions d'élus communautaires sont associées à ces deux délégations. Ces commissions constituent des groupes de travail chargés de faire des propositions et de travailler sur les dossiers en cours, dans un domaine particulier des compétences de la Communauté de communes.



Vincent Morisse

Laurent Giubergia

Roland Bruno

#### *Comité de pilotage du Contrat territorial des milieux aquatiques*

Ainsi, la Communauté de communes, structure animatrice du Contrat, dispose déjà de deux commissions thématiques spécifiques et adaptées : cours d'eau et espaces maritimes.

Les actions recensées dans ce Contrat relevant essentiellement d'une maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale, il est donc proposé de construire la gouvernance autour des deux commissions existantes et d'y convier :

- Les autres maîtrises d'ouvrages du Contrat : SIVOM du littoral des Maures, SIA Cogolin-Gassin, SPL Port-Héracléa, SPL Sud Plaisance (Port Sainte-Maxime).
- Les partenaires institutionnels et financiers que sont l'Agence de l'eau, la Caisse des dépôts biodiversité (au titre du STERE), la DREAL, l'OFB et la DDTM.

Ce comité de pilotage du Contrat pourrait être réuni une fois par an dans la durée du Contrat, soit 3 fois.

## 2.2. LES MILIEUX AQUATIQUES

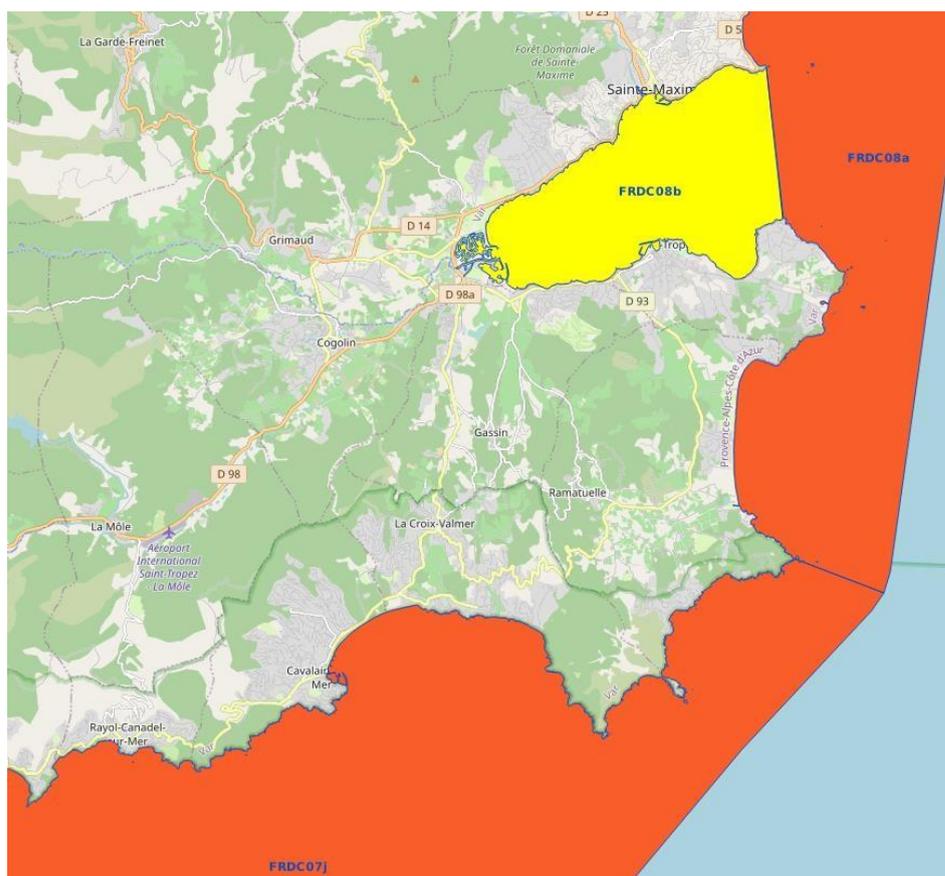
Trois catégories de milieux aquatiques concernent le territoire de l'EPCI :

- L'espace maritime,
- Les cours d'eau,
- Les nappes alluviales.

### 2.2.3. L'espace maritime

L'espace maritime du territoire est réparti sur trois masses d'eau côtières :

- Cap Bénat - Cap Camarat (FRDC07j),
- Cap Camarat - Ouest Fréjus (FRDC08a),
- Ouest Fréjus – Saint-Raphaël (FRDC08b).



Plateforme de surveillance MEDTRIX (<https://plateforme.medtrix.fr>).

La masse d'eau du golfe de Saint-Tropez (Ouest Fréjus – Saint-Raphaël, FRDC08b) constitue le réceptacle des petits fleuves côtiers du Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez, aux premiers rangs desquels la Giscle, le Préconil et le Bourrian. Elle concentre par ailleurs la plupart des activités nautiques motorisées et non motorisées en saison estivale, source de nombreux conflits d'usage. Ce point est identifié dans le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 au travers de la mesure MIA 0701 : Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel.

La masse d'eau FRDC08a (Cap Camarat - Ouest Fréjus) est une masse d'eau de transition positionnée en amont au regard du courant Ligure. Elle intègre une tête de canyon (canyon de Saint-Tropez), synonyme de production primaire, de ressource halieutique, de présence de cétacés et de renouvellement de la masse d'eau. Elle constitue donc un milieu structurant étroitement liée à la masse d'eau du Golfe de Saint-Tropez, tant sur la production que sur le déplacement des espèces (notion de corridors écologiques).

Elle constitue une zone de transit et de déploiement pour de nombreuses activités maritimes, telles que la navigation (axe grande plaisance depuis et vers les ports des Alpes maritimes et de Monaco), le mouillage (baie de Pampelonne notamment) le transport de passagers, la pêche professionnelle et les pêches récréatives, etc. ;

Cette masse d'eau comporte certains sites à forte valeurs patrimoniales (coralligène, corail rouge, nombreuses espèces de gorgones, etc.) et économiques (pêche professionnelle, plongée sous-marine) : le plateau des Sardinaux (Sainte-Maxime), le massif de la Rabiou (Saint-Tropez), la roche Rouso (Ramatuella) et le haut fond de la Nioulargue (-70 m, large Pampelonne) considéré comme un hot spot de biodiversité en méditerranée française (campagne Medseacan 2012).

Cette masse d'eau est partiellement concernée sur sa partie sud par un plan de gestion au titre du site Natura 2000 Corniche varoise (FR9301624), dont la mise en œuvre est assurée par la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Plus au Sud, la masse d'eau FRDC07j se déploie du cap Camarat au cap Bénat. Elle intègre les têtes de canyon de Bonporté (Ramatuella) et de Cavalaire, ainsi que la partie ouest du Canyon des Stœchades, entre les îles d'Hyères et le massif des Maures, site de nourrissage et de transit de la plupart des espèces de cétacés du sanctuaire Pelagos.

Le secteur des 3 Caps (Camarat, Taillat et Lardier) constitue le principal site à enjeux. L'herbier de posidonie s'y développe jusqu'à la profondeur de 37 m. Le mouillage des embarcations de plaisance y est parmi les plus dense du territoire en saison estivale.

Des sites à forte valeur patrimoniale représentent des points d'intérêt pour certaines activités professionnelles (plongée sous-marine et pêche) : Les Brisés (Ramatuella), les Quairolles (La Croix Valmer), le Dattier (Cavalaire).

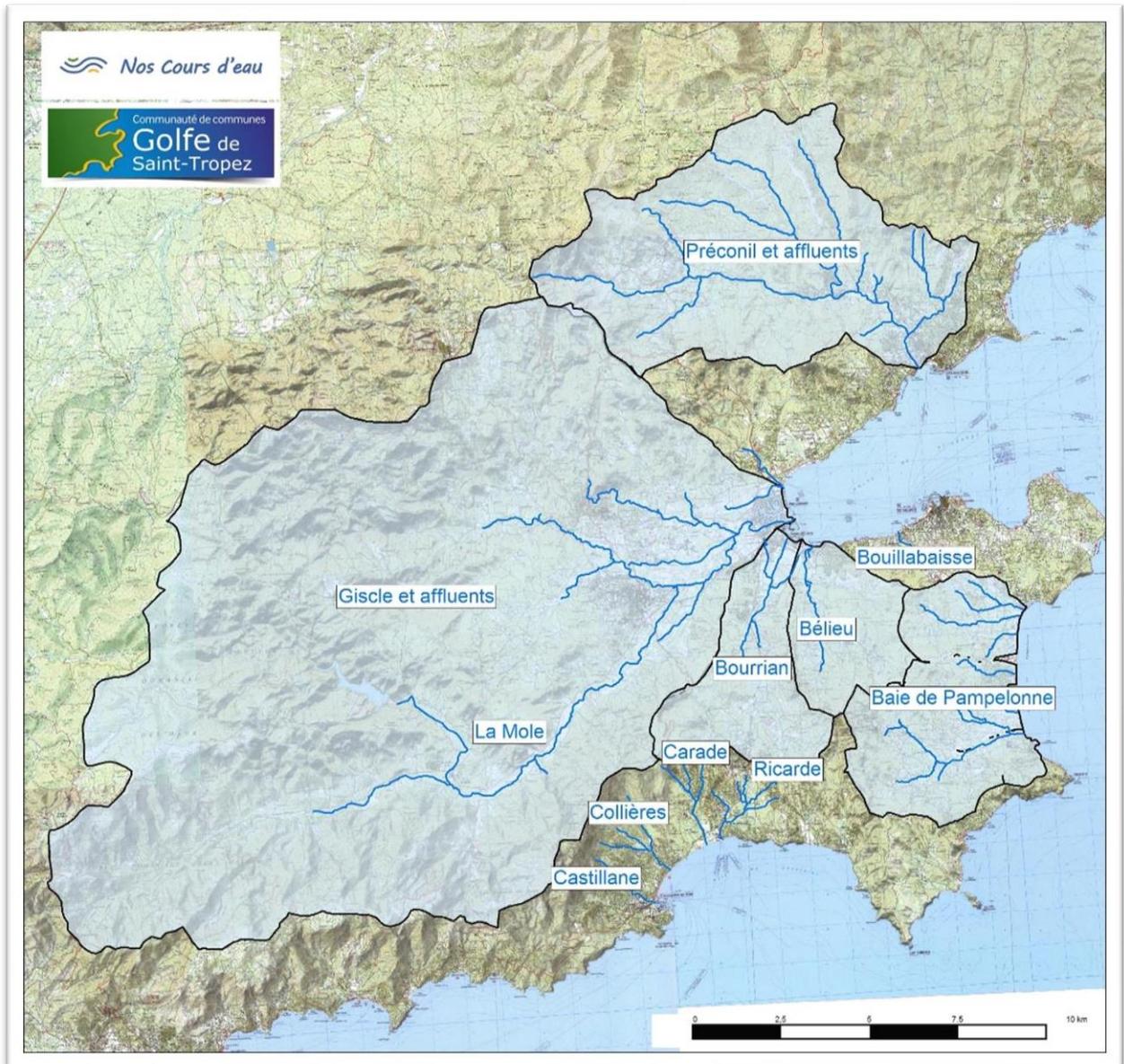
Du cap Camarat au cap Nègre (La Lavandou), cette masse d'eau est incluse dans le périmètre Natura 2000 Corniche varoise. Depuis 2011 la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez développe les actions approuvées en concertation avec les acteurs socio-économiques et les partenaires institutionnels.

#### 2.2.4. Les cours d'eau

Le réseau hydrographique du territoire est constitué des principaux cours d'eau suivants :

- Le Préconil qui prend sa source au col de Vignon à 330 m d'altitude (commune du Plan-de-la-Tour) et se jette dans le Golfe de Saint-Tropez 13,8 km en aval, après avoir traversé l'agglomération de Sainte-Maxime. Il draine ainsi un bassin versant d'environ 36 km<sup>2</sup>. Ses affluents principaux sont : le ruisseau d'Emponse, le Gourier, le vallon du Couloubrier et le vallon de Bouillonnet.
- La Giscle dont la source se situe au cœur du massif des Maures sur la commune de Collobrières, à environ 650 m d'altitude. Après un cours de 26,7 km nord-ouest / sud-est, elle se jette dans le golfe au droit de Port Grimaud et des marines de Cogolin. Son bassin versant d'environ 235 km<sup>2</sup> comprend notamment le ruisseau de Pignegut, le ruisseau de Val de Gilly, le vallon de la Tourré, le ruisseau de Grenouille, la Môle et enfin la Garde.
- Le Bourrian, qui prend sa source sur les collines de La Croix-Valmer à 300 m d'altitude et draine un bassin versant de 18 km<sup>2</sup>. Sur son cours d'à peine 9 km, il reçoit les eaux du ruisseau de la Vernatelle et du ruisseau de l'Escaled. Le Bourrian a été dérivé de son tracé d'origine en 1968 lors de la construction des complexes immobiliers de Port Cogolin, des Marines de Gassin et Cogolin. Il se jetait préalablement dans une vaste lagune également alimentée par le Bélieu.
- Le Bélieu, petit cours d'eau de plaine qui prend naissance près de la Rouillère à Ramatuella (51 m d'altitude) et trouve son embouchure au niveau de la plage de Cogolin. A la différence du Bourrian, le Bélieu a conservé une embouchure naturelle. Son bassin versant de 12 km<sup>2</sup> comprend notamment le ruisseau de Val de Bois.

- Les ruisseaux de la baie de Pampelonne, dont le principal fleuve côtier du Gros Vallat, prennent tous naissance sur la commune de Ramatuelle et confluent en mer sur la plage remarquable de Pampelonne. Il s'agit principalement de cours d'eau intermittents. Le bassin versant de la baie de Pampelonne s'étend sur une superficie de 25 km<sup>2</sup>. Il est encadré à l'Est par la zone littorale qui s'étend sur 5 km entre le Cap Camarat au Sud et le Cap Pinet au Nord, et à l'ouest par un massif peu élevé dominant le village de Ramatuelle. Les ruisseaux qui drainent ce bassin sont tous orientés Ouest – Est et se jettent tous en mer au niveau de la Plage de Pampelonne.
- Les talwegs de la baie de Cavalaire (Castillane, Ricarde) sont tous orientés Nord Sud.



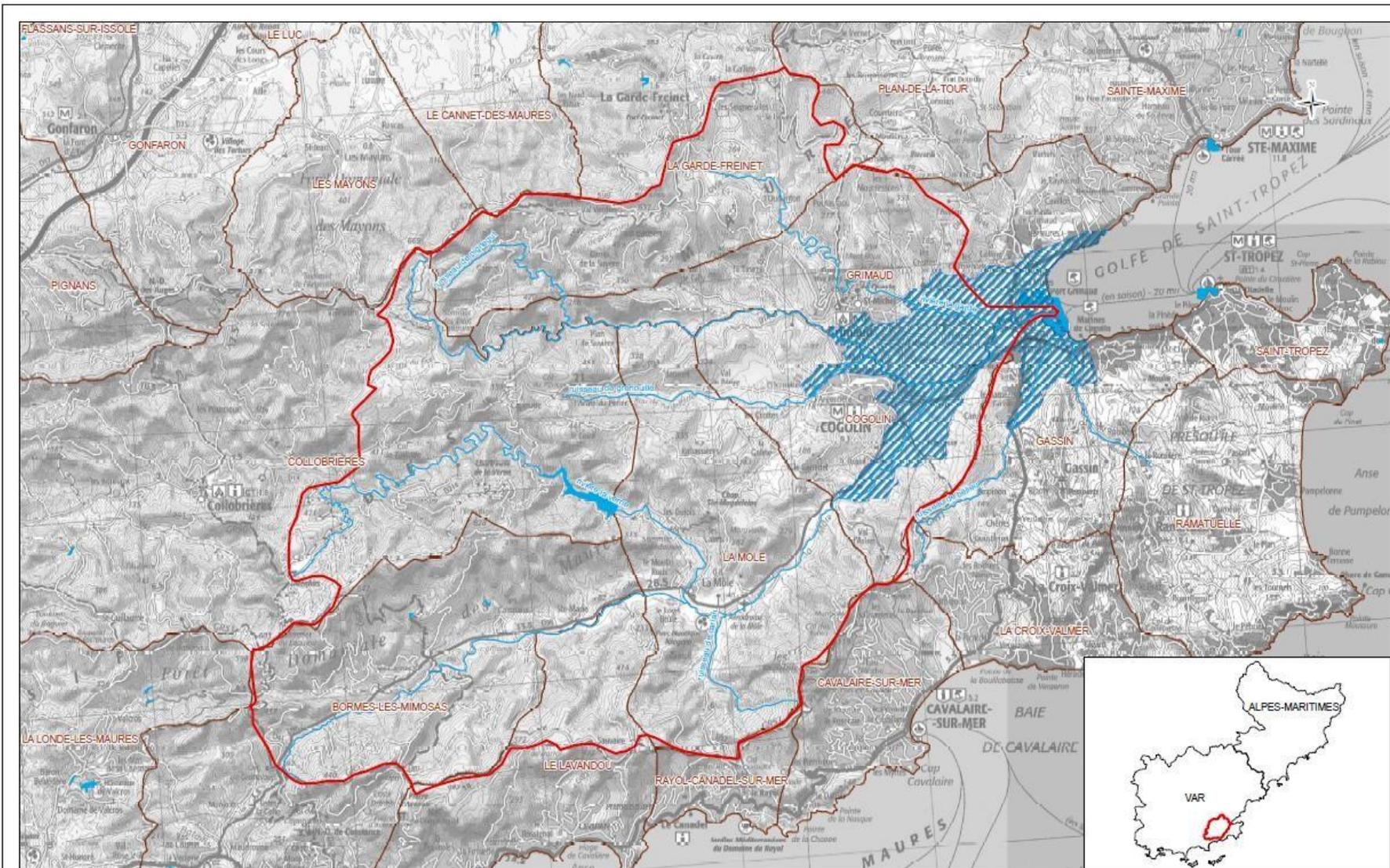
### 2.2.5. Les nappes alluviales

Le débouché aval du bassin versant de la Giscle est occupé par la plaine alluviale de la Môle et de la Giscle. En amont les reliefs se redressent brusquement, la majeure partie du bassin versant correspondant à une zone de collines qui s'étagent entre 300 m et 400 m d'altitude. Les sommets de la ligne de crête s'étagent entre 400m et 600m d'altitude. Il en résulte que les cours d'eau ont un profil très contrasté, avec de fortes pentes à l'amont (de l'ordre de 10% à 2%) qui s'aplatissent brusquement dans la plaine alluviale (0,1 à 0,2%).

La plaine alluviale de la Môle et de la Giscle est ouverte sur la mer et se développe :

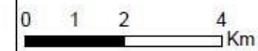
- sur l'axe de la Giscle, dans le sens Est-Ouest sur environ 6 km entre les cotes 1 NGF et 15 NGF environ ;
- sur l'axe de la Môle, dans le sens Nord-Est et Sud-Ouest sur environ 10 km, entre les cotes 5 NGF et 25 NGF environ.

La surface de la plaine alluviale considérée est d'environ 15,4 km<sup>2</sup>, pour une largeur maximale d'environ 2,8 km au droit de la confluence Môle-Giscle, qui se réduit rapidement à quelques centaines de mètres dans les reculées des vallées.



BASSIN VERSANT ET LIMITES DE LA NAPPE ALLUVIALE DE LA GISCLE ET DE LA MÔLE  
Planche 1

- Bassin versant de la Giscle
- Limite de la nappe alluviale
- Commune



Version : 0a  
Date : 06/06/2013

## 2.3. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

### 2.3.3. La Directive Cadre sur l'Eau, le SDAGE et le programme de mesures

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe comme un de ses objectifs l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2027.

Le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 définit les grandes orientations en matière de gestion de l'eau afin d'atteindre les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux.

Il aboutit à un programme de mesures qui identifie les actions à mettre en œuvre localement pour réduire les pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état des masses d'eau.

#### *Les masses d'eau concernées*

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 recense les masses d'eau de surface, souterraines et côtières et leur associe des objectifs d'atteinte du bon état (écologique, chimique ou quantitatif).

Ci-dessous les extraits des masses d'eau concernant le territoire :

- Masses d'eau continentales :

	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Statut	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique	
					Objectif d'état	Échéance	Objectif d'état	Echéance avec et sans ubiquiste
Gisclé et Côtiers Golfe Saint-Tropez - LP_15_04	FRDL109	Retenue de la verne	Plan d'eau	MEFM	Bon potentiel	2015	Bon état	2015
	FRDR100b	La Gisclé de la confluence avec la Môle à la mer	Cours d'eau	MEFM	Objectif Moins Strict	2027	Bon état	2015
	FRDR100c	La Môle de sa source à la confluence avec la Gisclé	Cours d'eau	MEN	Objectif Moins Strict	2027	Bon état	2021
	FRDR100d	La Gisclé de sa source à la confluence avec la Môle	Cours d'eau	MEN	Objectif Moins Strict	2027	Bon état	2021
	FRDR10360	Vallon du couloubrier	Cours d'eau	MEN	Bon état	2015	Bon état	2015
	FRDR10469	Ruisseau le Bourrian	Cours d'eau	MEN	Bon état	2027	Bon état	2015
	FRDR10814	Rivière la Garde	Cours d'eau	MEN	Bon état	2027	Bon état	2015
	FRDR11063	Ruisseau la garonnette	Cours d'eau	MEN	Bon état	2015	Bon état	2015
	FRDR11720a	Rivière la verne en amont de la retenue	Cours d'eau	MEN	Bon état	2015	Bon état	2015
	FRDR11720b	Rivière la verne en aval de la retenue	Cours d'eau	MEN	Bon état	2027	Bon état	2015
	FRDR11811	Ruisseau de pignegut	Cours d'eau	MEN	Bon état	2015	Bon état	2015
	FRDR11937	Ruisseau de carian	Cours d'eau	MEN	Bon état	2015	Bon état	2015
	FRDR12013	Ruisseau de grenouille	Cours d'eau	MEN	Bon état	2027	Bon état	2015
	FRDR99a	Le Preconil de la source au vallon du Couloubrier	Cours d'eau	MEN	Objectif Moins Strict	2027	Bon état	2015
	FRDR99b	Le Preconil du vallon du Couloubrier à la mer	Cours d'eau	MEFM	Objectif Moins Strict	2027	Bon état	2015

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique	
			Objectif d'état	Échéance	Objectif d'état	Échéance
FRDG375	Alluvions de la Giscle et de la Môle	Eau souterraine affleurante	Bon état	2015	Bon état	2015
FRDG609	Socle des massifs de l'Estérel, des Maures et Iles d'Hyères	Eau souterraine affleurante et profonde	Bon état	2015	Bon état	2015

- Masses d'eau côtières :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Statut	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique	
				Objectif d'état	Échéance	Objectif d'état	Échéance avec et sans ubiquiste
FRDC07j	Cap Bénat - Cap Camarat	Eaux côtières	MEN	Bon état	2015	Bon état	2015
FRDC08a	Cap Camarat - Ouest Fréjus	Eaux côtières	MEN	Bon état	2015	Bon état	2015
FRDC08b	Ouest Fréjus - Saint Raphaël	Eaux côtières	MEN	Bon état	2027	Bon état	2015

#### *La réponse du Contrat territorial au SDAGE 2022-2027*

Le Contrat territorial répond à chacune des orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027, à savoir :

#### - **OF 0 S'adapter aux effets du changement climatique**

L'adaptation aux effets du changement climatique est identifiée au travers des projets de :

- Désimperméabilisation communaux et intercommunaux : fiches actions CCGST 12, GF 24, PT 27,
- Définition et de mise en œuvre des travaux de restauration hydro morphologiques sur La Giscle et la Garde : fiches actions CCGST 9 et 16,
- Préservation des zones humides : fiche action CCGST 8,
- Préservation des ressources stratégiques : fiches actions CCGST 11 et 14.

En dehors du Contrat territorial, l'adaptation au changement climatique est aussi abordée auprès des viticulteurs par exemple dans le choix de cépage résistant à la sécheresse (dans le cadre de la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture 2021-2024).

#### - **OF 1 Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité**

La préservation des ressources stratégiques fait l'objet d'une action spécifique (CCGST 11) afin de faire partager les zones de sauvegarde des nappes alluviales.

- **OF 2 Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques**

L'élaboration et surtout la mise en œuvre du présent Contrat territorial constitue une réponse majeure à cette orientation (action CCGST 15).

- **OF 3 Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau**

La maîtrise de la fréquentation et des usages fait l'objet de plusieurs actions à maîtrise d'ouvrage communale au travers d'études préalable et de travaux en faveur de zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL Ramatuelle, Cavalaire, Saint-Tropez) ou encore la pose de balisage écologique (Gassin, Sainte-Maxime, Saint-Tropez, Cavalaire).

- **OF 4 Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux**

La future prise de compétence Assainissement par l'intercommunalité qui exerce déjà les compétences Assainissement non collectif, Eau potable et GEMAPI permettra d'asseoir la gouvernance locale. Dans ce sens, une action spécifique consistant à réaliser un schéma directeur à l'échelle du golfe de Saint-Tropez est identifiée dans le Contrat territorial (CCGST 10).

- **OF 5 Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé**

Sur le territoire, la lutte contre les pollutions s'organise autour des pollutions urbaines et plus particulièrement grâce à l'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement. Sont particulièrement visées les actions de la commune du Plan-de-la-Tour (actions PT 26 et 28) et du SIA Cogolin-Gassin (actions SIA CG 40 et 41). De plus, des campagnes d'investigation afin de limiter les eaux claires parasites sont identifiées pour la commune de la Mole (action MO 25).

- **OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides**

De nombreuses actions réalisées par le service cours d'eau permettront de satisfaire cette orientation, notamment : la réalisation de plan de gestion des cours d'eau (action CCGST 1), la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (action CCGST 2), les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau (action CCGST 3), les travaux d'entretien, les études préalables aux travaux de restauration hydro morphologique des cours d'eau (actions CCGST 9 et 16) et de restauration des zones humides (action CCGST 8).

Des travaux de restauration du Maraveou (CCGST 42), affluent du bassin versant de la Mole, permettent également d'apporter partiellement une réponse à la pression d'altération morphologique identifiée sur l'ensemble du bassin versant (pression faisant l'objet de report de mesures après 2027).

Sur le milieu marin, la restauration des fonctionnalités écologiques des zones portuaires se concrétisera par l'installation de nurseries et d'ouvrages artificiels en faveur de la faune marine (port de Cavalaire, Sainte-Maxime et Saint-Tropez).

- **OF 7 Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir**

La réutilisation des eaux usées traitées identifiée dans le présent Contrat territorial fait l'objet de plusieurs actions : pour l'installation de borne monétique à destination des hydrocureurs et en substitution à l'utilisation d'eau potable (actions SM 32 et CA 20) et plus largement pour un usage d'arrosage de grandes pelouses (action SM 35 avec le stade des Bosquettes déjà identifié).

Enfin, en parallèle, le Contrat territorial permet de dégager une enveloppe d'aides exceptionnelles qui viendra alimenter les travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable et limiter les fuites (action CCGST 4).

- **OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques**

Le programme de travaux hydromorphologique de la Giscle aval (action CCGST 9) répond explicitement à ce double enjeu puisqu'il s'agit de redonner une forme plus naturelle à la rivière en supprimant le risque de rupture des merlons de terre.

Plus globalement, le bon exercice de la compétence GEMAPI implique une cohésion et un équilibre entre la protection contre les inondations et la restauration de fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques.

*La réponse du Contrat territorial au Programme de mesures*

Plus précisément les réponses au programme de mesures sont indiquées dans les fiches actions et synthétisées ci-après.

Il convient de souligner que la rédaction du présent Contrat territorial s'est faite par rapport au projet de Programme de mesures mis à la consultation du public durant le premier semestre 2021 et non pas la version définitive.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Pression significative	Code mesure	Libellé mesure	Réponses apportées	Fiche action Contrat territorial
FRDR10469	Ruisseau le Bourrian	Pollutions par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	La communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez s'appuie sur l'expertise de la Chambre d'Agriculture du Var pour l'accompagner dans l'évaluation et la promotion de pratiques alternatives plus efficaces en termes de limitation de l'érosion des sols et de lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses. Ce partenariat est formalisé par une convention avec une mise en œuvre de 2021 à fin 2024. Les prestations consistent à animer des groupes de travail, organiser des journées de démonstrations et des journées thématiques et mettre en place des parcelles pilotes et suivre les indicateurs d'évolution des pratiques sur ces sites pilotes. Ce partenariat n'est pas expressément ciblé dans le Contrat territorial car ne bénéficie pas de subvention.	Sans objet
FRDR10814	Rivière la garde					
FRDR12013	Ruisseau de grenouille					
FRDR99a	Le Preconil de la source au vallon du Couloubrier					
FRDR100b	La Gisèle de la confluence avec la Môle à la mer	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Le SIA de Cogolin-Gassin, compétent en matière d'assainissement sur cette masse d'eau s'engage dans le Contrat territorial à réhabiliter le réseau à raison de 500 000 € HT/an et en conformité aux conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement.	SIA Cogolin-Gassin 41
FRDR99a	Le Preconil de la source au vallon du Couloubrier		ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	La commune du Plan-de-la-Tour, compétente en matière d'assainissement sur cette masse d'eau s'engage dans le Contrat territorial à réhabiliter le réseau, conformément aux conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement et au prorata des moyens financiers de la commune. Par ailleurs, la commune réhabilite également la station d'épuration du Revest qui s'avère vétuste et obsolète.	PT 26 et 28
FRDR100b	La Gisèle de la confluence avec la Môle à la mer		ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Le SIA Cogolin-Gassin s'engage dans la réhabilitation de la STEP située à Cogolin, quartier de Font-Mourier. Cette action est explicitement identifiée dans le présent Contrat territorial.	SIA Cogolin-Gassin 40
FRDR100b	La Gisèle de la confluence avec la Môle à la mer	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	Cette nouvelle mesure est proposée au vu des bilans des campagnes RSDE de 2018 durant lesquelles le glyphosate et son produit de dégradation AMPA ainsi que des phtalates DEHP étaient mesurés en entrée ou sortie de la station de Grimaud. Depuis 2018, la station d'épuration a été reconstruite et les nouvelles filières doivent permettre d'atteindre une meilleure performance de traitement. Par ailleurs, les deux industries localement identifiées ont déjà conventionné avec la commune de Grimaud afin de limiter leurs rejets : SARL Blanchisserie du littoral et SCV Les Vignerons de Grimaud.	Sans objet
FRDR100b	La Gisèle de la confluence avec la Môle à la mer	Altération de la morphologie	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Un programme de restauration hydromorphologique est en cours d'étude pour la Gisèle aval. La maîtrise d'œuvre confiée à la SCP doit aboutir à un projet qui pourra être validé durant le Contrat territorial. Une fiche action visant les compléments d'études et l'acquisition foncière de ce programme est spécifiquement élaborée en ce sens, dans le présent Contrat territorial. La préparation du programme est également rendue possible par le financement d'un mi-temps.	CCGST 9 + 16
FRDR10469	Ruisseau le Bourrian				Les travaux du Bourrian sont à l'étude, à dominante hydraulique, ils ne font pas l'objet d'une action spécifique du Contrat territorial mais sont bien inscrits dans le PAPI du golfe de Saint-Tropez.	Sans objet

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Pression significative	Code mesure	Libellé mesure	Réponses apportées	Fiche action Contrat territorial
FRDR10814	Rivière la garde	Altération de la morphologie	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Le programme de restauration de la Garde, déjà identifié dans le Contrat de rivière 2015-2020, est bien engagé. Des engagements financiers ont déjà été pris à travers 3 conventions d'aide. La préparation du programme est également rendue possible par le financement d'un mi-temps.	CCGST 16
FRDR99a	Le Preconil de la source au vallon du Couloubrier				Les travaux du Preconil sont à l'étude, à dominante hydraulique, ils ne font pas l'objet d'une action spécifique du Contrat territorial mais sont bien inscrits dans le PAPI du golfe de Saint-Tropez.	Sans objet
FRDR99b	Le Preconil du vallon du Couloubrier à la mer					
FRDR100c	La Môle de sa source à la confluence avec la Gisclé	Altération de la morphologie	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	A l'occasion d'opportunités foncières, la Communauté de communes se positionne sur des acquisitions et des restaurations. Ainsi, une enveloppe financière annuelle est identifiée dans une fiche action du présent Contrat territorial sans que les terrains ne puissent être déjà identifiés.	CCGST 8
FRDR100c	La Môle de sa source à la confluence avec la Gisclé	Altération de la morphologie	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide		
FRDR100b	La Gisclé de la confluence avec la Môle à la mer	Prélèvements d'eau	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Un projet de réutilisation des eaux usées traitées a émergé à l'occasion de la construction de la station d'épuration de Grimaud. Cependant le projet est donc actuellement suspendu l'usage car se situant en périmètre de protection rapproché de la nappe alluviale. Le pôle Eau, premier préleveur des ressources locales, déploie ses efforts dans la réhabilitation des réservoirs. Certains d'entre eux doivent être restaurés dans les 3 prochaines années : ces travaux font l'objet d'une action du présent Contrat territorial et bénéficie de l'enveloppe des aides exceptionnelles.	CCGST 4
FRDR100b	La Gisclé de la confluence avec la Môle à la mer	Prélèvements d'eau	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	Suite à l'étude de détermination des volumes prélevables réalisée en 2015 et après de nombreuses sollicitations auprès de la DDTM du Var, l'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 30 avril 1986 complété par l'arrêté préfectoral du 18 mars 2014, et relatif aux prélèvements et aux périmètres de protection des captages de la nappe de la Gisclé et de la Môle a été pris en date du 20 juillet 2020. Ainsi, la mesure susvisée paraît d'ores-et-déjà réalisée.	Sans objet
FRDC07j	Cap Bénat - Cap Camarat	Altération par les activités maritimes	MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	La ZMEL de Cavalaire ne permet pas aujourd'hui d'offrir les conditions d'accueil pour de nombreux bateaux (catamarans et bateaux jusqu'à 24 m) car elle est limitée aux bateaux de 16m. Ces bateaux mouillent de fait régulièrement en baie de Cavalaire, sur les herbiers de posidonie. La mesure vise donc dans un premier temps à étudier la faisabilité d'un agrandissement et/ou d'un redéploiement de la Zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de Cavalaire, pour lui permettre d'accueillir des embarcations plus grandes et ainsi répondre à l'impératif de préservation des herbiers de posidonie.	CA 21

FRDC08a	Cap Camarat - Ouest Fréjus	Altération par les activités maritimes	MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	La baie de Pampelonne est un mouillage privilégié en journée pour les unités de grande plaisance en saison estivale. Les dernières études sur l'état de conservation de l'herbier de posidonie en baie de Pampelonne ont démontré un impact massif des ancrages sur les herbiers. La mise en place d'une ZMEL dans cette baie viserait à la fois à préserver l'environnement marin en protégeant l'herbier de Posidonie de la moitié nord de la baie, et à y améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des navires. Il s'inscrit de plus dans la mesure M033-MED2 du Plan d'Actions pour le Milieu Marin, et permettra à terme de protéger 450 hectares d'herbiers de posidonie.	RA 29
FRDC08b	Ouest Fréjus - Saint Raphaël	Altération par les activités maritimes	MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	La mesure vise à étudier la faisabilité d'une Zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) dans la baie des Canebiers, pour répondre à l'impératif de préservation des herbiers de posidonie tout en proposant une alternative à l'accueil des navires dimensionnée au regard de la fréquentation enregistrée ces dernières années.	ST 38

#### 2.3.4. La directive eaux résiduaires urbaines

Adoptée en 1991, la directive européenne sur les “Eaux résiduaires urbaines” avait pour objectif de mettre à niveau le traitement des eaux usées urbaines, avec des échéances et moyens définis en fonction de la taille des agglomérations et de la sensibilité à l'eutrophisation des milieux récepteurs des rejets.

Les échéances d'atteinte des objectifs dépendent de la taille et du milieu de rejet de la station.

En 2020, les réseaux de collecte du SIA Cogolin-Gassin, Plan-de-La-Tour et Ramatuelle ont été jugés non conformes par le service de la police de l'eau. Les réseaux de La Garde-Freinet, Saint-Tropez, Cavalaire et La Croix-Valmer ont été déclarés « en voie de conformité » Ces déclassements découlent principalement d'une saturation hydraulique des systèmes d'assainissement par une présence importante des eaux claires parasites qui dégradent le fonctionnement des systèmes.

D'autre part, la station d'épuration de Font-Mourier (SIA Cogolin-Gassin) a été déclaré non-conforme.

#### 2.1.3. La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, le Document Stratégique de Façade et son programme pour le milieu marin

La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) vise à l'atteinte ou au maintien du bon état écologique des eaux marines. Elle vient compléter et renforcer les objectifs du SDAGE et de la DCE pour les eaux côtières territoriales, notamment sur les pressions d'usages, la restauration écologique des fonds marins et les apports pluviaux.

La DCSMM est déclinée à travers le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) qui constitue le volet environnemental du Document Stratégique de Façade (DSF), en complément des deux autres volets que sont les risques et l'économie. Le DSF intègre à la fois la déclinaison de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, le plan d'action pour le milieu marin et la planification de l'espace maritime.

##### *La réponse du Contrat territorial au PAMM*

A l'échelle du territoire de la Communauté un Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) a été conduit, Il a permis de définir, programmer et coordonner à l'échelle du territoire les actions à conduire en matière de non-dégradation et de restauration écologique du milieu marin pour préserver l'état de santé de la mer Méditerranée, en lien avec les enjeux et en cohérence avec les actions de réduction des apports de polluants à la mer (assainissement conforme, actions de réductions des pollutions portuaires, ...).

Les STERE contribuent particulièrement à l'atteinte des objectifs visés par les directives cadre sur l'eau et la stratégie pour le milieu marin sur les enjeux d'organisation des usages en mer (non dégradation) et de restauration écologique. Il contribue également à l'atteinte des objectifs Natura 2000 en mer dans ce domaine. Cette approche permet la cohérence et la pertinence des actions de non-dégradation et de restauration écologique.

Ce premier STERE s'attache à engager les actions nécessaires pour retrouver à terme un état écologique des milieux conformes aux objectifs des documents de gestion tels que la DCSMM (Directive Cadre Stratégie Milieu Marin) et le PAMM (Plan d'Action pour le Milieu Marin).

#### 2.1.4. La directive Inondation

En réponse à la directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation, la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez porte un Programme d'Actions de Prévention des Inondations du golfe de Saint-Tropez (PAPI).

Le programme d'actions a été validé sans réserve le 3 décembre 2019 ; est mis en œuvre durant les six prochaines années, de 2020 à 2025.

Au programme, 21.6 millions d'euros d'investissements pour 47 actions : travaux sur les cours d'eau, actions d'amélioration de la gestion intercommunale de crise et de réduction de la vulnérabilité des habitations et des activités économiques. La labellisation valide le contenu technique du programme et

les financements de l'Agence de l'eau à hauteur de 7% ainsi que les financements de l'Etat qui s'élèvent à 48 % du montant total. \*

Dans un souci de cohérence et afin d'éviter les doublons, les axes de travail de l'intercommunalité propres à l'enjeu inondation ne figurent pas dans le présent Contrat territorial.

### 3. LES MODALITES DU CONTRAT

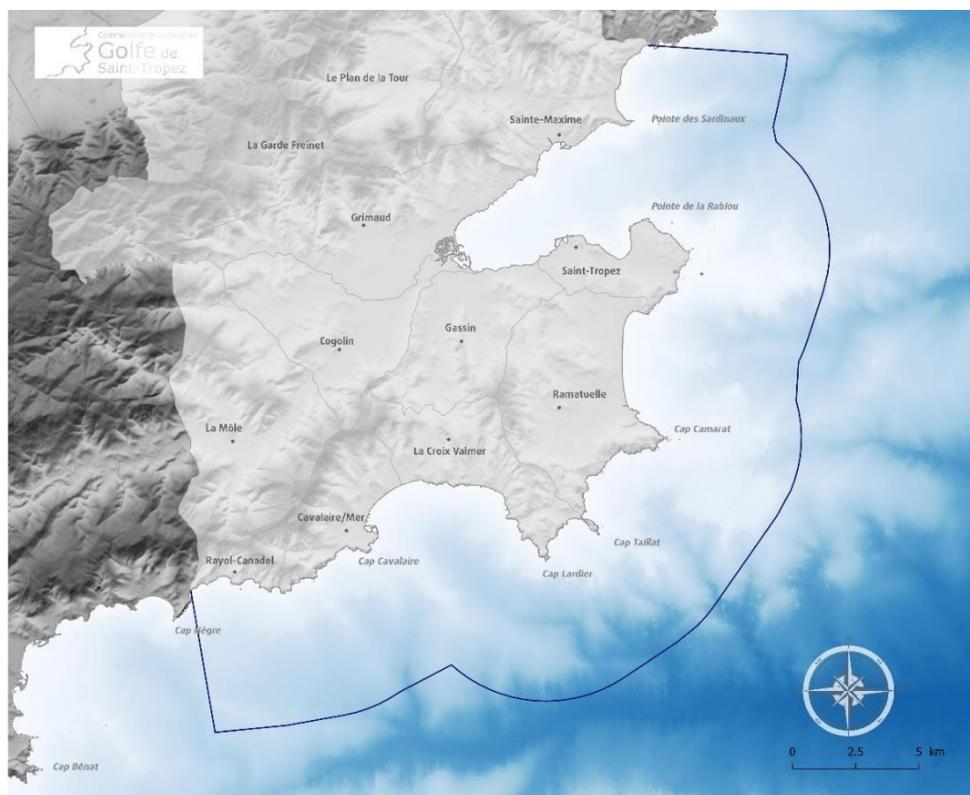
#### ARTICLE 1 : PERIMETRE DU CONTRAT

Le périmètre du Contrat territorial pour les milieux aquatiques englobe les 12 communes de l'intercommunalité à savoir : Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan-de-la-Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez et Sainte-Maxime.

Le territoire représente 430 km<sup>2</sup> de superficie totale (7% du Var), 58 299 habitants permanents (5% du Var), environ 140 000 personnes résidant en moyenne sur le territoire. 14 183 habitants à Sainte-Maxime en font la commune la plus peuplée contre 723 habitants au Rayol-Canadel-sur-Mer (commune la moins peuplée).

Sa limite maritime est celle définie dans le Volet Littoral Maritime du SCOT.

Enfin, le territoire est constitué de 103 km de côtes, 7 000 anneaux portuaires, 40 plages et 80 km de cours d'eau gérés par l'intercommunalité.



#### ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

La mise en œuvre du Contrat territorial pour les milieux aquatiques s'étale sur 3 années pleines : du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Au vu du changement de programme de financement de l'Agence de l'eau en 2025, les dépôts de demande d'aides de 2024 devront se faire au plus tard le 30 juin 2024.

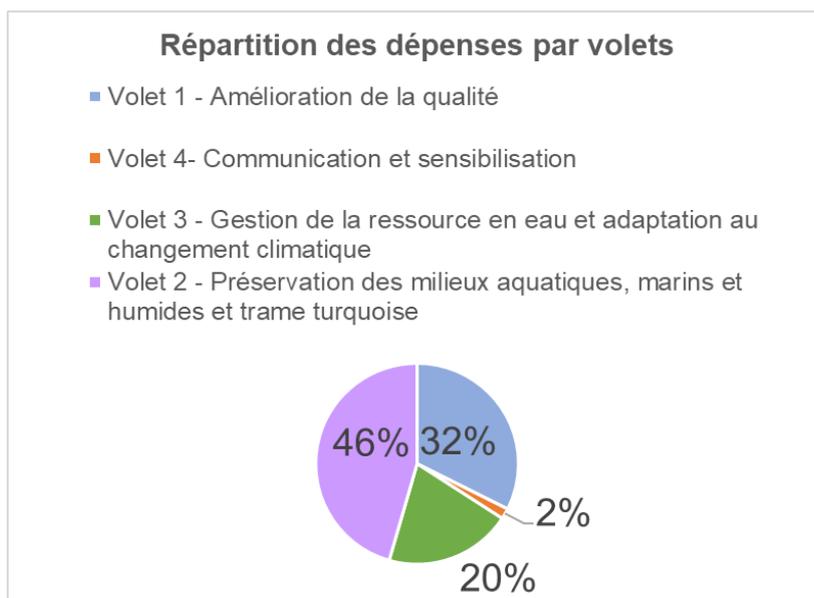
Il convient de noter que le passage en commission d'aides du bassin Rhône Méditerranée en mars 2022 ne doit pas retarder sa mise en œuvre puisque les demandes d'aides financières des actions les plus mûres seront déposées fin 2021.

## ARTICLE 3 : OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT

Le Contrat territorial s'organise autour de 4 volets (orientations stratégiques) avec la répartition des montants suivante :

- L'amélioration de la qualité des eaux = 6 780 000 € HT\* ;
- La préservation et la restauration des milieux aquatiques = 9 521 375 € HT\* ;
- La gestion de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique = 4 241 601 € HT\* ;
- La communication et la sensibilisation = 360 367 € HT\*.

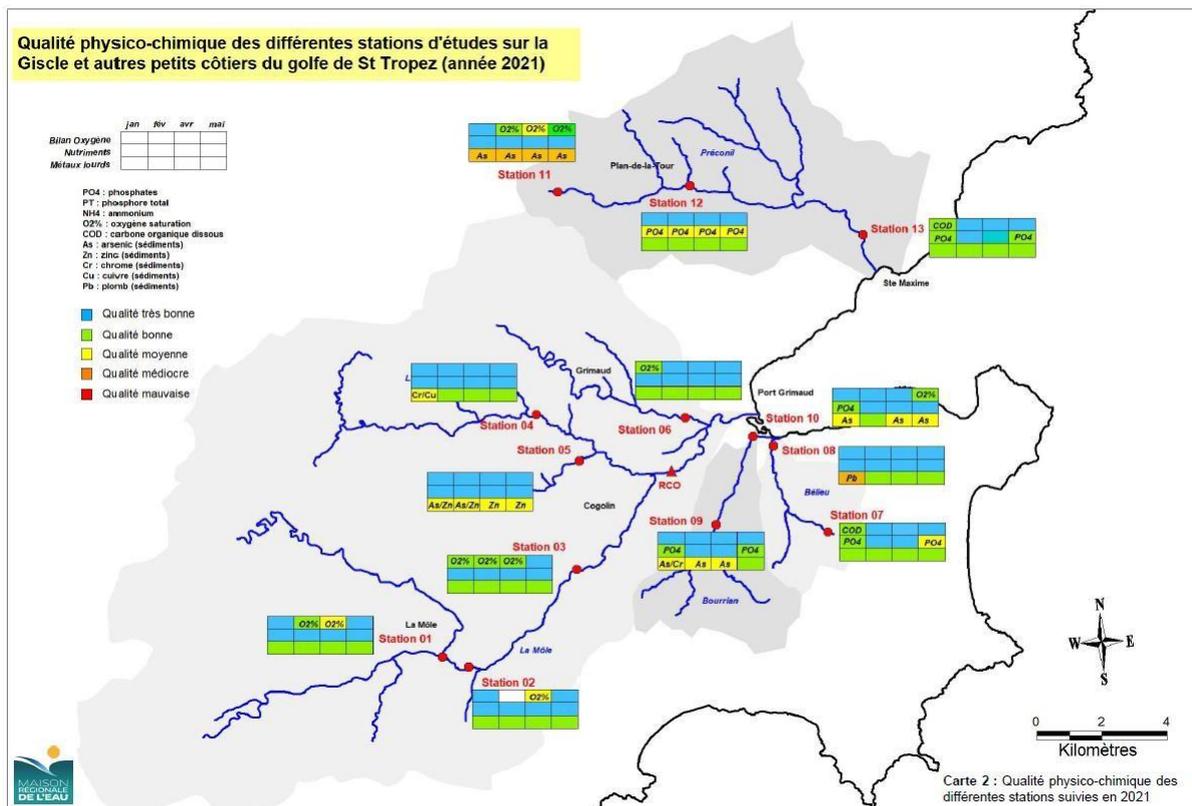
*\*Montant susceptible d'être modifié selon l'instruction de l'Agence de l'eau*



## ARTICLE 4 : ETAT DES LIEUX ET PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE

### 1. L'amélioration de la qualité des eaux

Le Contrat de rivière 2015-2020 a permis de mettre en place un réseau de suivi de la qualité des eaux relativement complet sur les bassins versants du golfe de Saint-Tropez (13 stations réparties stratégiquement sur le territoire). Véritable moyen d'évaluation des actions politiques, ce suivi permet de connaître l'état initial et final du Contrat territorial.



Si la qualité des eaux s'est nettement améliorée au cours des dix dernières années notamment suite à la mise en œuvre de travaux d'assainissement, la situation n'est pas encore totalement satisfaisante.

Des dégradations régulières sont encore observées en plusieurs points du territoire, associées à des pollutions ponctuelles et/ou des pollutions diffuses et ne permettent pas d'atteindre le bon état au sens de la Directive.

Le précédent Contrat de rivière a permis d'améliorer les performances en assainissement collectif du territoire avec principalement la reconstruction de la station d'épuration de Grimaud et l'extension de la station de la Mole.



Réception de la station d'épuration de la Mole et perspective de la station d'épuration de Grimaud

Le fonctionnement de la station d'épuration du SIA Cogolin-Gassin, située à Font-Mourier, n'est pas optimal. Une réhabilitation de cette station d'épuration est planifiée dans le cadre du Contrat territorial.



Station d'épuration du SIA Cogolin-Gassin

Afin de répondre au programme de mesures du SDAGE et surtout d'améliorer les performances du système d'assainissement de la commune du Plan-de-la-Tour, des travaux de réhabilitation des réseaux sont aussi inscrits dans le présent Contrat, conformément au schéma directeur d'assainissement nouvellement validé.

Enfin, à une échelle plus large, le transfert de la compétence Assainissement à l'intercommunalité, induit par la loi NOTRe, doit intervenir au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Dès lors, afin de garantir la continuité et la performance de ce service public, la préparation de ce transfert est prise en compte dans le présent Contrat avec la réalisation d'une étude spécifique.

Ainsi, l'amélioration de la qualité des eaux se décline en 7 fiches actions différentes et plusieurs maîtrises d'ouvrage, recensées ci-dessous :

Numérotation	Intitulé de l'action	Total dépenses HT	Montant maximum d'aides Agence de l'eau	Reste à charge maître d'ouvrage (hors taxes)
CCGST 7	Suivi de la qualité des eaux superficielles	45 000 €	22 500 €	22 500 €
CCGST 10	Etude préalable au transfert de la compétence Assainissement	60 000 €	30 000 €	30 000 €
MO 25	Gestion des eaux pluviales de la Mole	25 000 €	10 000 €	15 000 €
PT 26	Mise en conformité des réseaux d'assainissement	125 000 €	62 500 €	62 500 €
PT 28	Réhabilitation de la station d'épuration du Revest	105 000 €	21 060 €	83 940 €
SIA CG 40	Mise en conformité de la station de Cogolin Font-Mourier	4 800 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €
SIA CG 41	Amélioration du réseau d'assainissement	1 620 000 €	810 000 €	810 000 €
Amélioration de la qualité		6 780 000 €	3 356 060 €	3 423 940 €

\*Montant susceptible d'être modifié selon l'instruction de l'Agence de l'eau

## 2. La préservation et la restauration des milieux aquatiques, marins et humides et trame turquoise

Le territoire du Contrat de rivière comprend différents milieux remarquables faisant l'objet d'inventaires (ZNIEFF), de classement et/ou de protection.

- Des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et de type 2 dont les vallées de La Giscle et de La Mole (1 240 ha), vaste ensemble agricole formé de vignes, de prairies plus ou moins humides, de petits bois et de nombreux ruisseaux et canaux. Deux ZNIEFF de type 1 intègrent des cours d'eau majeurs du territoire et notamment leur ripisylve d'intérêt patrimonial (sites de Capelude et de la Verne).

- Un site Natura 2000 "La plaine et le massif des Maures".

- Deux Espaces Naturels Sensibles (ENS) “Les Pradels à La Mole” (154 ha) et “Les Rives de La Giscle” au Pas de Grimaud à Cogolin (0,9 ha). Propriétés du Département du Var, ces sites permettent de conserver des espaces naturels remarquables tout en accueillant le public.

- Une réserve biologique intégrale de l’ONF “la forêt domaniale des Maures“, créée par arrêté préfectoral du 18 juin 2008. Toutes les opérations sylvicoles sont ainsi exclues, sauf cas particulier d’élimination d’essences exotiques ou de sécurisation d’itinéraires longeant ou traversant la réserve.

- Divers milieux naturels classés en zones naturelles (ZN) et espaces boisés classés (EBC) dans les PLU suite à une étude foncière réalisée dans le cadre du premier Contrat de rivière (communes de Grimaud et Cogolin notamment). Les restrictions et obligations associées à ces classements permettent un meilleur contrôle des actions entreprises par les propriétaires.

Durant le Contrat de rivière 2015-2020, un plan de gestion des zones humides préalablement identifiés par le Département a permis de prioriser les secteurs d’intervention. Il en résulte que les fonctionnalités de la vallée de la Môle en font une zone humide incontournable à plusieurs niveaux : écrêtement de crue protégeant les enjeux situés en aval, nappe alluviale permettant durant l’été de satisfaire des prélèvements pour une demande estivale en eau potable forte et zone naturelle assurant un réservoir de biodiversité.

Depuis plusieurs dizaines d’années, le SIDECM (Syndicat Intercommunal de Distribution de l’Eau de la Corniche des Maures) œuvre pour la préservation des ressources naturelles de la vallée de la Mole dans le but de préserver la nappe alluviale. Maintenant intégré à la Communauté de communes, cette volonté politique se poursuit à l’occasion d’opportunités foncières. Ainsi, des parcelles récemment acquises ont fait l’objet de travaux de réouverture du milieu (secteur Féougoux). Des anciennes vignes palissées ont été arrachées afin de remettre les terrains en prairie et de limiter l’expansion d’espèces envahissantes. La gestion de ces prairies naturelles est ensuite confiée à des agriculteurs locaux par le biais de convention de prêt à usage gratuit. Un suivi floristique de ces mêmes zones humides permet de vérifier que les chargements (nombre d’animaux par hectare) ne constituent pas un frein à l’expression des fonctionnalités des zones humides.



*Terrain Féougoux avant et après travaux (2021)*

Les travaux d’entretien et de restauration réguliers, engagés par la Communauté de communes se poursuivent et se renforcent au fil des années. Durant la durée du Contrat territorial, les plans de gestion et leur Déclaration d’Intérêt Général associé doivent être révisés.

Avec l’expérience acquise au fil des années, il paraît opportun de partager les compétences du service cours d’eau et de sensibiliser les autres acteurs locaux afin de limiter l’expansion des espèces envahissantes. Des actions de sensibilisation sont prévues dans ce sens.



*Opérations de bucheronnage réalisée par la Compagnie des Forestiers et de prélèvement de boutures par l'association orientée dans l'insertion professionnelle Clarisse Environnement*

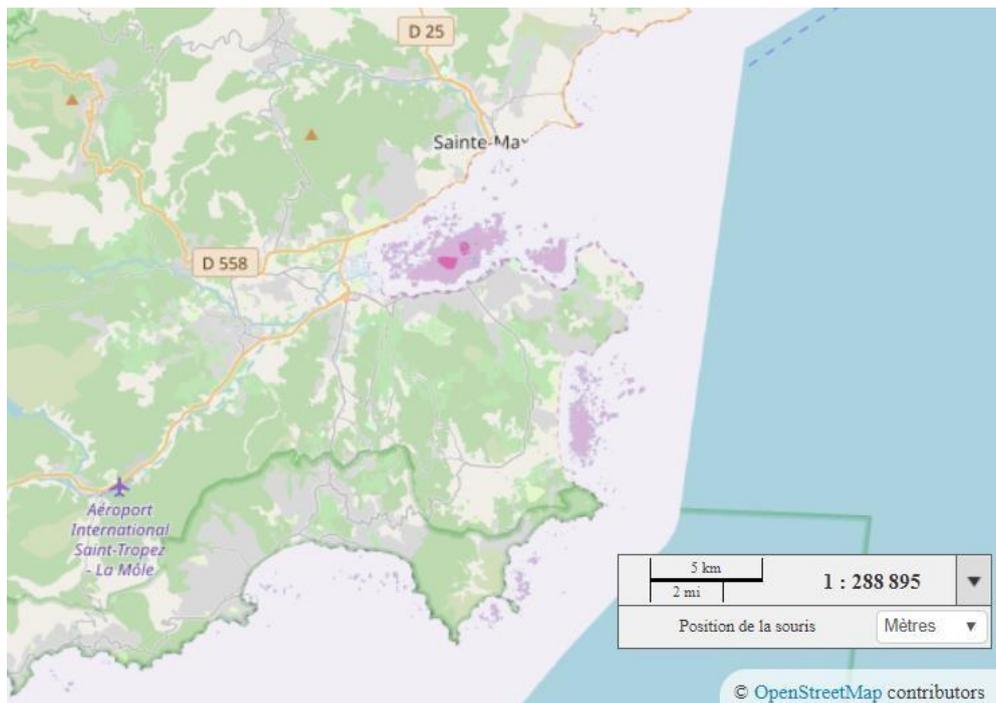
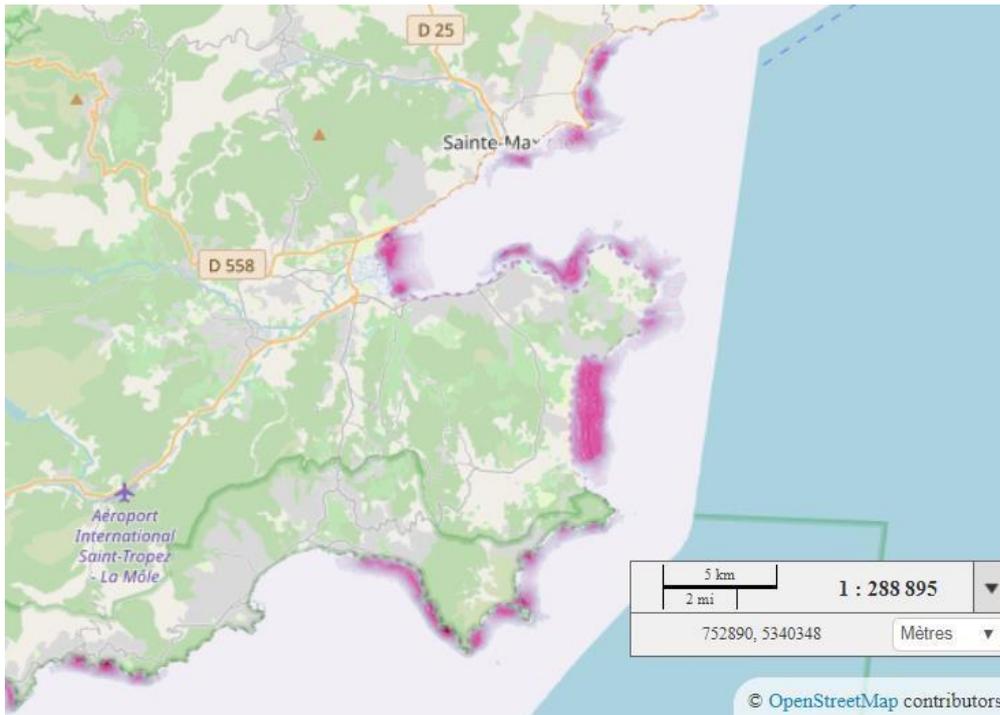
Enfin les programmes de restauration hydromorphologiques initiés lors du Contrat de rivière 2015-2020 et principalement ceux de la Garde et de la Gisle aval se poursuivent.

Concernant les milieux marins, le Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) conduit, a permis de définir, programmer et coordonner à l'échelle du territoire les actions à conduire en matière de non-dégradation et de restauration écologique du milieu marin.

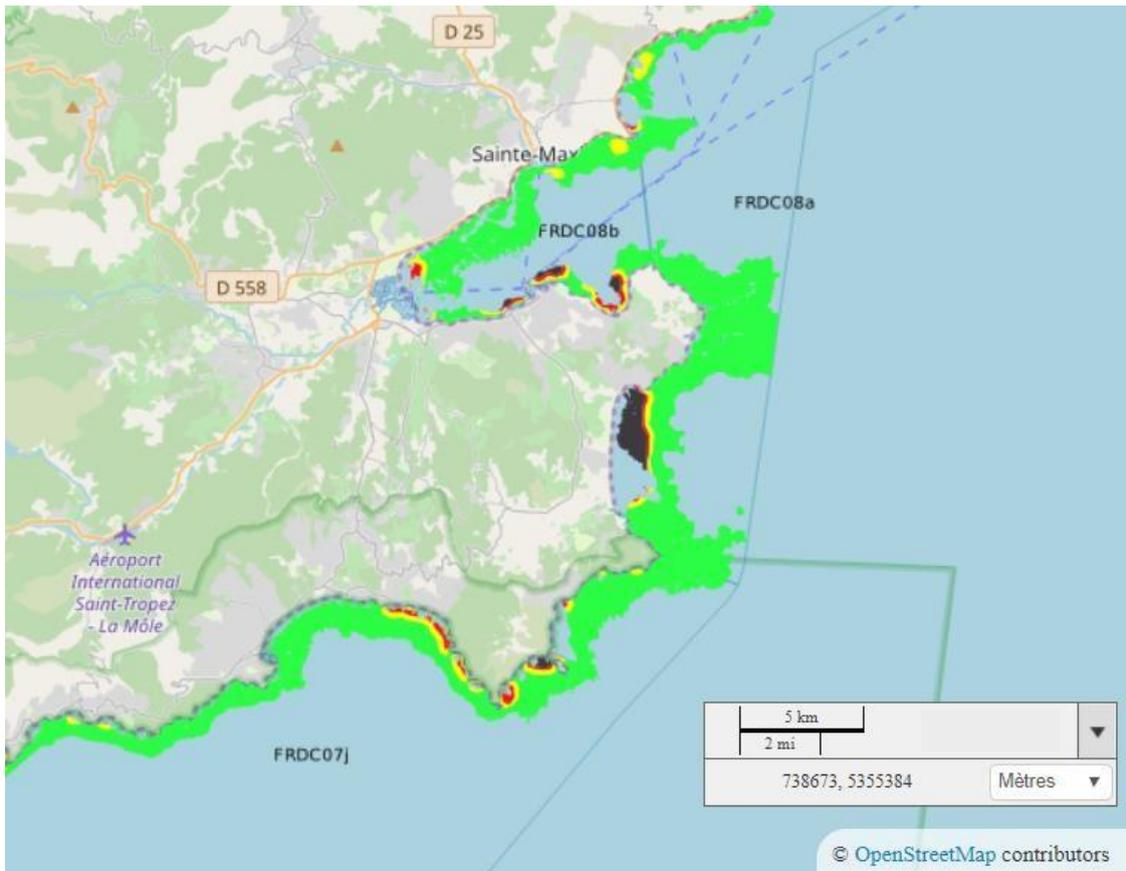
Les actions proposées dans le STERE et reprise dans le présent contrat (actions de phase 1) sont opérationnelles et dirigées vers la préservation/restauration des milieux et de leurs habitats, des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques grâce à deux axes d'action :

- la **non-dégradation** du milieu par la mise en place d'actions permettant de préserver les habitats marins côtiers sensibles (herbiers de posidonies, coralligènes, zones de fonctionnalités...) par la diminution des pressions directes, particulièrement face à la pression mouillage.

Le mouillage à l'ancre cause d'importants dégâts aux habitats marins peu profonds, notamment aux herbiers à posidonie (*Posidonia oceanica*), l'écosystème le plus riche de Méditerranée. La sensibilité et la croissance annuelle centimétrique de la posidonie en font un habitat tout particulièrement vulnérable. Sur une zone de mouillage fréquentée, les ancres et les chaînes des bateaux arrachent les faisceaux et les rhizomes de posidonie à un rythme bien supérieur à leur capacité de régénération.



Carte de la pression de mouillage des petites unités en haut et des grandes unités en bas (source : Medtrix)



Carte de la vulnérabilité des herbiers face à cette pression de mouillage (source : Medtrix)

La répartition des pressions de mouillage (données Impact 2018 de Medtrix) traduit la prégnance des mouillages des unités jusqu'à 20 m définie comme petite plaisance, et le développement de la grande et très grande plaisance des navires de plus de 20 m qui atteint et dépasse de plus en plus souvent les 80 m. Cette fréquentation de la grande plaisance se développe également hors du Golfe, avec des ancrages observés jusqu'au littoral du Rayol-Canadel.

Les impacts sur les herbiers de posidonie sont majeurs dépassant largement leur seuil de vulnérabilité, notamment :

- les baies de Pampelonne, des Canebiers et de Briande (à l'abri du Cap Taillat) ;
- en face du Vieux Saint-Tropez et en face de la Pointe de la Pinède.

Les herbiers de posidonie sont également vulnérables :

- de la Pointe Brouis à la Pointe Vergeron à La Croix-Valmer,
- à l'endroit de la plage du Cap Lardier,
- à l'endroit de la Plage les Tamaris.

En 2020 le Préfet maritime de la Méditerranée a complété la réglementation sur le mouillage par des arrêtés interdisant aux navires de plus de 24 m de mouiller dans les herbiers de Posidonie :

« 6.1 Le mouillage des navires ne doit ni porter atteinte à la conservation, ni conduire à la destruction, à l'altération ou à la dégradation d'habitats d'espèces végétales marines protégées.

6.2 Il est ainsi interdit de mouiller dans une zone correspondant à un habitat d'espèces végétales marines protégées lorsque cette action est susceptible de lui porter atteinte. »

Cette nouvelle réglementation a permis de supprimer une grande partie des pressions exercées par la grande plaisance sur les secteurs vulnérables comme par exemple le golfe de Saint-Tropez. Les secteurs où la présence de nombreux mouillages de la petite plaisance restent sous pressions comme la baie des Canebiers.

- La **restauration** des habitats et des fonctions écologiques des secteurs historiquement riches d'un point de vue écologique (zones d'herbier, zones de coralligène...), qui ont été dégradés et sur lesquels la pression est aujourd'hui maîtrisée.

21 actions identifiées pour la préservation des milieux aquatiques en font l'enjeu avec le coût total le plus élevé du Contrat territorial. Il convient de souligner que si la totalité des actions des milieux terrestres sont directement mis en œuvre par le service cours d'eau, les actions maritimes sont très majoritairement à maîtrises d'ouvrages communales.

Numérotation	Intitulé de l'action	Total dépenses HT	Montant maximum d'aides Agence de l'eau	Reste à charge maître d'ouvrage (hors taxes)
CCGST 1	Plan de gestion des cours d'eau	200 000 €	100 000 €	100 000 €
CCGST 2	Sensibilisation à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	21 000 €	6 300 €	14 700 €
CCGST 3	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	1 231 500 €	369 450 €	862 050 €
CCGST 8	Travaux d'entretien et de restauration des zones humides	990 000 €	693 000 €	297 000 €
CCGST 9	Programme de travaux hydromorphologique de la Gisle aval : maîtrise d'œuvre et acquisitions foncières	250 000 €	175 000 €	75 000 €
CCGST 16	Préparation des travaux hydromorphologiques La Garde et La Gisle	170 100 €	101 580 €	68 520 €
CCGST 17	Techniciens de rivière	220 950 €	66 285 €	154 665 €
CCGST 42	Travaux de restauration de l'affluent Maraveou	500 000 €	250 000 €	250 000 €
CA 19	Modification du balisage de fond de baie	29 033 €	14 517 €	14 517 €
CA 21	Agrandissement et redéploiement de la ZMEL de Cavalaire	166 667 €	116 667 €	50 000 €
CA 22	Equiperment du port en dispositifs de restauration des peuplements de poissons	72 500 €	50 750 €	21 750 €
GA 23	Balisage écologique côtier	24 458 €	7 700 €	16 758 €
RA 29	Zone de Mouillage d'Equipements Légers	4 662 000 €	3 263 400 €	1 398 600 €
RC 30	Restauration écologique de l'émissaire du Rayol	221 833 €	66 550 €	155 283 €
SM 31	Restauration de l'émissaire des oursins	488 834 €	139 150 €	349 684 €
SM 33	Equiperment du port en dispositifs de restauration des peuplements de poissons	72 500 €	50 750 €	21 750 €
SM 34	Balisage écologique de la zone ressource des Sardinaux	45 167 €	22 583 €	22 583 €
ST 36	Balisage écologique de la bande côtière des 5 noeuds	35 833 €	7 500 €	28 333 €
ST 37	Balisage écologique du secteur du Pilon	26 500 €	7 950 €	18 550 €
ST 38	Etude de faisabilité et dimensionnement d'une ZMEL en baie des Canebiers	20 000 €	14 000 €	6 000 €
ST 39	Equiperment du port en dispositifs de restauration des peuplements de poissons	72 500 €	50 750 €	21 750 €
<b>Préservation des milieux</b>		<b>9 521 375 €</b>	<b>5 573 882 €</b>	<b>3 947 494 €</b>

\*Montant susceptible d'être modifié selon l'instruction de l'Agence de l'eau

### 3. La gestion de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique

Les plaines de La Gisle et de La Mole sur Grimaud et Cogolin forment un aquifère alluvial assez épais (30 à 40 m) qui constitue l'essentiel de la ressource souterraine exploitable du territoire. L'eau se trouve entre 2 et 10 mètres de profondeur et affleure parfois en hiver. Son alimentation se fait par infiltration des eaux de pluie et échanges avec les cours d'eau. En période d'étiage, le barrage de la Verne (construit en 1991 et pouvant contenir jusqu'à 8 millions de mètres cube) permet également d'entretenir artificiellement le niveau de cette nappe grâce à la régularité du débit restitué.



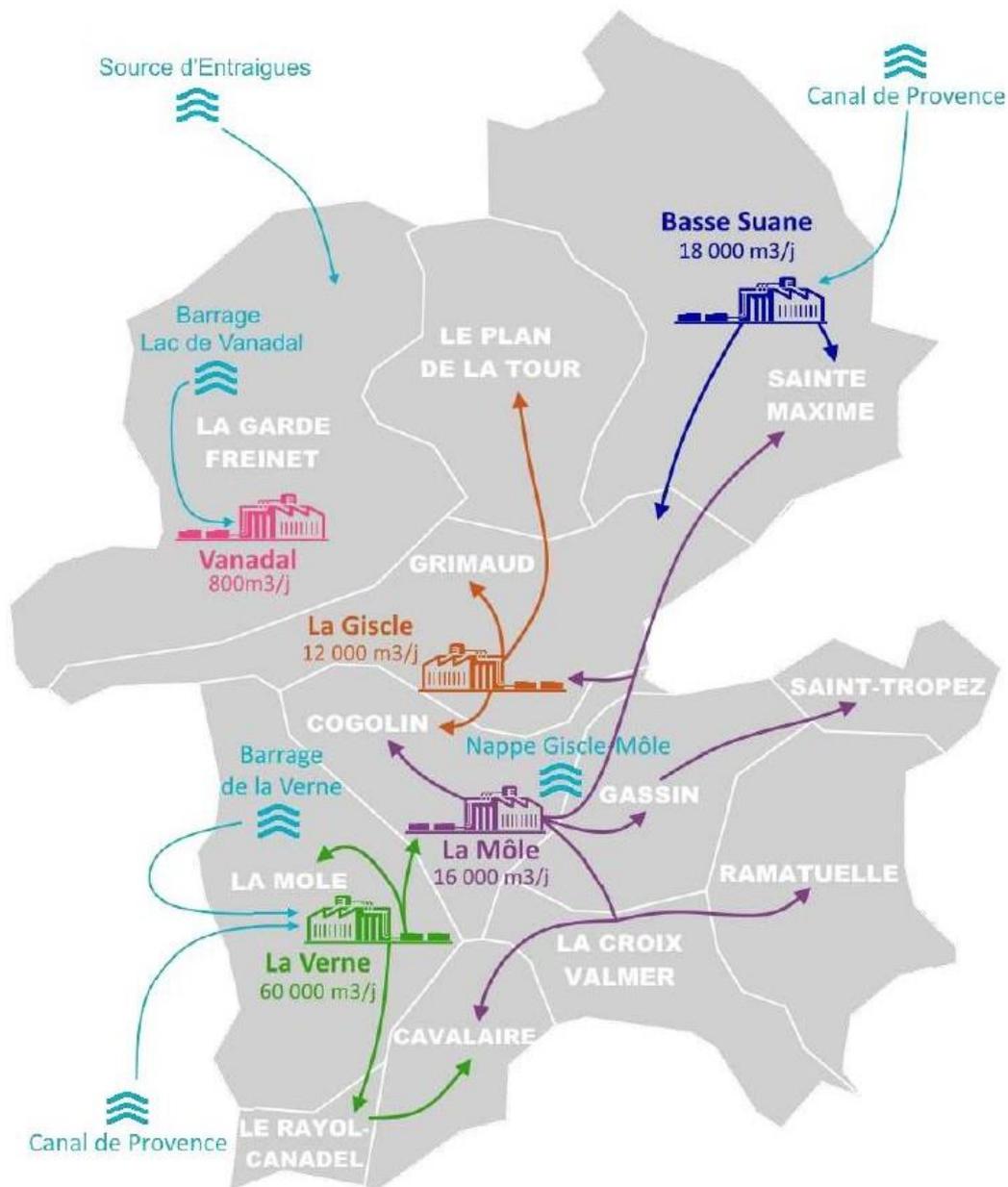
*Barrage de la Verne et fosse de dissipation*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ensemble de la compétence afférente à l'eau potable des 12 communes est transférée à la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez.

L'intercommunalité a ainsi hérité de plusieurs modes de gestion sur son territoire : une régie sur la commune de la Garde-Freinet, un contrat de délégation de service public sur la commune de Sainte-Maxime, un contrat de délégation de service public sur les 10 autres communes.

L'alimentation en eau potable du golfe de Saint-Tropez est assurée par diverses ressources :

- Locales : barrage de la Verne, nappe Giscle-Mole, barrage du Vanadal, source de la Mourre.
- Extérieures : adhésion au Syndicat d'adduction des eaux de la source d'Entraigues et achats d'eau à la société canal de Provence (SCP) avec 2 points de livraison à la Mole d'une part et à Sainte-Maxime d'autre part.



Synoptique des différents ouvrages de protection du territoire ainsi que des grands flux hydrauliques

Le réseau de distribution se compose au total de 1 196 km linéaire de réseau, 34 218 branchements, 62 862 compteurs, 65 réservoirs et 29 stations de pompage, permettant de desservir 62 911 abonnés. Les rendements des réseaux sont particulièrement satisfaisants sur le territoire puisque supérieurs à la moyenne nationale de 80% (source : ONEMA, 2015), hormis pour la commune de la Garde-Freinet qui a tout de même augmenté de 10 points entre 2019 et 2020.

Rendement du réseau	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
DSP 10 communes	87,1%	86,1%	89,6%	86,2%	87,9%	1,97%
DSP Sainte-Maxime	83,0%	86,1%	80,9%	82,6%	82,2%	-0,48%
Régie La Garde Freinet	61,7%	70,5%	67,3%	64,3%	74,5 %	15,86%

La masse d'eau alluvions de La Giscle et de La Môle, ressource stratégique, a été identifiée en situation de déséquilibre quantitatif dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2016-2021.

Une étude d'évaluation des volumes prélevables (EEVP) a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal de Distribution de l'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM).

Durant le Contrat de rivière 2015-2020 a été finalisée l'étude qui a conduit à la rédaction d'un Plan de Gestion de la Ressource en eau. Une liaison SCP Verdon/ Saint-Cassien/ Sainte Maxime a été réalisée et mise en service en 2018. Elle permet au territoire une sécurisation et une diversification des ressources d'alimentation en eau potable sur la partie est du littoral varois en diminuant les prélèvements opérés sur les ressources locales. Cette liaison et la réalisation des actions du PGRE ont permis, en 2020, la révision de l'arrêté d'autorisation de prélèvement sur la nappe de la Giscle et de la Môle ainsi qu'à l'équipement de sondes pour un suivi stratégique des niveaux piézométriques des nappes. Cette amélioration des connaissances a permis de valider le maintien du biseau saline (intrusion saline actuellement contenue) et de confirmer la pertinence de la gestion des prélèvements d'eau en nappe.

Dans le présent Contrat territorial, la préservation des ressources stratégiques se poursuit avec la redéfinition des zones de sauvegarde et des ateliers urbanismes pour une meilleure prise en compte des enjeux du domaine de l'environnement et de l'eau dans les documents d'urbanisme.

En adéquation avec les résultats du précédent Contrat de rivière, les économies d'eau focalisent dans le présent Contrat sur la réhabilitation des réservoirs d'eau potable et le développement du sujet de réutilisation des eaux usées traitées par le SIVOM Littoral des Maures et la commune de Sainte-Maxime.

Enfin, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, des actions de désimperméabilisation sont développées au sein des collectivités locales : à l'occasion de réfection de voiries ou de stationnement (Communauté de communes et communes du Plan-de-la-Tour et de la Croix-Valmer) ou de reconstruction d'écoles (communes de Cavalaire et de la Garde-Freinet).

Numérotation	Intitulé de l'action	Total dépenses HT	Montant maximum d'aides Agence de l'eau	Reste à charge maître d'ouvrage (hors taxes)
CCGST 4	Réhabilitation de réservoirs d'eau potable de la Garde-Freinet	1 351 900 €	353 700 €	1 005 038 €
CCGST 11	Préservation des ressources stratégiques et réalisation d'ateliers urbanisme	10 001 €	5 000 €	5 000 €
CCGST 12	Etude de détermination de zones potentielles de désimperméabilisation dans les zones d'activité Valensole et Font-Mourier	20 000 €	14 000 €	6 000 €
CCGST 13	Désimperméabilisation de la RD98 dans la zone d'activités Saint-Maur à Cogolin	2 430 000 €	301 000 €	2 129 000 €
CCGST 14	Bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)	0 €	0 €	0 €
CA 20	Délocalisation de la borne de réuse pour les hydrocureuses	36 700 €	18 350 €	18 350 €
GF 24	Désimperméabilisation et verdissement de l'école élémentaire	123 000 €	86 100 €	36 900 €
PT 27	Désimperméabilisation du quartier neuf	15 000 €	10 500 €	4 500 €
SM 32	Réutilisation des eaux usées traitées pour les hydrocureuses	55 000 €	27 500 €	27 500 €
SM 35	Etude d'opportunités d'utilisation des eaux usées traitées de la station la Nartelle et travaux au stade des Bosquettes	200 000 €	100 000 €	100 000 €
<b>Gestion de la ressource en eau et adaptation au changement climatique</b>		<b>4 239 600 €</b>	<b>916 151 €</b>	<b>3 325 451 €</b>

\*Montant susceptible d'être modifié selon l'instruction de l'Agence de l'eau

#### 4. La communication, la sensibilisation et l'animation

- La communication et sensibilisation

Dans les précédents contrats de rivières, ce volet a fait l'objet d'une réflexion afin de mieux cibler les objectifs, les publics et les messages.

L'objectif affiché dans ce contrat est de faire connaître les actions en faveur de l'amélioration de la qualité et du fonctionnement des milieux aquatiques, faire adhérer le public et faire agir.

Plusieurs sujets apparaissent comme des priorités sur le territoire : la gestion quantitative de la ressource, l'entretien et la restauration des milieux aquatiques, les pollutions (domestiques et agricoles) et les usages en mer.

Pour chaque type de public, la communication prévoit de délivrer des messages clairs via différentes actions de communication avec :

- l'animation auprès de jeune public au travers de programmes d'Education à l'environnement conformes aux objectifs prescrits par l'Education nationale,
- l'organisation d'une manifestation majeure à l'attention du grand public visant à sensibiliser sur les milieux aquatiques en déclinant les enjeux prioritaires du SDAGE,
- et la création d'un nouveau sentier marin.

La communication va également permettre de mieux faire comprendre et valoriser l'ensemble des actions du Contrat territorial pour les milieux aquatiques.

Les outils qui seront mobilisés :

- édition de supports (plaquettes pédagogiques, panneaux de chantier, ...),
- organisation de balades commentées (démonstration de bouturages, fonctionnement nappe alluviale et chemin de randonnée de la vallée de la Mole, présentation des travaux d'aménagement de la Garde, explications sur le soutien d'étiage que permet le barrage de la Verne),
- des animations (remise de prix suite à l'organisation d'un concours photo "Nos cours d'eau", simulateurs de crues avec porte et portière de voiture, casque à réalité virtuelle présentant les espèces vivantes subaquatiques, conseils de jardinage pour apprendre à se passer de pesticides, diaporama interactif Ecoattitude,...) et des stands d'information,
- animations scolaires sur les thématiques prioritaires du contrat : gestion de la ressource et adaptation au changement climatique, la préservation et la restauration des milieux aquatiques, marins et humides et trame turquoise, l'amélioration de la qualité des eaux.

Les publics ciblés : agriculteurs et riverains, élus, habitants, scolaires et usagers de la mer.

Les travaux de communication pour informer, sensibiliser et faire changer les pratiques sur les cours d'eau doivent permettre de pérenniser la culture locale de préservation des cours d'eau et du littoral.

- L'animation

En cohérence avec la méthodologie prescrite dans le SDAGE Rhône-Méditerranée, le Contrat intègre la pérennisation des moyens humains nécessaires à sa réalisation avec :

- L'animation de sa gouvernance et l'assistance aux communes ;
- L'expertise pour la mise en œuvre de travaux de restauration hydromorphologique ;
- L'animation d'une concertation de proximité avec les riverains et un travail de communication / pédagogie régulier et sur la durée auprès de différents publics.



*Journées de restitution des programmes scolaires Education à l'environnement*

Numérotation	Intitulé de l'action	Total dépenses HT	Montant maximum d'aides Agence de l'eau	Reste à charge maître d'ouvrage (hors taxes)
CCGST 5	Education à l'environnement avec des programmes pédagogiques scolaires	159 000 €	111 300 €	47 700 €
CCGST 6	Communication et organisation d'un évènement majeur	16 000 €	11 200 €	4 800 €
CCGST 15	Animation du contrat de territoire	169 950 €	84 975 €	84 975 €
CA 18	Balisage écologique du sentier marin de Bonporteau	15 417 €	5 625 €	9 792 €
<b>Communication, sensibilisation et animation</b>		<b>360 367 €</b>	<b>213 100 €</b>	<b>147 267 €</b>

*\*Montant susceptible d'être modifié selon l'instruction de l'Agence de l'eau*

## ARTICLE 5 : PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT

### 1. Synthèse par Maîtrise d'ouvrage

Numérotation	Intitulé de l'action	Total dépenses HT	Taux potentiel d'aide % (hors coûts plafonds)	Assiette éligible	Montant maximum d'aides Agence de l'eau*	Reste à charge maître d'ouvrage (hors taxes)
CCGST 1	Plan de gestion des cours d'eau	200 000 €	50	200 000 €	100 000 €	100 000 €
CCGST 2	Sensibilisation à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	21 000 €	30	21 000 €	6 300 €	14 700 €
CCGST 3	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	1 231 500 €	30	1 231 500 €	369 450 €	862 050 €
CCGST 4	Réhabilitation de réservoirs d'eau potable de la Garde-Freinet	1 351 900 €	30	1 179 000 €	353 700 €	998 200 €
CCGST 5	Education à l'environnement avec des programmes pédagogiques scolaires	159 000 €	70	159 000 €	111 300 €	47 700 €
CCGST 6	Communication et organisation d'un évènement majeur	16 000 €	70	16 000 €	11 200 €	4 800 €
CCGST 7	Suivi de la qualité des eaux superficielles	45 000 €	50	45 000 €	22 500 €	22 500 €
CCGST 8	Travaux d'entretien et de restauration des zones humides	990 000 €	70	990 000 €	693 000 €	297 000 €
CCGST 9	Programme de travaux hydromorphologique de la Giscle aval : maîtrise d'œuvre et acquisitions foncières	250 000 €	70	250 000 €	175 000 €	75 000 €
CCGST 10	Etude préalable au transfert de la compétence Assainissement	60 000 €	50	60 000 €	30 000 €	30 000 €
CCGST 11	Préservation des ressources stratégiques et réalisation d'ateliers urbanisme	10 001 €	50	10 001 €	5 001 €	5 001 €
CCGST 12	Etude de détermination de zones potentielles de désimperméabilisation dans les zones d'activité Valensole et Font-Mourier	20 000 €	70	20 000 €	14 000 €	6 000 €
CCGST 13	Désimperméabilisation de la RD98 dans la zone d'activités Saint-Maur à Cogolin	2 430 000 €	70	430 000 €	301 000 €	2 129 000 €
CCGST 14	Bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)	0 €			- €	- €
CCGST 15	Animation du contrat de territoire	169 950 €	50	169 950 €	84 975 €	84 975 €
CCGST 16	Préparation des travaux hydromorphologiques La Garde et La Giscle	170 100 €	70 et 50	170 100 €	101 580 €	68 520 €
CCGST 17	Techniciens de rivière	220 950 €	30	220 950 €	66 285 €	154 665 €
CCGST 42	Travaux de restauration de l'affluent Maraveou	500 000 €	50	500 000 €	250 000 €	250 000 €
<b>Total Communauté de communes</b>		<b>7 845 401 €</b>			<b>2 695 291 €</b>	<b>5 150 111 €</b>
CA 18	Balisage écologique du sentier marin de Bonportreau	15 417 €	50	11 250 €	5 625 €	9 792 €
CA 19	Modification du balisage de fond de baie	29 033 €	50	29 033 €	14 517 €	14 517 €
<b>Total Commune de Cavalaire</b>		<b>44 450 €</b>			<b>20 142 €</b>	<b>24 308 €</b>
CA 20	Délocalisation de la borne de réuse pour les hydrocureuses	36 700 €	50		18 350 €	18 350 €
<b>Total Sivom littoral des Maures</b>		<b>36 700 €</b>			<b>18 350 €</b>	<b>18 350 €</b>
CA 21	Agrandissement et redéploiement de la ZMEL de Cavalaire	166 667 €	70	166 667 €	116 667 €	50 000 €
CA 22	Equipement du port en dispositifs de restauration des peuplements de poissons	72 500 €	70	72 500 €	50 750 €	21 750 €
<b>Total SPL Port Héraclea</b>		<b>239 167 €</b>			<b>167 417 €</b>	<b>71 750 €</b>
GA 23	Balisage écologique côtier	24 458 €	50	15 400 €	7 700 €	16 758 €
<b>Total Commune de Gassin</b>		<b>24 458 €</b>			<b>7 700 €</b>	<b>16 758 €</b>
GF 24	Désimperméabilisation et verdissement de l'école élémentaire	123 000 €	70	123 000 €	86 100 €	36 900 €
<b>Total Commune de La Garde Freinet</b>		<b>123 000 €</b>			<b>86 100 €</b>	<b>36 900 €</b>
MO 25	Gestion des eaux pluviales de la Mole	25 000 €	50	20 000 €	10 000 €	15 000 €
<b>Total Commune de La Mole</b>		<b>25 000 €</b>			<b>10 000 €</b>	<b>15 000 €</b>
PT 26	Mise en conformité des réseaux d'assainissement	125 000 €	50	125 000 €	62 500 €	62 500 €
PT 27	Désimperméabilisation du quartier neuf	15 000 €	70	15 000 €	10 500 €	4 500 €
PT 28	Réhabilitation de la station d'épuration du Revest	105 000 €	30	70 200 €	21 060 €	83 940 €
<b>Total Commune de Plan de la tour</b>		<b>245 000 €</b>			<b>94 060 €</b>	<b>150 940 €</b>
RA 29	Zone de Mouillage d'Equipements Légers	4 662 000 €	70	4 662 000 €	3 263 400 €	1 398 600 €
<b>Total Commune de Ramatuelle</b>		<b>4 662 000 €</b>			<b>3 263 400 €</b>	<b>1 398 600 €</b>

Numérotation	Intitulé de l'action	Total dépenses HT	Taux potentiel d'aide % (hors coûts plafonds)	Assiette éligible	Montant maximum d'aides Agence de l'eau*	Reste à charge maître d'ouvrage (hors taxes)
RC 30	Restauration écologique de l'émissaire du Rayol	221 833 €	30	221 833 €	66 550 €	155 283 €
<b>Total Commune de Rayol Canadel</b>		<b>221 833 €</b>			<b>66 550 €</b>	<b>155 283 €</b>
SM 31	Restauration de l'émissaire des oursins	488 834 €	30	463 834 €	139 150 €	349 684 €
SM 32	Réutilisation des eaux usées traitées pour les hydrocureuses	55 000 €	50	55 000 €	27 500 €	27 500 €
SM 33	Equipement du port en dispositifs de restauration des peuplements de poissons	72 500 €	70	72 500 €	50 750 €	21 750 €
SM 34	Balisage écologique de la zone ressource des Sardinoux	45 167 €	50	45 167 €	22 583 €	22 583 €
SM 35	Etude d'opportunités d'utilisation des eaux usées traitées de la station la Nartelle et travaux au stade des Bosquettes	200 000 €	50	200 000 €	100 000 €	100 000 €
<b>Total Commune de Sainte-Maxime</b>		<b>861 501 €</b>			<b>339 984 €</b>	<b>521 517 €</b>
ST 36	Balisage écologique de la bande côtière des 5 noeuds	35 833 €	50	15 000 €	7 500 €	28 333 €
ST 37	Balisage écologique du secteur du Pilon	26 500 €	30	26 500 €	7 950 €	18 550 €
ST 38	Etude de faisabilité et dimensionnement d'une ZMEL en baie des Canebiers	20 000 €	70	20 000 €	14 000 €	6 000 €
<b>Total Commune de Saint-Tropez</b>		<b>82 333 €</b>			<b>29 450 €</b>	<b>52 883 €</b>
ST 39	Equipement du port en dispositifs de restauration des peuplements de poissons	72 500 €	70	72 500 €	50 750 €	21 750 €
<b>Total Port en régie de Saint-Tropez</b>		<b>72 500 €</b>			<b>50 750 €</b>	<b>21 750 €</b>
SIA CG 40	Mise en conformité de la station de Cogolin Font-Mourier	4 800 000 €	50	2 400 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €
SIA CG 41	Amélioration du réseau d'assainissement	1 620 000 €	50	1 620 000 €	810 000 €	810 000 €
<b>Total SIA Cogolin-Gassin</b>		<b>6 420 000 €</b>			<b>3 210 000 €</b>	<b>3 210 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL CONTRAT TERRITORIAL</b>		<b>20 903 343 €</b>			<b>10 059 192 €</b>	<b>10 844 151 €</b>

\*Montant susceptible d'être modifié selon l'instruction de l'Agence de l'eau

## 2. Synthèse par orientation stratégique / volet

Numérotation	Intitulé de l'action	Total dépenses HT	Taux potentiel d'aide % (hors coûts plafonds)	Assiette éligible	Montant maximum d'aides Agence de l'eau*	Reste à charge maître d'ouvrage (hors taxes)
CCGST 7	Suivi de la qualité des eaux superficielles	45 000 €	50	45 000 €	22 500 €	22 500 €
CCGST 10	Etude préalable au transfert de la compétence Assainissement	60 000 €	50	60 000 €	30 000 €	30 000 €
MO 25	Gestion des eaux pluviales de la Mole	25 000 €	50	20 000 €	10 000 €	15 000 €
PT 26	Mise en conformité des réseaux d'assainissement	125 000 €	50	125 000 €	62 500 €	62 500 €
PT 28	Réhabilitation de la station d'épuration du Revest	105 000 €	30	70 200 €	21 060 €	83 940 €
SIA CG 40	Mise en conformité de la station de Cogolin Font-Mourier	4 800 000 €	50	2 400 000 €	2 400 000 €	2 400 000 €
SIA CG 41	Amélioration du réseau d'assainissement	1 620 000 €	50	1 620 000 €	810 000 €	810 000 €
<b>TOTAL Volet 1 - Amélioration de la qualité</b>		<b>6 780 000 €</b>		<b>4 340 200 €</b>	<b>3 356 060 €</b>	<b>3 423 940 €</b>
CCGST 1	Plan de gestion des cours d'eau	200 000 €	50	200 000 €	100 000 €	100 000 €
CCGST 2	Sensibilisation à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	21 000 €	30	21 000 €	6 300 €	14 700 €
CCGST 3	Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	1 231 500 €	30	1 231 500 €	369 450 €	862 050 €
CCGST 8	Travaux d'entretien et de restauration des zones humides	990 000 €	70	990 000 €	693 000 €	297 000 €
CCGST 9	Programme de travaux hydromorphologique de la Giscle aval : maîtrise d'œuvre et acquisitions foncières	250 000 €	70	250 000 €	175 000 €	75 000 €
CCGST 16	Préparation des travaux hydromorphologiques La Garde et La Giscle	170 100 €	70 et 50	170 100 €	101 580 €	68 520 €
CCGST 17	Techniciens de rivière	220 950 €	30	220 950 €	66 285 €	154 665 €
CCGST 42	Travaux de restauration de l'affluent Maraveou	500 000 €	50	500 000 €	250 000 €	250 000 €

CA 19	Modification du balisage de fond de baie	29 033 €	50	29 033 €	14 517 €	14 517 €
CA 21	Agrandissement et redéploiement de la ZMEL de Cavalaire	166 667 €	70	166 667 €	116 667 €	50 000 €
CA 22	Equipement du port en dispositifs de restauration des peuplements de poissons	72 500 €	70	72 500 €	50 750 €	21 750 €
GA 23	Balisage écologique côtier	24 458 €	50	15 400 €	7 700 €	16 758 €
RA 29	Zone de Mouillage d'Equipements Légers	4 662 000 €	70	4 662 000 €	3 263 400 €	1 398 600 €
RC 30	Restauration écologique de l'émissaire du Rayol	221 833 €	30	221 833 €	66 550 €	155 283 €
SM 31	Restauration de l'émissaire des oursins	488 834 €	30	463 834 €	139 150 €	349 684 €
SM 33	Equipement du port en dispositifs de restauration des peuplements de poissons	72 500 €	70	72 500 €	50 750 €	21 750 €
SM 34	Balisage écologique de la zone ressource des Sardinaux	45 167 €	50	45 167 €	22 583 €	22 583 €
ST 36	Balisage écologique de la bande côtière des 5 noeuds	35 833 €	50	15 000 €	7 500 €	28 333 €
ST 37	Balisage écologique du secteur du Pilon	26 500 €	30	26 500 €	7 950 €	18 550 €
ST 38	Etude de faisabilité et dimensionnement d'une ZMEL en baie des Canebiers	20 000 €	70	20 000 €	14 000 €	6 000 €
ST 39	Equipement du port en dispositifs de restauration des peuplements de poissons	72 500 €	70	72 500 €	50 750 €	21 750 €
<b>TOTAL Volet 2 - Préservation des milieux</b>		<b>9 521 375 €</b>		<b>9 466 484 €</b>	<b>5 573 882 €</b>	<b>3 947 494 €</b>
CCGST 4	Réhabilitation de réservoirs d'eau potable de la Garde-Freinet	1 351 900 €	30	1 179 000 €	353 700 €	998 200 €
CCGST 11	Préservation des ressources stratégiques et réalisation d'ateliers urbanisme	10 001 €	50	10 001 €	5 001 €	5 001 €
CCGST 12	Etude de détermination de zones potentielles de désimperméabilisation dans les zones d'activité Valensole et Font-Mourier	20 000 €	70	20 000 €	14 000 €	6 000 €
CCGST 13	Désimperméabilisation de la RD98 dans la zone d'activités Saint-Maur à Cogolin	2 430 000 €	70	430 000 €	301 000 €	2 129 000 €
CCGST 14	Bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)	0 €	0	0 €	0 €	0 €
CA 20	Délocalisation de la borne de réuse pour les hydrocureuses	36 700 €	50	0 €	18 350 €	18 350 €
GF 24	Désimperméabilisation et verdissement de l'école élémentaire	123 000 €	70	123 000 €	86 100 €	36 900 €
PT 27	Désimperméabilisation du quartier neuf	15 000 €	70	15 000 €	10 500 €	4 500 €
SM 32	Réutilisation des eaux usées traitées pour les hydrocureuses	55 000 €	50	55 000 €	27 500 €	27 500 €
SM 35	Etude d'opportunités d'utilisation des eaux usées traitées de la station la Nartelle et travaux au stade des Bosquettes	200 000 €	50	200 000 €	100 000 €	100 000 €
<b>TOTAL Volet 3 - Gestion de la ressource en eau et adaptation au changement climatique</b>		<b>4 241 601 €</b>		<b>2 032 001 €</b>	<b>916 151 €</b>	<b>3 325 451 €</b>
CCGST 5	Education à l'environnement avec des programmes pédagogiques scolaires	159 000 €	70	159 000 €	111 300 €	47 700 €
CCGST 6	Communication et organisation d'un événement majeur	16 000 €	70	16 000 €	11 200 €	4 800 €
CCGST 15	Animation du contrat de territoire	169 950 €	50	169 950 €	84 975 €	84 975 €
CA 18	Balisage écologique du sentier marin de Bonporteau	15 417 €	50	11 250 €	5 625 €	9 792 €
<b>TOTAL Volet 4 - Communication et sensibilisation</b>		<b>360 367 €</b>		<b>356 200 €</b>	<b>213 100 €</b>	<b>147 267 €</b>

\*Montant susceptible d'être modifié selon l'instruction de l'Agence de l'eau

## ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

### 1. Engagement de la structure porteuse

La Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez porte le Contrat territorial pour les milieux aquatiques du golfe de Saint-Tropez.

Dans ce sens, elle s'engage à assurer :

- Le suivi et le pilotage du Contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires ;
- La mise en œuvre administrative et technique du Contrat et en particulier :
  - Le secrétariat technique et administratif du comité de pilotage
  - L'élaboration et le suivi des tableaux de bord des opérations du Contrat
- L'animation de la concertation entre les partenaires et les actions de communication et de sensibilisation ;
- L'appui aux maîtres d'ouvrage pour la constitution des demandes de subvention et pour engager leurs opérations (montages financiers, plans de financement, ...) sous respect des dispositions de l'article 6.2 ;
- Par ailleurs, au même titre que les autres maîtres d'ouvrage, elle s'engage à assurer les opérations dont elle a la maîtrise d'ouvrage.

### 2. Engagement des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- Réaliser les opérations dans les conditions prévues au Contrat durant sa durée ;
- Transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au Contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du Contrat ;
- Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du Contrat.

### 3. Engagement de l'agence de l'eau

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au **contrat de territoire (EPCI) de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez**, sur une période couvrant les années 2022 à 2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période **2022 à 2024** ne pourra excéder un montant total d'aide de **10 059 193 millions d'euros**. La fin du contrat est fixée au 31 décembre 2024 avec dépôt des dossiers de demandes d'aide avant le 30 juin 2024. Leur éligibilité est conditionnée à un démarrage effectif de l'opération aidée avant la fin de l'année 2024.

Les aides à l'entretien de la ripisylve sont conditionnées à l'engagement des opérations prioritaires listées ci-dessous :

- Programme de travaux hydromorphologique de la Giscle aval : maitrise d'œuvre et acquisitions foncières ;
- Acquisitions foncières et restauration des zones humides.

Par ailleurs, les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes sont subordonnées à un plan de gestion des EEE selon les attendus de la stratégie de bassin.

Dans le cadre du présent contrat, l'agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ **Garantie de financement et de taux d'aides**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 5, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat et de l'engagement des contreparties.

Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'agence (aide classique + bonus)
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	Préparation des travaux de restauration hydro-morphologique (La Giscle aval)	oui	oui	2022 - 2024	87 450 €	87 450 €	50%	43 725 €
	Préservation des ressources stratégiques et réalisation d'ateliers urbanisme	oui	non	2022	10 001 €	10 001 €	50%	5 001 €
Commune du Plan de la Tour	Travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement	oui	non	2022	125 000 €	125 000 €	50%	62 500 €
Commune de Ramatuelle	Travaux d'aménagement de la Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) dans la baie de Pampelonne	oui	non	2022	4 662 000 €	4 662 000 €	70%	3 263 400 €
Commune de Sainte-Maxime	Réutilisation des eaux usées traitées par les hydrocureuses	non	oui	2022	55 000 €	55 000 €	50%	27 500 €
	Etude de faisabilité et d'opportunités d'utilisation des eaux usées issues de la REUT de la Nartelle, à proximité du stade des Bosquettes	non	oui	2022	200 000 €	200 000 €	50%	100 000 €
Commune de Saint-Tropez	Etude de faisabilité et de dimensionnement d'une ZMEL en baie des Canebiers	oui	non	2022	20 000 €	20 000 €	70%	14 000 €
SIA Cogolin - Gassin	Travaux de mise aux normes de la station d'épuration de Cogolin	oui	non	2022	4 800 000 €	4 800 000 €	50%	2 400 000 €
	Mise à jour du schéma d'assainissement	oui	non	2022	120 000 €	120 000 €	50%	60 000 €
	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du système de Cogolin	oui	non	2022-2024	1 500 000 €	1 500 000 €	50 %	750 000 €
Sivom du littoral des Maures	Délocalisation de la borne de réuse pour les hydrocureuses	non	oui	2022	36 700 €	36 700 €	50 %	18 350 €
SPL Port Héraclea	Travaux de redéploiement de la ZMEL de Cavalaire	oui	non	2023	166 667 €	166 667 €	70%	116 667 €
<b>TOTAL garantie de taux</b>					<b>11 782 818 €</b>	<b>11 782 818 €</b>		<b>6 861 143 €</b>

➤ Majorations de taux

Garantie de taux										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'agence (aide classique + bonus)		
								Aide classique	Majoration <sup>(1)</sup>	Total
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	Programme de travaux hydromorphologique de la Giscle aval : maîtrise d'œuvre et acquisitions foncières	oui	oui	2024	250 000 €	250 000 €	70%	125 000 €	50 000 €	175 000 €
	Acquisitions foncières et restauration des zones humides	oui	oui	2022 - 2024	990 000 €	990 000 €	70%	495 000 €	198 000 €	693 000 €
	Préparation des travaux de restauration hydro-morphologique (La garde)	oui	oui	2022 - 2024	82 650 €	82 650 €	70%	41 325 €	16 530 €	57 855 €
	Etude de détermination des zones potentielles de désimperméabilisation dans les zones d'activités	non	oui	2022	20 000 €	20 000 €	70%	10 000 €	4 000 €	14 000 €
	Travaux de désimperméabilisation de la RD98 dans la zone d'activités Saint-Maur à Cogolin	non	oui	2024	2 000 000 €	430 000 €	70%	215 000 €	86 000 €	301 000 €
Commune de La Garde Freinet	Travaux de désimperméabilisation et de verdissement de l'école élémentaire	non	oui	2023	123 000 €	123 000 €	70%	61 500 €	24 600 €	86 100 €
Commune du Plan de la Tour	Désimperméabilisation du Quartier Neuf	non	oui	2022	15 000 €	15 000 €	70%	7 500 €	3 000 €	10 500 €
<b>TOTAL garantie de taux</b>					<b>3 480 650 €</b>	<b>1 910 650 €</b>		<b>955 325 €</b>	<b>382 130 €</b>	<b>1 337 455 €</b>

<sup>(1)</sup> dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

➤ **Financement des aides contractuelles exceptionnelles**

Les actions susceptibles d'être aidées au titre des aides contractuelles exceptionnelles sont les suivantes :

Aide exceptionnelle							
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence	Montant aide totale de l'Agence	Contrepartie
Commune du Plan de la Tour	Réhabilitation et mise aux normes de la station d'épuration REVEST	2022	105 000 €	70 200 €	30%	21 060 €	Fourniture du projet du CCTP de l'étude préalable de préparation au transfert de la compétence Assainissement
Commune du Rayol-Canadel-sur-Mer	Travaux réfection émissaire de surverse du poste de relevage de la plage du Rayol	2022	221 833 €	221 833 €	30 %	66 550 €	Lancement de l'étude de détermination des zones potentielles de désimperméabilisation dans les zones d'activité
Commune de Sainte-Maxime	Travaux réfection émissaire des Oursins	2023	488 834 €	463 834 €	30 %	139 150 €	Réalisation des ateliers de prise en compte des enjeux eau dans les documents d'urbanisme en lien avec les enjeux du territoire
Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez	Travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable de la Garde-Freinet	2023	1 351 900 €	1 179 000 €*	30 %	353 700 €	Réalisation de la délimitation des zones de sauvegarde de la ressource stratégique
<b>TOTAL aides exceptionnelles</b>			<b>2 167 567 €</b>	<b>1 936 200 €</b>	<b>30 %</b>	<b>580 460 €</b>	

\*Le montant éligible a été calculé au prorata de l'enveloppe totale d'aides exceptionnelles disponible.

L'attribution des aides contractuelles exceptionnelles prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions et à la réalisation des opérations identifiées dans la colonne « Contrepartie ».

## ARTICLE 7 : SUIVI DU CONTRAT

### 1. Suivi et bilans annuels

La bonne exécution du Contrat territorial pour les milieux aquatiques, pilotée et contrôlée par son comité de pilotage, se définit par :

- Le respect des engagements des différents partenaires ;
- La mise en œuvre effective des opérations du Contrat ;
- Le respect des modalités de fonctionnement.

Pour le bilan final du Contrat, plusieurs outils de suivi seront mis en œuvre pour permettre un contrôle de la démarche :

- Un tableau de bord spécifique qui rendra compte de l'avancement du Contrat : projets démarrés / réalisés / abandonnés / prévus, montant des financements engagés / prévus ;
- Une synthèse des actions réalisées : descriptif de ce qui a été fait pour enrayer les problématiques identifiées lors de l'état initial.

Plus particulièrement pour le milieu terrestre d'autres indicateurs seront mis en place ;

- Des comparaisons entre les états initiaux et finaux des cours d'eau grâce au suivi de qualité déjà instauré (13 stations réparties sur l'ensemble du territoire) ;
- Le suivi des surfaces désimperméabilisées et déconnectées du réseau d'eau pluviale ;
- Le volume d'eau économisé grâce à la réutilisation d'eaux usées traitées ;
- Le nombre de classes scolaires participantes aux programmes d'éducation de développement durable et le nombre d'interventions de sensibilisation ;
- Le volume d'eaux claires parasites éliminé (estimations) ;
- Le nombre de STEP réhabilitées (dont une station est inscrite au PDM) ;
- Le linéaire de réseaux d'assainissement réhabilités ;
- Le linéaire de cours d'eau restauré et entretenu ;
- La surface de zones humides acquises et restaurées ;
- Le nombre réservoirs d'eau potable réhabilités.

Pour le milieu marin, plusieurs indicateurs biologiques seront suivis :

- ZMEL : les surfaces d'herbier de posidonie préservées de la pression du mouillage ou balisage  
A cela s'ajouteront des indicateurs de l'efficacité des mesure ZMEL, sur l'état de conservation des herbiers de posidonie (ex Pampelonne : cartographie complète tous les 8 ans, 2 carrés permanents avec mesures de densité et déchaussement tous les 2 ans + 10 zones témoins de recouvrement), le suivi de l'évolution du développement de *Caulerpa taxifolia*, la qualité des substrats meubles (année N, N+1 puis tous les 3 ans, benthos et physicochimie), la qualité bactériologique de l'eau (3 prélèvements par semaine en saison balnéaire).

- Balisage : les surfaces d'herbier de posidonie préservées du balisage traditionnel
- Nurseries : le nombre de ports équipés en nurseries sur le territoire (3 ports ciblés), ainsi que le nombre de nurseries équipées par port

### 2. Modalités de révision du contrat

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 31/12/2024. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacun d'elles.

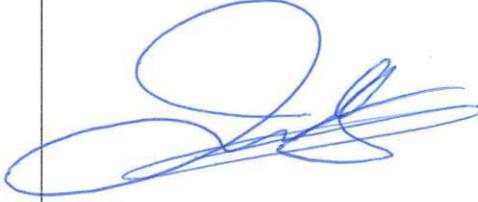
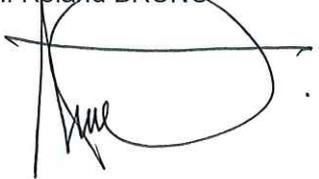
### 3. Résiliation du contrat

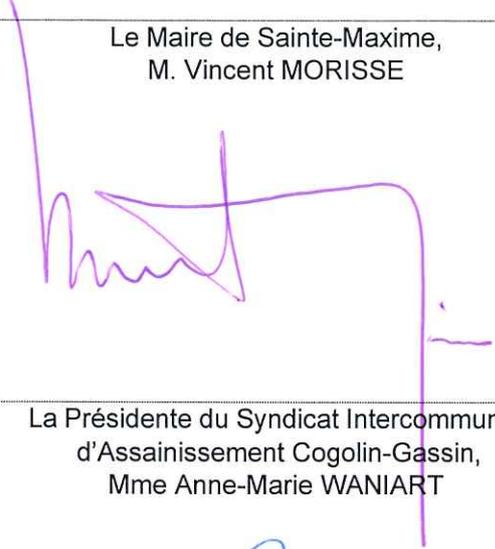
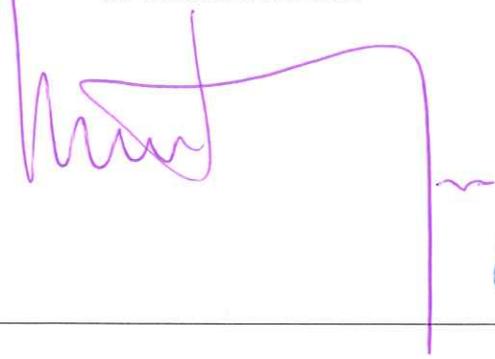
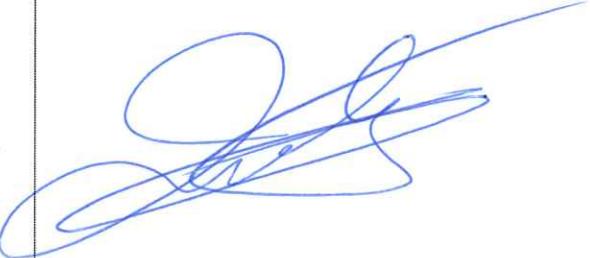
En cas de dysfonctionnement grave entre les différents signataires, la résiliation du présent Contrat pourra être prononcée.

Dans ce cas, un exposé des motifs sera communiqué par un ou plusieurs signataires auprès de la structure porteuse qui le transmettra au comité de pilotage pour information.

La décision de résiliation précisera le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations engagées.

## SIGNATURES

<p>Le Président de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, M. Vincent MORISSE</p>  	<p>Le Préfet du Var, M. Évence RICHARD</p> 
<p>Le directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, M. Laurent ROY</p> 	<p>Le Maire de Cavalaire-sur-Mer, M. Philippe LÉONELLI</p> 
<p>Le Maire de la Garde-Freinet, M. Thomas DOMBRY</p> 	<p>Le Maire de Gassin, Mme Anne-Marie WANIART</p> 
<p>Le Maire de la Mole, M. Stephan GADY</p> 	<p>Le Maire du Plan-de-la-Tour, M. Laurent GIUBERGIA</p> 
<p>Le Maire de Ramatuelle, M. Roland BRUNO</p> 	<p>Le Maire du Rayol-Canadel-sur-Mer, M. Jean PLÉNAT</p> 

<p>Le Maire de Saint-Tropez, Mme Sylvie SIRI</p> 	<p>Le Maire de Sainte-Maxime, M. Vincent MORISSE</p> 
<p>Le Président du SIVOM Littoral des Maures, M. Philippe LÉONELLI</p> 	<p>La Présidente du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Cogolin-Gassin, Mme Anne-Marie WANIART</p> 
<p>Le Président de la SPL Sud Plaisance, M. Vincent MORISSE</p> 	<p>Le Président de la SPL Port-Héracléa, M. Philippe LEONELLI</p> 

# ANNEXES : FICHES ACTIONS

## Volet 1

### Amélioration de la qualité

- CCGST 7 - Suivi de la qualité des eaux superficielles
- CCGST 10 - Etude préalable au transfert de la compétence Assainissement
- MO 25 - Gestion des eaux pluviales de la Mole
- PT 26 - Mise en conformité des réseaux d'assainissement
- PT 28 - Réhabilitation de la station d'épuration du Revest
- SIA CG 40 - Mise en conformité de la station de Cogolin Font-Mourier
- SIA CG 41 - Amélioration du réseau d'assainissement

## Volet 2

### Préservation des milieux et restauration des milieux aquatiques, marins et humides

- CCGST 1 - Plan de gestion des cours d'eau
- CCGST 2 - Sensibilisation à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- CCGST 3 - Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau
- CCGST 8 - Travaux d'entretien et de restauration des zones humides
- CCGST 9 - Programme de travaux hydromorphologique de la Giscle aval : maîtrise d'œuvre et acquisitions foncières
- CCGST 16 - Préparation des travaux hydromorphologiques La Garde et La Giscle
- CCGST 17 - Techniciens de rivière
- CCGST 42 - Travaux de restauration du Maraveou dans le bassin versant de la Mole
- CA 19 - Modification du balisage de fond de baie
- CA 21 - Agrandissement et redéploiement de la ZMEL de Cavalaire
- CA 22 - Equipement du port en dispositifs de restauration des peuplements de poissons
- GA 23 - Balisage écologique côtier
- RA 29 - Zone de Mouillage d'Equipements Légers
- RC 30 - Restauration écologique de l'émissaire du Rayol
- SM 31 - Restauration de l'émissaire des oursins
- SM 33 - Equipement du port en dispositifs de restauration des peuplements de poissons
- SM 34 - Balisage écologique de la zone ressource des Sardinaux
- ST 36 - Balisage écologique de la bande côtière des 5 nœuds
- ST 37 - Balisage écologique du secteur du Pilon
- ST 38 - Etude de faisabilité et dimensionnement d'une ZMEL en baie des Canebiers
- ST 39 - Equipement du port en dispositifs de restauration des peuplements de poissons

## Volet 3

### Gestion de la ressource en eau et adaptation au changement climatique

- CCGST 4 - Réhabilitation de réservoirs d'eau potable de la Garde-Freinet
- CCGST 11 - Préservation des ressources stratégiques et réalisation d'ateliers urbanisme
- CCGST 12 - Etude de détermination de zones potentielles de désimperméabilisation dans les zones d'activité Valensole et Font-Mourier
- CCGST 13 - Désimperméabilisation de la RD98 dans la zone d'activités Saint-Maur à Cogolin
- CCGST 14 - Bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)
- CA 20 - Délocalisation de la borne de réuse pour les hydrocureuses
- GF 24 - Désimperméabilisation et verdissement de l'école élémentaire
- PT 27 - Désimperméabilisation du quartier neuf
- SM 32 - Réutilisation des eaux usées traitées pour les hydrocureuses
- SM 35 - Etude d'opportunités d'utilisation des eaux usées traitées de la station la Nartelle et travaux au stade des Bosquettes

## Volet 4

### Communication et sensibilisation

- CCGST 5 - Education à l'environnement avec des programmes pédagogiques scolaires
- CCGST 6 - Communication et organisation d'un évènement majeur
- CCGST 15 - Animation du contrat de territoire
- CA 18 - Balisage écologique du sentier marin de Bonporteau

# Volet 1

## L'amélioration de la qualité des eaux



*Station d'épuration du SIA Cogolin-Gassin*

**CONTRAT TERRITORIAL POUR LES MILIEUX AQUATIQUES  
DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

**2022-2024**

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type d'action :**

**Enjeu :** Amélioration de la qualité

**Localisation :**

Territoire du golfe de Saint-Tropez

**Bassin versant :**

Gisclé, Préconil, Béliou-Bourrian, Bouillabaisse, Pampelonne

**Indicateurs :**

- Nombre d'analyses réalisées en cours d'eau
- Nombre de stations en bon état physicochimique sur nombre total

**Contexte :** .....

Le suivi de la qualité des cours d'eau doit permettre d'évaluer les actions du Contrat territorial.

Ainsi, 13 stations de prélèvements sont réparties sur les bassins versants et notamment au niveau des confluences de cours d'eau. A ce réseau, s'ajoute la station RCO à Cogolin suivi par la DREAL PACA.

L'état de ces stations a été relevé en 2012, en 2018 et en 2021. Une nouvelle campagne peut être planifiée en 2025.

**Description :** .....

Cette action comprend trois opérations :

- 1- Les campagnes de prélèvement (4 campagnes pour analyses physico-chimiques et 1 campagne hydrobiologique) sur le réseau des 13 stations du golfe de Saint-Tropez
- 2- L'analyse de paramètres physico-chimiques classiques, de pesticides, de tributylétains de métaux lourds, d'invertébrés et de diatomées
- 3- La centralisation et l'exploitation des résultats doit permettre de dresser un constat régulier de la qualité des eaux et de son évolution

**Echéancier :** .....

	Etudes	Travaux
Date de début	2024	
Date de fin	2025	

**Éléments financiers (en € HT) :** .....

	Etudes	Travaux
Fonctionnement		
Investissement	45 000 €	

Niveau d'aide attendu : 50 %

Assiette éligible : 45 000 € HT

Montant aide AE RMC : 22 500 €

Reste à charge CCGST € HT : 22 500 € HT

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type d'action :** Etude

**Enjeu :** Amélioration de la qualité

**Localisation :**  
Territoire du golfe de Saint-Tropez

**Contrepartie en faveur du financement des travaux de réhabilitation de la station d'épuration du Revest**

**Contexte :** .....

Le transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez prendra effet au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Toutefois, les élus s'interrogent sur l'opportunité d'anticiper la date de ce transfert.

D'ici là un travail important doit être engagé afin de conserver une bonne qualité de service public.

Les acteurs actuels sont nombreux et le mode de gestion est diversifié (10 communes en délégation de service public, SIVOM Littoral des Maures en régie pour la station d'épuration située à Cavalaire, SIA Cogolin-Gassin en délégation de service public).

**Description :** .....

Etude en 2022 pour préparer les transferts de charges et de personnel. L'étude portera sur un état des lieux technique, administratif et financier et comprendra la définition de l'organisation et des missions du futur service assainissement.

**Echéancier :** .....

	Etudes	Travaux
Date de début	2022	
Date de fin	2024	

**Eléments financiers (en € HT) :**

	Etudes	Travaux
Fonctionnement		
Investissement	60 000 €	

Niveau d'aide attendu 50 % sous réserve que le CCTP de l'étude soit validé par l'Agence de l'eau.

Montant aide AE RMC : 30 000 €

Reste à charge CCGST : 30 000 € HT

**Cette action constitue une contrepartie dans le Contrat territorial et son démarrage conditionne l'attribution de l'aide financière de la réhabilitation de la station d'épuration du Revest (action à maîtrise d'ouvrage Plan-de-la-Tour).**

*\*Sous réserve de satisfaire les critères d'éligibilité propres à l'assainissement :*

- prix du service assainissement supérieur à 1€ hors taxes et hors redevances,
- SISPEA complété à minima avec les indicateurs suivants : D204.0, P202.2B, P253.2
- ICGP ≥30 pour 2022 et ≥ 60 pour 2023-2024

**Commune :** La Mole

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type d'action :**  
Optimisation des réseaux d'eaux pluviales

**Enjeu :** Amélioration de la qualité

**Localisation :**  
Commune de la Mole

**Bassin versant :**  
Gisclé

**Indicateurs :**  
Volume d'eaux claires parasites identifié

**Contexte :** .....

Des actions propres à la préservation de la qualité des nappes alluviales de la Gisclé et de la Mole ont pu être identifiées à travers la définition de Zones de Sauvegarde Exploitées et le Contrat de rivière 2015-2020 et le Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

Ainsi la nouvelle installation d'épuration de la Mole, mise en service en juin 2018, a été dimensionnée pour une capacité de 1 900 équivalents habitants.

L'ajout d'une zone d'infiltration en aval des filtres plantés permet de limiter les rejets directs des effluents dans la rivière (milieu récepteur est particulièrement sensible puisqu'il correspond aux nappes alluviales de la Mole, dans lesquelles sont effectués des prélèvements pour l'eau potable).



*Réception de la station d'épuration – octobre 2018*

Les systèmes d'assainissement peuvent avoir un impact majeur sur les milieux aquatiques, surtout par temps de pluie. A proximité immédiate des champs captant des nappes alluviales, le patrimoine communal assainissement de la Mole doit être particulièrement performant.

Ainsi, dans une optique d'amélioration de la performance d'assainissement, la commune souhaite œuvrer pour améliorer la gestion de ses eaux pluviales à l'aide de deux leviers :

- Un outil de planification pour réglementer les constructions futures (zonage pluvial)
- Des campagnes d'investigation pour détecter les mauvais raccordements et engager une mise en conformité

**Description :** .....

Action 1 :

Le zonage pluvial doit représenter une traduction cartographiée de la politique de gestion des réseaux d'eaux pluviales. La carte de zonage eaux pluviales peut être renforcé en étant associé au PLU après la tenue d'une enquête publique et validation par arrêté.

Le zonage pluvial a une valeur juridique qui permet d'adapter les techniques de gestion des eaux pluviales aux différentes contraintes géographiques et géologiques de la commune. Il doit permettre de fixer des prescriptions comme la limitation des rejets dans les réseaux (voire un rejet nul), un principe technique de gestion des eaux pluviales (infiltration, stockage temporaire à raison de 100 ou 150 l/m<sup>2</sup> imperméabilisé par exemple), ...

Ce type de réglementation permettra de contraindre de futurs aménagements collectifs ou particuliers comme par exemple dans les secteurs des Galines, Gratué et Pommiers (ouverts à l'urbanisation).

**Action 2 :**

Par ailleurs, la commune souhaite commander des campagnes de recherche d'eaux claires parasites notamment sur certains quartiers (nouveaux quartiers rue du château, zone d'activités de Saint-Exupéry).

Ces investigations permettront de dresser un état des lieux des problématiques puis de mettre en conformité les raccordements.

Les conclusions de ce diagnostic permettront de juger de la pertinence à élaborer un schéma à l'échelle de la commune ou bien des études de cas hydrauliques dans certains quartiers dans lesquels le réseau pluvial se révélerait insuffisant et créant des désordres. Le sujet pourra alors être poursuivi ultérieurement au présent Contrat territorial.

**Echéancier :** .....

	Etudes	Travaux
Date de début	2022	
Date de fin	2024	

**Eléments financiers (en € HT) :** .....

	Etudes	Travaux
Fonctionnement		
Investissement	20 000 € - investigations réseaux et recherches eaux claires parasites 5 000 € - zonage pluvial	

Niveau d'aide attendu : 50 % uniquement sur la recherche d'eaux claires parasites sous réserve de pouvoir justifier d'études globales déjà réalisées (étude de 2013 ou en lien avec la réhabilitation de la STEP)

Assiette éligible : 20 000 € HT\*

Montant aide AE RMC : 10 000 €\*  
 Reste à charge La Mole : 15 000 € HT

*\*Sous réserve de satisfaire les critères d'éligibilité propres à l'assainissement :*

- prix du service assainissement supérieur à 1€ hors taxes et hors redevances,
- SISPEA complété à minima avec les indicateurs suivants : D204.0, P202.2B, P253.2.
- ICGP ≥30 pour 2022 et ≥ 60 pour 2023-2024

**Commune :** Plan de la Tour

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Contexte :** .....

La commune du Plan-de-la-Tour a actualisé son schéma directeur d'assainissement. Le rapport définitif du bureau d'étude Alizée Environnement a été remis le 06/08/2021. Le 16/09/2021, le Conseil Municipal a délibéré pour soumettre le zonage d'assainissement à enquête publique.

**Type de mesure :**  
Réseau assainissement

Le schéma directeur met en évidence une présence importante d'eaux claires parasites.

**Enjeu :** Amélioration de la qualité

D'ailleurs, le réseau de collecte de Plan de La Tour a été déclaré en voie de conformité en 2020 par le service de Police de l'eau.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre mètres linéaire de réseau réhabilité
- Volume d'eaux claires parasites éliminé (estimation)

La commune souhaite engager La programmation des travaux concerne qui vont contribuer à la conformité du réseau d'assainissement.

Les conclusions du SDA et le programme de travaux qui en découle planifient une réhabilitation de regards et de défauts rencontrés lors des tests à la fumée et de réhabilitation ponctuelle de défauts sur collecteurs.

D'autre part, le système d'assainissement est situé sur la masse d'eau FRDR99a *Le Preconil de la source au vallon du Couloubrier*, qui dans le futur SDAGE 2022-2027, en cours de validation, fait l'objet d'une mesure ASS0302 « Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ».

**Description :** .....

Les travaux consistent en une réhabilitation de regards, de défauts rencontrés lors des tests à la fumée et de réhabilitation ponctuelle de défauts sur collecteurs.

**Echéancier :** .....

	Etudes	Travaux
Date de début		Début 2022
Date de fin		Fin 2024

Plusieurs tranches de travaux peuvent être proposées de la manière suivante :

- Tranche 1 : année 2022 : réhabilitation des regards
- Tranche 2 : année 2023 : réhabilitation des regards
- Tranche 3 : année 2024 : réhabilitation défauts fumée
- Tranche 3 : réhabilitation ponctuelle de défauts sur collecteurs

**Eléments financiers (en € HT) : .....**

	Etudes	Travaux
Fonctionnement		
Investissement		125 000 euros

Les estimations proposées le tableau prévoit une augmentation des fournitures d'environ 20% par rapport au SDA

Plusieurs tranches de travaux peuvent être proposées de la manière suivante :

- Tranche 1 : année 2022 : réhabilitation des regards : valeur SDA : 48 000 euros HT
- Tranche 2 : année 2023 : réhabilitation des regards : valeur SDA : 43 000 euros HT
- Tranche 3 : année 2024 : réhabilitation défauts fumée : valeur SDA : 8 000 euros HT et réhabilitation ponctuelle de défauts sur collecteurs : valeur SDA : 3 000 euros HT

Soit un total de 102 000 euros HT en valeur SDA

Niveau d'aide attendu : 50 % avec un coût plafond de 350€/ml

Assiette éligible : 125 000 € HT\*

Montant aide AE RMC : 62 500 €\*

Reste à charge SIA Cogolin-Gassin : 62 500 € HT

*\*Sous réserve de satisfaire les critères d'éligibilité propres à l'assainissement :*

- *prix du service assainissement supérieur à 1€ hors taxes et hors redevances,*
- *SISPEA complété à minima avec les indicateurs suivants : D204.0, P202.2B, P253.2.*
- *ICGP  $\geq 30$  pour 2022 et  $\geq 60$  pour 2023-2024*

**Commune :** Plan-de-la-Tour

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type d'action :**  
Assainissement

**Enjeu :** Amélioration de la qualité

**Indicateurs de suivi :**  
- Nombre de stations d'épuration mises aux normes

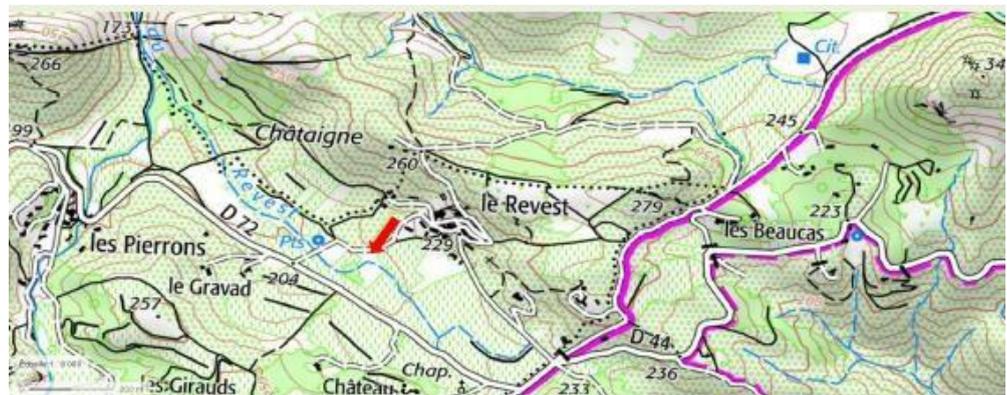
**Contexte :** .....

La commune du Plan-de-la-Tour a actualisé son schéma d'assainissement qui met en exergue la réhabilitation de la station d'épuration du hameau du Revest. La station, mise en service en 2004, n'est pas équipée de surveillance des charges entrantes. Les performances et le taux de saturation de la station ne peuvent être estimées.

Cependant, le volume de la fosse septique semble faible au regard de la capacité nominale annoncée de 80 équivalents habitants.

La station a donc été jugée vétuste et reste une des priorités du Schéma directeur d'assainissement car elle subit un dysfonctionnement général.

Les travaux sont à réaliser conjointement à la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif.



Localisation



Vue d'ensemble

## Description : .....

Le projet consiste à construire une station d'épuration par filtres coco pour 80 équivalents habitants.

Le principe général de la filière de traitement envisagée est le suivant :

- connexion au regard d'arrivée des eaux usées ;
- fosse toutes eaux brutes avec préfiltre posée sur dalle béton et sanglée ;
- démolition de l'ancienne station d'épuration manuel ;
- regard répartiteur ;
- 2 filtres coco de 40 Eh chacun posés sur dalle béton et sanglées ;
- 1 regard de prélèvement ;
- remblaiement autour de la fosse toutes eaux et des 2 filtres en grain de riz, avec mise en place d'un drainage ;
- évacuation des effluents et des drains vers le fossé.

## Echéancier : .....

	Etudes	Travaux
Date de début		2022
Date de fin		2022

## Eléments financiers (en € HT) : .....

	Etudes	Travaux
Fonctionnement		
Investissement		105 000 € HT

Niveau d'aide attendu : 30 % de l'assiette éligible et sous réserve :

- Du respect de la contrepartie propre aux aides exceptionnelles, à savoir à ce que l'opération soit engagée après la rédaction du cahier des charges d'étude du transfert de la compétence Assainissement (autre action du Contrat territorial à maîtrise d'ouvrage CCGST)
- De l'autorisation réglementaire de la DDTM.

Assiette éligible : 70 200 € HT\*

(calculée en tenant compte d'une estimation de la capacité initiale de 40 EH)

Montant aide AE RMC : 21 060 €\*

Reste à charge Plan-de-la-Tour : 83 940 € HT

*\*Sous réserve de satisfaire les critères d'éligibilité propres à l'assainissement :*

- *prix du service assainissement supérieur à 1€ hors taxes et hors redevances,*
- *SISPEA complété à minima avec les indicateurs suivants : D204.0, P202.2B, P253.2.*
- *ICGP ≥30 pour 2022 et ≥ 60 pour 2023-2024*

**Commune :** Cogolin et Gassin

**Maitrise d'ouvrage :** SIA Cogolin-Gassin

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type d'action :**  
Assainissement

**Enjeu :** Amélioration de la qualité

**Localisation :**  
Cogolin, Gassin

**Bassin versant :**  
Gisclé

**Indicateurs de suivi :**  
- Nombre de stations d'épuration mises aux normes

**Contexte :** .....

La station d'épuration de Font-Mourier a été mise en service en 2011. Deux ans après sa mise en service, des dysfonctionnements ont été observés sur le traitement membranaire : colmatage des membranes, perte de capacité hydraulique. Dans le cadre d'un appel en garantie, le constructeur a apporté des améliorations au dispositif et a mis en place de nouvelles consignes d'exploitation, permettant un fonctionnement de la filière membranaire dans de meilleures conditions. Toutefois, cette étape de traitement n'apporte pas entière satisfaction. Le renouvellement de la totalité des membranes était programmé en 2021.

Cette opération de renouvellement étant très coûteuse, le maître d'ouvrage a étudié la faisabilité de mettre en place un traitement alternatif en aval du traitement biologique, de type décantation secondaire complété par un traitement tertiaire, qui permettrait de supprimer totalement le traitement membranaire. Cette solution, plus satisfaisante financièrement et plus robuste permet de satisfaire des rejets suffisants, a été retenue.

Le service en charge de la police de l'eau a déclaré la station d'épuration de Font-Mourier non conforme au titre des exercices 2019 et 2020.

D'autre part, la station d'épuration est située sur la masse d'eau FRDR100b *La Gisclé de la confluence avec la Môle à la mer* qui, dans le futur SDAGE 2022-2027 en cours de validation, fait l'objet d'une mesure ASS0402 « *Reconstruire ou créer une nouvelle STEU hors directive ERU* » ; les travaux de mise en conformité de la station d'épuration seront proposés au plan d'action opérationnel territorial en déclinaison du PDM puis à la liste « points noirs » lors de sa révision.

**Description :** .....

Les travaux consistent à remplacer l'unité de traitement membranaire en aval de la boue activée existante par le couplage d'une unité de séparation de la boue et de l'eau interstitielle et d'une unité de traitement tertiaire. L'opération sera réalisée dans le cadre d'un marché de conception réalisation. Le coût de cette opération est estimé à 4 800 000 € HT.

**Echéancier :** .....

	Etudes	Travaux
Date de début	2020	2022
Date de fin	2022	2025

Consultation de conception réalisation :

- Phase candidature : juin-juillet 2021
- Phase offre : septembre -décembre 2021

Attribution du marché de travaux de conception-réalisation en février 2022.

**Eléments financiers (en € HT) : .....**

*La demande d'aide a déjà été établie dans le cadre de l'appel à projet Rebond, eau, biodiversité.*

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		
Investissement	500 000 € HT	4 300 000 €HT

Niveau d'aide attendu : 50 % de l'assiette éligible et sous réserve que l'opération soit inscrite au PAOT et dans la liste « Point noir » du 11ème programme de l'agence de l'eau lors de sa révision.

Assiette éligible : 4 800 000 € HT\*

Montant aide AE RMC : 2 400 000 €\*

Reste à charge SIA Cogolin-Gassin : 2 400 000 € HT

Durant la rédaction de cette fiche action, le principe d'avance remboursable proposé par l'Agence de l'eau est en cours d'étude.

*\*Sous réserve de satisfaire les critères d'éligibilité propres à l'assainissement :*

- *prix du service assainissement supérieur à 1€ hors taxes et hors redevances,*
- *SISPEA complété à minima avec les indicateurs suivants : D204.0, P202.2B, P253.2.*
- *ICGP ≥30 pour 2022 et ≥ 60 pour 2023-2024*

**Commune :** Cogolin et Gassin

**Maitrise d'ouvrage :** SIA Cogolin-Gassin

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type d'action :**  
 Assainissement

**Enjeu :** Amélioration de la qualité

**Localisation :**  
 Cogolin, Gassin

**Bassin versant :**  
 Gisle

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre mètres linéaire de réseau réhabilité
- Volume d'eaux claires parasites éliminé (estimation)

**Contexte :** .....

Le SIA Cogolin-Gassin est confronté à des entrées d'eaux claires parasites dans son réseau d'assainissement. Le phénomène d'eaux claires parasite est marqué par des pics de débits lors des épisodes pluvieux, symptomatiques d'intrusion d'eaux claires météoriques (mauvais raccordement de gouttières ou de grilles de réseau pluvial). On observe également des débits plus importants en période de hautes eaux, ce qui signifie qu'il y a également une présence d'eaux claires parasites permanentes par infiltration de la nappe dans les réseaux.

Le SIA Cogolin-Gassin a instrumenté son réseau de façon à quantifier les apports d'eaux claires parasite et à identifier les secteurs les plus impactés. Cette instrumentation a permis d'établir la répartition suivante sur les volumes en entrée de station d'épuration : 59% d'eaux usées strictes, 38% d'eaux claires parasites permanentes et 3% d'eaux claires météoriques.

Le service en charge de la police de l'eau a déclaré les réseaux d'assainissement non conformes au titre des exercices 2019 et 2020.

D'autre part, le système d'assainissement est situé sur la masse d'eau FRDR100b *La Gisle de la confluence avec la Môle à la mer*, qui dans le futur SDAGE 2022-2027, en cours de validation, fait l'objet d'une mesure ASS0302 « *Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)* » ; les travaux de mise en conformité seront proposés au plan d'action opérationnel territorial en déclinaison du PDM puis à la liste « points noirs » lors de sa révision.

**Description :** .....

L'action comprend 3 opérations :

1. Réalisation (mise à jour) d'un schéma directeur d'assainissement ;
2. Sans attendre les conclusions du schéma directeur, sur les secteurs identifiés comme fortement contributeur d'apport d'eaux claires : Réalisation d'inspections télévisée (ITV) ;
3. Réhabilitation des réseaux d'assainissement non conformes.

**Echéancier :** .....

Opération	Année d'engagement
Mise à jour du SDA	2022
ITV	Campagne 2022
Travaux de réhabilitation des réseaux	2022 : tranche 1
Travaux de réhabilitation des réseaux	2023 : tranche 2
Travaux de réhabilitation des réseaux	2024 : tranche 3

## Eléments financiers (en € HT) : .....

La révision du schéma directeur d'assainissement est estimée à 120 000 € HT d'étude.  
Le CCTP devra être validé par l'AE avant la consultation des entreprises.

Les travaux de réhabilitation des réseaux se poursuivent avec 3 tranches annuelles (2022, 2023 et 2024) à raison de 500 000 € HT /an.

	Etudes	Travaux
Fonctionnement		
Investissement	120 000 € HT	1 500 000 € HT

Niveau d'aide attendu : 50 % avec un coût plafond de 350€/ml et sous réserve :

- de fourniture des éléments lors de l'instruction des diagnostics et éléments justifiant du caractère prioritaire des travaux et réduction des ECP effectives (itv, passage caméra, secteur prioritaire au SDA, etc)
- que la mise en conformité du système de collecte soit bien inscrite au PAOT en déclinaison du SDAGE/PDM
- de la validation du CCTP du SDA par l'AE avant la consultation des entreprises.

Assiette éligible : 1 620 000 € HT\*

Montant aide AE RMC : 810 000 €\*

Reste à charge SIA Cogolin-Gassin : 810 000 € HT

*\*Sous réserve de satisfaire les critères d'éligibilité propres à l'assainissement :*

- *prix du service assainissement supérieur à 1€ hors taxes et hors redevances,*
- *SISPEA complété à minima avec les indicateurs suivants : D204.0, P202.2B, P253.2.*
- *ICGP ≥30 pour 2022 et ≥ 60 pour 2023-2024*

## Volet 2

La préservation et la restauration des milieux  
aquatiques, marins et humides et trame turquoise



*Vallée de la Mole*

**CONTRAT TERRITORIAL POUR LES MILIEUX AQUATIQUES  
DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

**2022-2024**

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat  
de territoire**

**Contexte :** .....

**Type d'action :** Rédaction  
des plans de gestion

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes par la mise en œuvre de sa compétence GEMAPI, réalise des programmes de travaux d'entretien et de restauration sur plus de 100 kilomètres de berges de cours d'eau.

**Enjeu :** Préservation des  
milieux

Pour ce faire, cinq plans de gestion ont été reconnus d'intérêt général et prorogés :

- par arrêté préfectoral du 7 octobre 2015, pour les travaux de restauration et d'entretien de la Giscle et ses affluents ;
- par arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2016, pour le ruisseau de la Bouillabaisse sur les communes de Gassin et de Saint-Tropez ;
- par arrêté préfectoral en date du 16 février 2017, pour le bassin versant du Préconil sur les communes de Plan-de-la-Tour et Sainte-Maxime ;
- par arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2017, pour le bassin versant de Pampelonne sur la commune de Ramatuelle ;
- par arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2018, pour le Béliou, le Bourrian et leurs affluents sur les communes de Gassin et de Cogolin.

**Localisation :**  
Territoire du golfe de Saint-  
Tropez

**Bassin versant :**  
Giscle, Préconil, Béliou-  
Bourrian, Bouillabaisse,  
Pampelonne

A l'occasion de la révision de ces plans de gestion, il s'avère opportun d'homogénéiser les démarches et de les compléter avec un plan d'actions Espèces Envahissantes Exotiques, qui répond à la stratégie du bassin Rhône Méditerranée Corse.

Dès lors, l'ensemble des bassins versants seront étudiés simultanément pour la révision de leur gestion et la fusion en un seul plan.

**Description :** .....

Il s'agit d'élaborer un plan de gestion unique pour l'ensemble des linéaires de cours d'eau entretenus par la collectivité.

Ce plan de gestion sera associé à une demande de déclaration d'intérêt général et dossier loi sur l'eau.

Des petits aménagements devront être planifiés dans le cadre de la future autorisation : retalutage, retrait d'atterrissement.

Des réflexions juridiques pourront également être approfondies de façon à limiter les demandes d'autorisation auprès des riverains en visant la mise en place d'une servitude propre à l'entretien (précisant les possibilités d'intervention en cas de travaux d'urgences ou de propriétés closes notamment).

Des liens devront également être fait avec les prérogatives données pour la lutte contre les espèces végétales envahissantes.

Enfin, des recommandations particulières devront être données pour la gestion des systèmes d'endiguement existant (Rialet) et futurs (de la Garde et de la Gisclette) ainsi que la future retenue à sec de Courruero.

**Echéancier : .....**

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	2023	
Date de fin	2025	

**Éléments financiers (en € HT) : .....**

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		
Investissement	200 000 €	

Niveau d'aide attendu : 50 %

Assiette éligible : 200 000 € HT

Montant aide AE RMC : 100 000 €

Reste à charge CCGST : 100 000 € HT

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d’ouvrage :** Communauté de communes

**L’action dans le Contrat de territoire**

**Type d’action :** Lutte contre les envahissantes

**Enjeu :** Préservation des milieux

**Localisation :**  
Territoire du golfe de Saint-Tropez

**Bassin versant :**  
Gisclé, Préconil, Béliou-Bourrian, Bouillabaisse, Pampelonne

**Contexte :** .....

Depuis de nombreuses années, les travaux d'entretien et de restauration des berges des cours d'eau sont associés à des travaux de lutte contre plusieurs espèces végétales envahissantes exotiques ou indésirables : ailantes, mimosas, gynérium, acacias, raisins d'amérique, cannes de provence, myriophille,. Les techniques d'élimination, arrachage sélectif manuel, supplantation par d'autres espèces, dépérissement naturel, export de rhizomes ou encore cerclage sont maintenant bien connues du service cours d'eau.

Pour autant, des difficultés persistent dans la mesure où tous les acteurs locaux n'exercent pas la même gestion, favorisant la propagation des envahissantes. Afin de valoriser l'expertise du service cours d'eau et de transmettre les bons réflexes d'entretien, il est proposé d'organiser des formations auprès d'autres collectivités gestionnaires (espaces verts, propreté, voiries, ...) et d'élaborer des supports de communication à destination du grand public.

**Description :** .....

Un prestataire spécialiste des milieux naturels et gestion des invasives réalisera un état des lieux et un bilan des opérations réalisées sur le territoire. Ce travail sera réalisé conformément à la stratégie Rhône Méditerranée Corse et au plan d’actions Espèces Envahissantes Exotiques intégré aux plans de gestion et DIG.

Des conseils pratiques et des recommandations techniques seront précisées avec des supports de communication adaptées (fiches pédagogiques, vidéos, ). Enfin des formations à destination des opérateurs publics (ONF, Conseil Départemental, communes,...), de partenaires (aérodrome, poloclub, Clarisse Environnement) ou du grand public seront organisées avec l'étroite collaboration du service rivière.

**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	2023	
Date de fin	2025	

**Éléments financiers (en € HT) : .....**

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		
Investissement	21 000 €	

Niveau d'aide attendu : 30 %

Assiette éligible : 21 000 € HT

Montant aide AE RMC : 6 300 €

Reste à charge CCGST € HT : 14 700 € HT

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type d'action :** Travaux d'entretien et de restauration

**Enjeu :** Préservation des milieux

**Localisation :**

Territoire du golfe de Saint-Tropez

**Bassin versant :**

Gisclé, Préconil, Béliou-Bourrian, Bouillabaisse, Pampelonne

**Indicateurs :**

Nombre de kilomètres de cours d'eau entretenus et restaurés

**Contexte :** .....

Depuis la création de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, les travaux de restauration et d'entretien de berges ne cessent de se diversifier. De nouveaux sous bassins-versants ont pu être ajoutés à la gestion (cas du bassin de Pampelonne) ainsi que des objectifs complémentaires : opérations de débroussaillage et de bucheronnage aux abords des ouvrages d'arts (déjà ou prochainement équipés de stations hydrométriques), gestion spécifique des systèmes d'endiguement.

Les travaux consistent principalement à réaliser les opérations suivantes :

- Débroussaillage sélectif sur les berges dans le but d'améliorer les capacités d'écoulement, lorsqu'un écoulement rapide des crues est souhaité, comme en contexte urbain,
- Abattage préventif des arbres à risque dans le but de réduire la formation de "barrage" et de limiter le basculement des berges,
- Traitement des arbres par rajeunissement des cépées en hiver, car il est indispensable pour garantir la pérennité de la végétation arborée,
- Enlèvement des embâcles (accumulations de bois, de déchets, et de tout ce que la rivière est capable de charrier)
- Enlèvement sélectif des bois morts, en particulier en contexte naturel car ils sont servent d'habitat,
- Plantation sur les berges dépourvues de végétation, car cette dernière, permet de fixer durablement les berges, de limiter le réchauffement des eaux, mais aussi d'en maintenir la qualité grâce au pouvoir auto-épuratoire des systèmes racinaires,
- Bouturage de saule (principalement), qui en qualité d'espèce pionnière permet d'assurer l'accueil naturel d'autres espèces indigènes,
- Ramassage annuel des déchets inertes en parallèle des opérations de restauration, dans le but de limiter les pollutions et conserver un certain cadre de vie.

**Description :** .....

Les travaux perdurent et se poursuivent durant la durée du Contrat territorial : conformément aux DIG existantes puis, une fois les plans de gestions révisés, en déclinaison des futures orientations.

Toutefois, ces travaux consisteront toujours à réaliser des opérations classiques d'entretien (débroussaillage, bucheronnage) et de restauration : bouturage, plantation, reprofilage avec exportation de déblais, installation de lits de branches ou peignes...

Des forfaits spécifiques pourront être définis pour l'entretien aux abords de ponts.

Les objectifs poursuivis sont divers :

- améliorer l'état écologique des cours d'eau en régénérant la petite végétation rivulaire ;
- rétablir l'écoulement du lit mineur par abattage, recépage, petits embâcles, ou arrachage manuel de petits sujets poussant dans le lit et sur les berges ;
- gérer les espèces envahissantes en menant des opérations d'éradication ou de confinement conformément à la stratégie Rhône Méditerranée Corse ;
- prévenir la formation de nouveaux embâcles et améliorer les conditions de développement de la strate végétale inférieure par la taille des Cannes de Provence sur les berges et en haut de berge si nécessaire ;
- participer à recréer la ripisylve et la mise en valeur paysagère, notamment par bouturage, plantation et enherbement ;
- améliorer l'état naturel de ces espaces et éviter les pollutions par ramassages de petits déchets épars.

Plusieurs fréquences d'intervention pourront être définies selon les enjeux concernés.

**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début		2022
Date de fin		2025

**Éléments financiers (en € HT) :** .....

Des travaux sur la fin du programme d'entretien hivernal 2021/2022 sont planifiés sur les bassins versants du Préconil et de Pampelonne. Ce programme partiel est intégré au début du Contrat à raison de 91 500 € HT.

Les montants sont estimés à 380 000 € HT par programme d'entretien (année glissante entre septembre et mars) pour les 3 années du Contrat 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		1 231 500 €
Investissement		

Niveau d'aide attendu : 30 %

Assiette éligible : 1 231 500 € HT

Montant aide AE RMC : 369 450 €

Reste à charge CCGST € HT : 862 050 € HT

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat  
de territoire**

**Type d'action :** Préservation  
et restauration de zones  
humides

**Enjeu :** Préservation des  
milieux

**Localisation :**

Territoire du golfe de Saint-  
Tropez

**Indicateurs :**

- Surface de zones humides  
acquises
- Surface de zones humides  
restaurées

**Contexte :** .....

Plusieurs inventaires et études réalisés à l'échelle départementale (zones humides) ont permis de mettre en exergue des milieux naturels remarquables sur les bassins côtiers du Golfe de Saint-Tropez. Quatre zones humides jugées prioritaires ont été sélectionnées : les Baraques (Ramatuelle), la Plaine de la Giscle (Grimaud), Saint-Pons (Grimaud) et la vallée de la Mole (Cogolin et la Mole). Des plans de gestion sur chacun de ces milieux ont été réalisés.

Par ailleurs, la Communauté de communes poursuit des achats fonciers notamment dans la vallée de la Mole (protection de nappe ou autres projets environnementaux ou structurants).

Cette action identifie l'ensemble de la vallée en tant que zone humide, et le programme de mesures associé au SDAGE 2022-2027 cible la masse d'eau de la Mole de sa source à la confluence avec la Giscle pour obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide et réaliser une opération de restauration d'une zone humide.

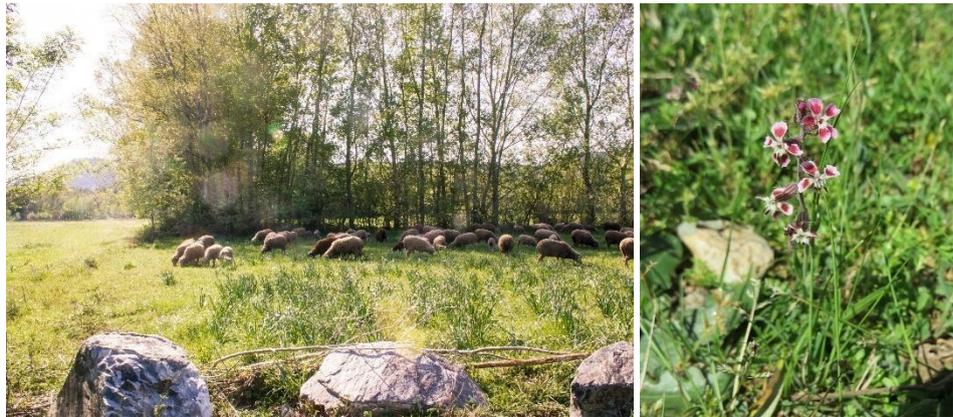
**Description :** .....

L'action va donc consister à :

- 1- Mettre en œuvre des opérations de restauration des zones humides à raison de 30 000 €/an
- 2- Poursuivre des opérations d'acquisition ou de maîtrise foncière sur des surfaces complémentaires à enjeux vis-à-vis de la protection des milieux aquatiques et des zones humides (300 000 € /an)



*Vallée de la Mole*



Vallée de la Mole

**Echéancier :** .....

	Etudes	Travaux
Date de début	2022	
Date de fin	2025	

**Éléments financiers (en € TTC) :** .....

L'enveloppe dédiée à l'acquisition foncière (selon les opportunités) est estimée à 300 000 € HT par an et celle pour la restauration à 30 000 € HT / an, pour les 3 années du Contrat.

	Etudes	Travaux
Fonctionnement		
Investissement		990 000

Niveau d'aide attendu : 70% = 50 + 20 % bonification

Assiette éligible : 990 000 € HT

Montant aide AE RMC : 693 000 €

Reste à charge CCGST € HT : 297 000 € HT

**Commune :** Cogolin et Grimaud

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type d'action :** Travaux

**Enjeu :** Préservation des milieux

**Localisation :**  
Giscle aval

**Bassin versant :**  
Giscle

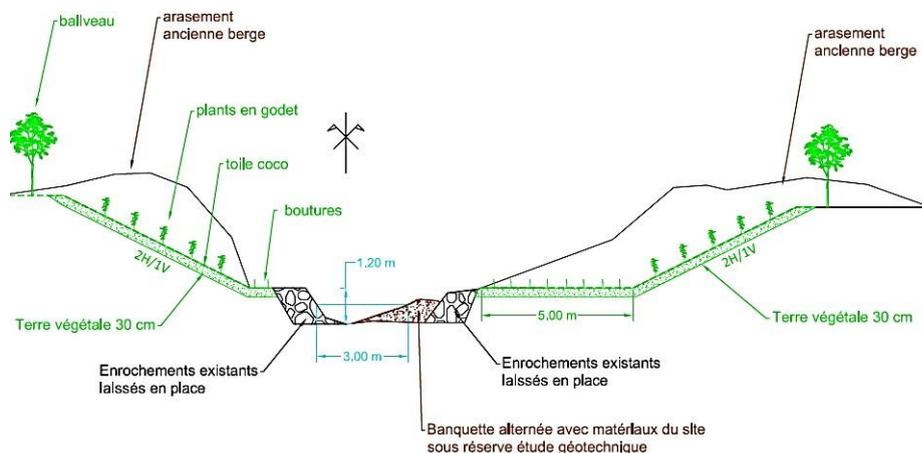
**Contexte :** .....

Dans le cadre du précédent Contrat de rivière, les phases d'études préparatoires du programme de restauration de la Giscle aval ont été lancées et ont fait l'objet d'une aide financière de l'agence de l'eau.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 identifie cette masse d'eau (*La Giscle de la confluence avec la Môle à la mer*) dans son programme de mesures pour « Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes » (MIA0203).

Après plusieurs études préalables, la maîtrise d'œuvre a été confiée à la Société Canal de Provence. Le principe de restauration hydromorphologique a été confirmé en 2021 au stade d'avant-projet sommaire.

La restauration hydromorphologique consiste à modifier les lits mineurs, en substituant des lits chenalisés et endigués par des sections plus larges aux formes naturelles. Les propositions de restauration hydromorphologiques permettent de maintenir une capacité hydraulique dans l'emprise du lit plein bord suffisante pour ne pas augmenter la fréquence de débordement sur les enjeux agricoles de la plaine de la Giscle. Il s'agissait d'une condition indispensable à l'acceptation du projet par les riverains et la profession agricole.



*Principe du reprofilage du cours d'eau (Avant-projet sommaire, INGEROP, 2021)*

En ce sens, le projet a été élaboré sur le principe des lits emboîtés : un lit restreint permet de favoriser les écoulements et le développement de la vie aquatique, un lit humide permet le développement d'une véritable ripisylve sur des banquettes et un lit plein bord permet de contenir les crues de période de retour 2 ans.

**Description :** .....

L'étude d'avant-projet définitif puis l'étude projet doivent se succéder en 2022 et 2023.

La concertation auprès des propriétaires fonciers se fera durant ces années.

En parallèle de ces missions de maîtrise d'œuvre, les démarches réglementaires (étude d'impact, IOTA, ICPE, dérogation espèces protégées, autorisation défrichement, incidences N2000, DIG) seront réalisées pour une instruction entre 2023 et 2024.

Selon les conclusions des instructions, des compléments d'étude pourront alors être nécessaires (nouvelles investigations faune, flore, archéologie préventive, élaboration DUP...) durant les délais du présent Contrat territorial.

En complément, l'acquisition foncière devra également se poursuivre jusqu'en 2025.

Ainsi dans le cadre de ce Contrat, une nouvelle demande financière pourra être précisée englobant des compléments aux missions de maîtrise d'œuvre (50 000 € HT) et les acquisitions foncières (estimé à 200 000 €).

**Echéancier :** .....

	Etudes	Travaux
Date de début	2024	
Date de fin	2025	

La demande de financement pour les travaux pourra être faite en dehors du Contrat territorial, une fois le stade projet approuvé et les acquisitions foncières finalisées. Le montant actuellement estimé à 5 000 000 € HT sera alors précisé.

**Eléments financiers (en € HT) :** .....

Les compléments d'études potentiels sont estimés à 50 000 € HT et l'acquisition foncière à 200 000 €.

	Etudes	Travaux
Fonctionnement		
Investissement	250 000	

Niveau d'aide attendu : 70% = 50 + 20 % bonification sous réserve du respect de la date d'engagement.

Assiette éligible : 250 000 € HT

Montant aide AE RMC : 175 000 €

Reste à charge CCGST € HT : 75 000 € HT

**Commune :** Ensemble du territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans  
le Contrat de  
territoire**

**Contexte :** .....

Durant la durée du Contrat territorial se poursuit la préparation de deux programmes de travaux hydromorphologiques de la rivière de la Garde et de la Gisle aval.

**Type de  
mesure :**  
Animation

Pour piloter ces missions de maîtrise d'œuvre et les démarches réglementaires associés, du personnel est spécifiquement dédié à ces programmes.  
Pour chacun des deux programmes, un mi-temps est dimensionné.

**Enjeu :**  
Réalisation des  
actions

**Description :** .....

Plusieurs missions sont essentielles pour la bonne mise en œuvre du contrat territorial :

- 0.5 ETP chargé de travaux Garde (identifié dans le précédent Contrat de rivière 2015-2020) pour les études, les travaux et finaliser le volet foncier
- 0.5 ETP chargé de travaux Gisle (fiche action spécifique dans le présent Contrat) pour les études de maîtrise d'œuvre et les démarches foncières

**Localisation :**  
Tout le  
territoire

Plus précisément pour la Gisle aval, les missions consisteront à :

- Réaliser la phase d'avant-projet définitif et la phase projet
- Mettre en œuvre les missions complémentaires à la maîtrise d'œuvre (topographiques et géotechniques)
- Déposer le dossier d'autorisation environnementale et le compléter si nécessaire
- Poursuivre la concertation des riverains concernés, recueillir les doléances et adapter si besoin le programme de travaux
- Rester actif dans la veille foncière en partenariat avec la SAFER et la recherche de compensations
- Réaliser des acquisitions foncières

**Bassin versant :**  
Tous les  
bassins-  
versants

Pour le programme plus avancé de la Garde, les missions s'articulent autour de la :

- Fin des négociations auprès des propriétaires et riverains des programmes d'aménagement pour les acquisitions restantes et les conventionnements, Suivi de la procédure de DUP ;
- Suite du pilotage et de la collaboration avec la SAFER en qualité d'opérateur foncier pour les acquisitions ;
- Pilotage des prestations de SYSTRA opérateur foncier pour les actes de vente ;
- Négociation, rédaction des conventions d'occupation temporaire avec ou sans servitudes ;
- Réalisation des documents d'arpentage permettant de finaliser les actes de vente ;
- Relationnel avec les élus et notamment la mairie de Grimaud
- Suivi de la fin de l'instruction toujours en cours des dossiers DUP et DAE
- Rédaction du marché public pour l'adaptation du dossier après réception des remarques suite aux enquêtes publiques
- Identification des réseaux, relationnel avec les exploitants de réseaux

- Suivi des commandes auprès du géomètre pour localiser précisément l'implantation des ouvrages durant la phase de chantier
- Définition des mesures du suivi environnemental par l'élaboration d'un plan de gestion avec l'assistance d'un bureau d'étude et un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé
- Préparation des diverses réunions

Par ailleurs, la collectivité souhaite investir dans du matériel de terrain pour collecter des données SIG (type Trimble) composé d'un terminal mobile (smartphone android avec grand écran lumineux, un appareil de collecte de données GNSS robuste, des applications de terrain adaptés et des abonnements Teria RTK pour une précision centimétrique avec correction en temps réel. Cet outil servira à la révision des plans de gestion des cours d'eau et également aux différentes phases d'études et de maîtrise d'œuvre des programmes hydromorphologiques de la Giscle et de la Garde. Il pourra également être utilisé pour les levers de plus hautes eaux, après des événements de crue.



Images Trimble©

**Echéancier :** .....

	<b>Accompagnement administratif et technique</b>
Date de début	Janvier 2022
Date de fin	Décembre 2024

**Éléments financiers (en €) : .....**

### Fonctionnement

Missions	Total coûts salariaux (base 2020)*	Temps passé sur l'opération (jours)	Total coûts salariaux annuels ARRONDIS (€)	Total coûts salariaux 3 ans (€)
Chargé de travaux Giscle aval	58 300	110	29 150	87 450
Chargé de travaux la Garde	45 000	110	22 500	67 500
<b>TOTAL</b>		<b>220</b>	<b>51 650</b>	<b>154 950</b>

- (Charges patronales incluses)

### Ventilation prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

Missions	Total coûts salariaux 3 ans (€)	Taux de subvention attendu	Aide attendue de l'Agence de l'eau (€)	Autofinancement CCGST (€)
Chargé de travaux Giscle aval	87 450	50%	43 725	43 725
Chargé de travaux la Garde	67 500	70%	47 250	20 250
<b>TOTAL</b>	<b>154 950</b>		<b>90 975</b>	<b>63 975</b>

AERMC : 90 975 € (sans tenir compte du coefficient de 1.3)

Communauté de Communes : 63 975 €

### Investissement et ventilation prévisionnelle

Achats	Total coûts ARRONDIS (€ HT)	Taux de subvention attendu	Aide attendue de l'Agence de l'eau (€)	Autofinancement CCGST (€)
Matériel (récepteur, terminal, licence, canne télescopique, support, maintenant logiciel, batterie supplémentaire, sacoche...)	9 100	70%	6 370	2 730
Extension de garantie de 2023 à 2024	450	70%	315	135
Assistance annuelle sur 3 ans	500	70%	350	150
Abonnement Teria RTK sur 3 ans	5 100	70%	3 570	1 530
<b>TOTAL</b>	<b>15 150</b>		<b>10 605</b>	<b>4 545</b>

### TOTAL :

Niveau d'aide attendu : 70% (50%+20% bonification) pour la Garde et 50% pour la Giscle

Assiette éligible : 170 100 €

Montant aide AE RMC : 101 580 € (sans tenir compte du coefficient de 1.3)

Reste à charge CCGST : 68 520 €

**Commune :** Ensemble du territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Contexte :** .....

Plusieurs missions sont essentielles pour la bonne mise en œuvre des actions « Milieux » inscrites au contrat territorial.

**Type de mesure :**  
Animation

L'exercice de la compétence GEMAPI suppose du temps de travail afin d'élaborer des plans de gestion pluriannuels, déposer les dossiers de DIG en conséquence, ordonner et suivre les travaux réguliers d'entretien et de restauration, informer et sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques.

**Enjeu :**  
Réalisation des actions

**Description :** .....

Ainsi 1,5 Equivalent Temps Plein (ETP) de technicien de rivière est identifié nécessaire pour la mise en œuvre des actions de restauration et d'entretien de zones humides et de cours d'eau (fiches actions spécifiques).

**Localisation :**  
Tout le territoire

Concrètement, les missions pourront consister à :

**Bassin versant :**  
Tous les bassins-versants

- Définir annuellement les travaux de restauration de la végétation sur les cours d'eau
- Conduire les chantiers de restauration de la végétation confiés aux entreprises
- Préparer et suivre le conventionnement avec les propriétaires
- Préparer et assurer le suivi du planning des tranches de travaux
- Assurer une mission de surveillance des cours d'eau et de leurs lits majeurs sur le territoire de la Communauté de Communes
- Prendre toutes mesures nécessaires au respect de la végétation
- Participer au suivi de chantier, réunions et réceptions
- Conduite et suivi des opérations de plantation et de bouturage
- Contrôler les secteurs altérés par un dysfonctionnement sédimentaire et mener les opérations nécessaires
- Réaliser des travaux d'urgence suite à une crue
- Superviser les démarches administratives et budgétaires
- Conduite et suivi d'opérations réalisées par les chantiers de réinsertion
- Contrôle de la non-dégradation des milieux et des espèces
- Préparer un plan de formation pour lutter contre les espèces envahissantes
- Rencontre des riverains dans le cadre de travaux
- Rédaction d'articles pour la presse locale, site internet, plaquette de communication
- Participation aux actions de la collectivité par différents moyens de communication



A noter qu'en 2021, le service cours d'eau de l'intercommunalité a été profondément restructuré et qu'un recrutement doit aboutir pour début 2022. Le mi-temps supplémentaire pour la réalisation de missions de techniciens rivières reste à attribuer (recrutement supplémentaire ou redistribution au sein du service).

**Echéancier :** .....

	<b>Accompagnement administratif et technique</b>
Date de début	Janvier 2022
Date de fin	Décembre 2024

**Éléments financiers (en € TTC) :** .....

#### Fonctionnement

Missions	Total coûts salariaux (base 2020)*	Temps passé sur l'opération (jours)	Total coûts salariaux annuels ARRONDIS (€)	Total coûts salariaux 3 ans (€)
Techniciens rivière	49 100	330	73 650	220 950

- (Charges patronales incluses)

#### Ventilation prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

Missions	Total coûts salariaux 3 ans (€)	Taux de subvention attendu	Aide attendue de l'Agence de l'eau (€)	Autofinancement CCGST (€)
Techniciens rivière (1,5 ETP)	220 950	30%	66 285	154 665

Niveau d'aide attendu : 30%

Assiette éligible : 220 950 €

Montant aide AE RMC : 66 285 € (sans tenir compte du coefficient de 1.3)

Reste à charge CCGST : 154 665 €

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type d'action :** Travaux d'entretien et de restauration

**Enjeu :** Préservation des milieux

**Localisation :**

Territoire du golfe de Saint-Tropez

**Bassin versant :**

Mole

**Indicateurs :**

Linéaire de cours d'eau restauré

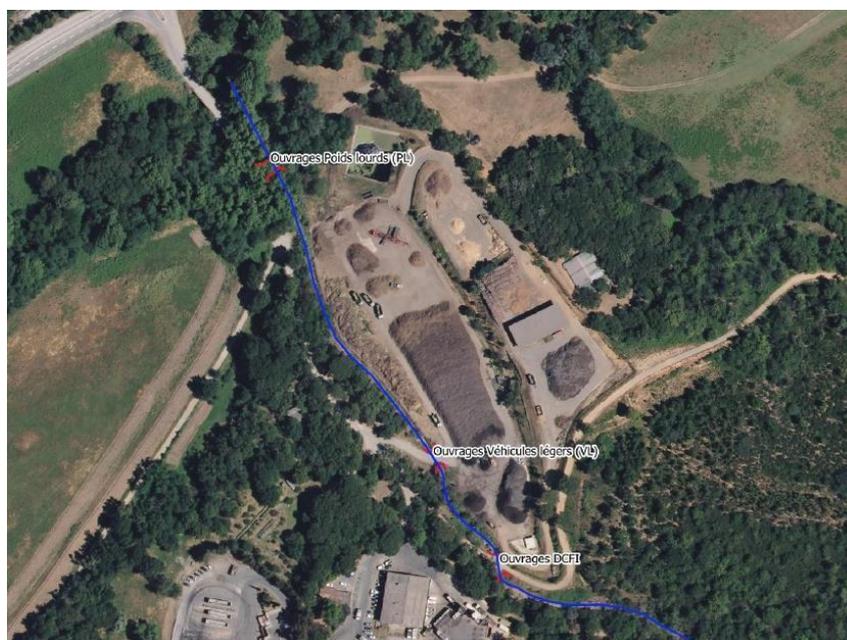
**Contexte :** .....

Le projet de transformation de la plateforme de compost de déchets verts (écopôle) situé sur la commune de la Môle et porté par la CCGST intègre :

- Le transfert de l'actuel écopôle sur des parcelles voisines ;
- L'aménagement d'une base de vie en lieu et place de l'actuel écopôle ;
- L'aménagement des voiries d'accès nécessaires à la desserte de l'écopôle transféré et de la future base de vie ;
- La restauration hydromorphologique de l'affluent du Maraveou qui longe le site.

L'aménagement du lit mineur du Maraveou doit à la fois permettre la restauration morphologique du cours d'eau et la réduction de l'aléa inondation. Sa restauration doit être en adéquation avec l'activité du site.

Le Maraveou est un affluent de la masse d'eau *La Môle de sa source à la confluence avec la Gisclé*, identifiée dans le PDM 2022-2027 par la pression "Altération de la morphologie", pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027.



Situation du Maraveou

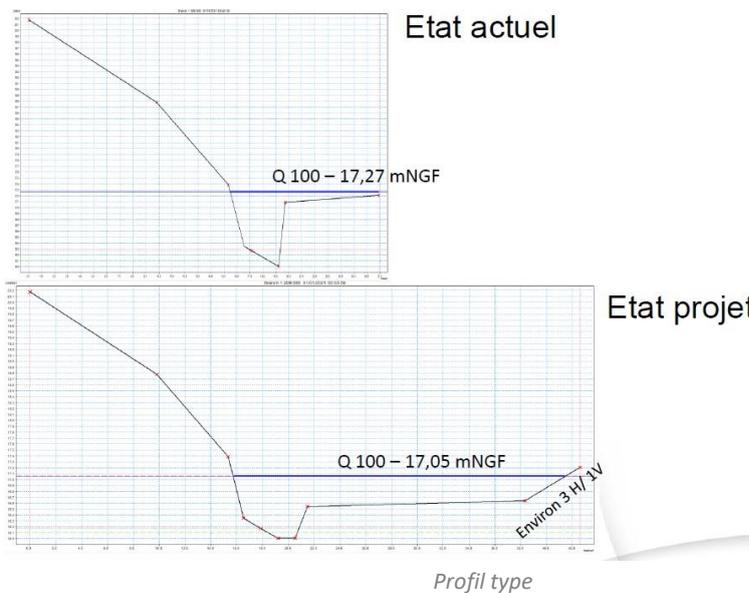
**Description :** .....

A l'état actuel, le lit mineur du Maraveou est très dégradé, le linéaire de cours d'eau ayant été dévié par des aménagements humains.

Les travaux de restauration du lit du Maraveou envisagés permettent d'améliorer la qualité morphologique du cours d'eau en modifiant le profil en travers et le profil en long du lit mineur.

Une renaturation du lit mineur, un élargissement du lit majeur par la création d'un lit emboité vont permettre d'améliorer les fonctionnalités naturelles du cours d'eau.

Compte tenu des travaux envisagés, le parking de la base vie serait inondable pour la crue de période de retour 100 ans à l'état projet (aléa modéré selon grille du décret de 2019).



**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	2022	2024
Date de fin	2023	2024

**Éléments financiers (en € HT) :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		
Investissement	80 000 €	420 000 €

Niveau d'aide attendu : 50 %

Assiette éligible : 500 000 € HT\*

Montant aide AE RMC : 250 000 €\*

Reste à charge CCGST € HT : 250 000 € HT

*\*A préciser au stade projet selon les enveloppes et nature de travaux*

**Commune :** Cavalaire

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**STERE**

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :**  
Balisage

**Enjeu :** Préservation des milieux

**Localisation :**  
Baie de Cavalaire

**Bassin versant ou masse d'eau :**  
FRDC07j

**Lien avec le SDAGE et/ou la DCSMM**

**Indicateurs :**  
Surfaces d'herbier de posidonie préservées par le balisage écologique

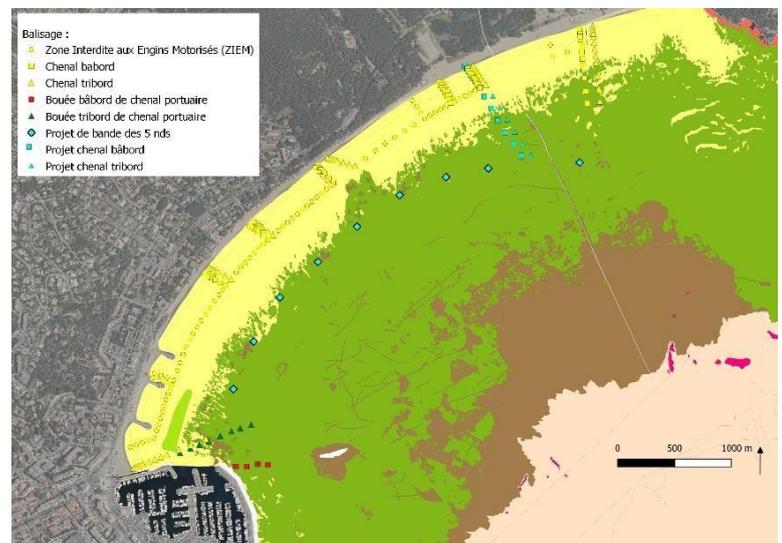
**Contexte :** .....

Un arrêté interpréfectoral (157/2011) portant schéma d'aménagement de la baie de Cavalaire encadre le mouillage des embarcations par taille de navires pour protéger les herbiers de posidonie.

Suite à la mise en œuvre récente d'une nouvelle réglementation encadrant le mouillage des navires de longueur supérieure ou égale à 24 mètres, pour la côte s'étendant du Cap Bénat (commune de Bormes-les Mimosas) à la Pointe de Bonne Terrasse (commune de Ramatuelle), par l'arrêté préfectoral 247/2020 du 15 décembre 2020, la commune de Cavalaire souhaite revoir le tracé du balisage matérialisant l'arrêté 157/2011.

Des travaux de révision sont actuellement engagés dans ce sens entre la commune et la DDTM du Var. Sur la base d'une évaluation des dispositions du schéma d'aménagement, la commune a proposé une évolution de la réglementation spécifique de la vitesse des navires, des véhicules nautiques à moteur et des engins flottants immatriculés. Elle consiste à rapprocher la ligne actuelle des 5 nœuds jusqu'à la bande réelle des 300 m.

Plus lisible pour les usagers, ce déplacement permettra de mettre plus en adéquation le balisage avec les dispositions de l'article L 2213-23 du code général des collectivités territoriales, qui spécifie que le Maire exerce la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés.



En revanche, l'arrêté interpréfectoral 157/2011 autorisait à titre expérimental la navigation des véhicules nautiques à moteurs (VNM) entre la côte et cette ligne de fond de baie à la vitesse de 5 nœuds. L'abrogation de cet arrêté rend caduc ce caractère dérogatoire et a pour conséquence de créer un chenal spécifique pour les navires et engins immatriculés (dont VNM) au centre de la Baie (12 bouées sur dispositifs de moindre impact).

En terme de gestion, la pose/dépose et l'entretien annuel de la bande des 5 nœuds sera assurée par la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, alors que la pose/dépose annuelle du chenal sera à la charge de la commune de Cavalaire.

### Description : .....

La mesure consiste en la fourniture et la pose de 9 dispositifs d’ancrage adaptés aux herbiers de posidonie pour matérialiser la bande des 5 nœuds, et 9 dispositifs d’ancrage adaptés aux herbiers de posidonie pour matérialiser le chenal pour navires et engins immatriculés. A cela s’ajoute la fourniture et pose des lignes de balisage adaptées aux profondeurs et des bouées correspondantes.

Par ailleurs, 19 ancrages supplémentaires sur sable sont prévus dans l’opération pour compléter le chenal. Compte tenu du fait qu’ils ne sont pas éligibles au programme financement de l’Agence de l’eau, leur coût sera intégralement supporté par la commune.

### Echéancier : .....

	Etudes	Travaux
Date de début	-	2022
Date de fin	-	2023

### Eléments financiers (en € H.T.) : .....

Détails des dépenses prévisionnelles :

#### Poste 1 : bande des 5 nœuds

– Fourniture de 9 dispositifs d’ancrage adaptés aux herbiers de posidonie :	6 375 €
– Pose des 9 ancrages :	5 942 €
– Montage des 9 lignes de balisage :	1 000 €
– Pose des 9 lignes avec bouées :	1 533 €
<b>Total poste 1 :</b>	<b>14 850 €</b>

#### Poste 2 : chenal sur herbier

– Fourniture des 9 ancrages adaptés aux herbiers de posidonie	3 150 €
– Fourniture et montage des 9 lignes	3 512 €
– Pose des 9 ancrages	5 313 €
– Fourniture des 7 bouées (4 bâbord x 3 tribord) de 400 mm	292 €
– Fourniture des 2 bouées (1 bâbord x 1 tribord) de 800 mm	333 €
– Pose des 9 lignes avec bouées	1 583 €
<b>Total poste 2 :</b>	<b>14 183 €</b>

	Etudes	Travaux
Fonctionnement	-	-
Investissement	-	29 033 €

Niveau d’aide attendu : 50 %

Assiette éligible : 29 033 € H.T.

Montant aide AERMC : 14 517 €

Reste à charge commune de Cavalaire : 14 517 € H.T. (hors ancrage sable)

**Commune :** Cavalaire-sur-Mer

**Maitrise d'ouvrage :** Port Héracléa

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :** ZMEL

**Enjeu :** Préservation des milieux

**Localisation :**  
Littoral de Cavalaire/Mer

**Bassin versant ou masse d'eau :**  
FRDC07j

**Lien avec le SDAGE et/ou la PAMM PAMM/M032-MED1b :**

*Renforcer la mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires de plaisance, à l'échelle des bassins de navigation*

**PAMM/M033-MED2 :** Définir une stratégie de gestion des mouillages des navires de grande plaisance sur les secteurs à enjeux

**Indicateurs :**

Surfaces d'herbier de posidonie préservées

**Contexte :** .....

La ZMEL de Cavalaire est constituée depuis 2006 de 85 bouées, dont 25% réservés aux navires en escale dont la taille n'excède pas 16m.

La typologie de la plaisance qui fréquente la baie de Cavalaire en escale tend à évoluer vers des bateaux de plus en plus grands, avec notamment une proportion importante de catamarans en cabotage.

Ne trouvant pas les conditions d'accueil sur la ZMEL, ces embarcations, dont la taille est inférieure au seuil des 24m encadré par l'arrêté 123/2019, mouillent régulièrement en baie de Cavalaire, sur les herbiers de posidonie.

**Description :** .....

La mesure vise donc dans un premier temps à étudier la faisabilité d'un agrandissement et/ou d'un redéploiement de la Zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de Cavalaire, pour lui permettre d'accueillir des embarcations plus grandes et ainsi répondre à l'impératif de préservation des herbiers de posidonie.

Elle évaluera les faisabilités techniques et économiques de cet agrandissement/redéploiement en intégrant des embarcations jusqu'à 30 m.

Dans un second temps, la phase travaux sera mise en œuvre sur la base des éléments retenus.

**Echéancier :** .....

	Etudes	Travaux
Date de début	2022	2022
Date de fin	2022	2023

**Eléments financiers (en € HT) :** .....

	Etudes	Travaux
Fonctionnement	-	-
Investissement	16.667 €	150.000 €

Niveau d'aide attendu : 70 %  
Assiette éligible : 166 667 € H.T.  
Montant aide AERMC : 116 667 €  
Reste à charge Commune de Cavalaire : 50.000 € H.T.

**Commune :** Cavalaire

**Maitrise d'ouvrage :** SPL Port Héracléa

**STERE**

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :**  
Nurseries artificielles

**Enjeu :** Préservation des milieux marins

**Localisation :**  
Port Héracléa

**Bassin versant ou masse d'eau :**  
FRDC07j

**Lien avec le SDAGE et/ou la DCSMM PAMM/M037-MED2 :**  
*Inciter à l'utilisation des solutions techniques du génie écologique sur les ouvrages en milieu marin*

**Indicateurs :**  
- nombre de ports équipés en nurseries sur le territoire (3 ports ciblés),  
- nombre de nurseries équipées par port

**Contexte :** .....

Dans le cadre de la restructuration portuaire et en cohérence avec le traitement des pollutions (port certifié Port Propre) la SPL Port Héracléa souhaite maintenant favoriser la restauration de la faune fréquentant l'enceinte portuaire et redonner à cette zone d'abri naturel ses fonctionnalités de nurserie. A travers cette action, le port vise également la certification « Port Actif en Biodiversité ».

**Description :** .....

Le port de Cavalaire, géré par la SPL port Héracléa, est actuellement en phase de restructuration. Il souhaite investir dans de nouvelles infrastructures permettant de restaurer et de favoriser la biodiversité.

La mesure consiste en la fourniture et la mise en place d'une quarantaine de nurseries artificielles adaptées à la spécificité du port de Cavalaire. Le fournisseur devra également en assurer le suivi écologique et le remplacement le cas échéant. Les nurseries remplacées seront recyclées dans la filière adaptée. L'entretien sera assuré en régie par les agents du port préalablement formés à cet effet.

Le procédé devra permettre de restaurer les fonctionnalités de l'écosystème local : ces solutions devront jouer un rôle d'habitat et de refuge pour les espèces afin de contribuer efficacement à l'accroissement des populations adultes, en visant préférentiellement les espèces cibles de la pêche artisanale.

Les nurseries devront être composées de matériaux autant que possibles biosourcés et/ou recyclables.

L'installation des nurseries permettra d'évaluer la capacité des dispositifs à accueillir et à accompagner le développement des juvéniles de poissons. Ce suivi consistera en un inventaire des juvéniles de poissons, de la flore et de la faune fixée.

Le prestataire proposera des outils suite à une visite de pré-installation inclus dans la proposition tarifaire et des supports de sensibilisations personnalisées afin de sensibiliser et d'impliquer les différents publics présents sur le port.

Aucun produit nocif pour l'environnement ne sera utilisé lors de l'installation, de la maintenance ou des animations.



Exemple de nurseries type Biohut ©Ecocéan

**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	2 <sup>ème</sup> semestre 2022
Date de fin	2026 (suivis écologiques)	-

**Eléments financiers (en € H.T.) : .....**

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		34 000 €
Investissement	1 400 €	37 100 €

Niveau d'aide attendu : 70 % dans le cadre du STERE

Assiette éligible : 72 500 € H.T.

Montant aide AERMC : 50 750 €

Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez (fond de concours) : 7 250 € (10%)

Reste à charge SPL Port Héracléa : 14 500 € H.T. (20%)

**Commune :** Gassin

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**STERE**

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :**  
Nurseries

**Enjeu :** Préservation des milieux

**Localisation :**  
Golfe de Saint-Tropez

**Bassin versant ou masse d'eau :**  
FRDC08b

**Lien avec le SDAGE et/ou la DCSMM**

**Indicateurs :**  
Surfaces d'herbier de posidonie préservées par le balisage écologique

**Contexte :** .....

La commune de Gassin a entamé depuis 2021 une conversion progressive de son balisage côtier. Sur 63 dispositifs d'ancrage, 36 ont d'ores et déjà été installés sur ancrages écologiques.

Elle ambitionne d'atteindre la complétude de cette conversion à l'issue de l'année 2022. Par ailleurs, certains dispositifs positionnés sur habitats rocheux pourront utilement être constitués de récifs artificiels dimensionnés pour le balisage côtier. Ce projet s'inscrit dans l'engagement de la commune dans une politique de développement durable et de préservation de la biodiversité.

**Description :** .....

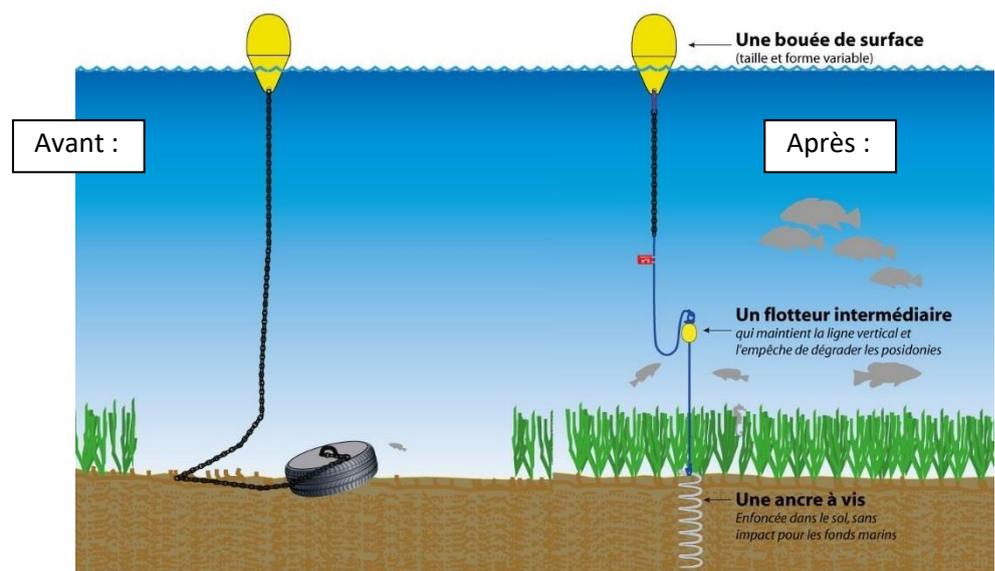
L'action consiste en la fourniture et la pose de 27 dispositifs d'ancrage pour le balisage des côtes.

Sont concernées 20 bouées de chenaux (diamètre 400 mm) et 7 bouées de zone réservée uniquement à la baignade (diamètre 400 mm). Seuls les ancrages sur herbier de posidonie vivant sont éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau.

La nature des ancrages est fonction des habitats rencontrés :

- Chenal ouest : 5 ancrages à sable et 5 ancrages adaptés aux herbiers,
- Chenal Est : 2 ancrages à sable/roche et 8 ancrages adaptés aux herbiers
- ZRUB : 4 ancrages pour herbier de posidonie et 3 ancrages sur sable.

Schéma de principe :



**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	-	Février 2022
Date de fin	-	Juin 2022

**Éléments financiers (en € H.T.) :** .....

Détails des dépenses prévisionnelles :

- Fourniture et pose des 10 ancres à sable/roche 8.750 €
- Fourniture et pose des 17 ancres pour herbier 14.875 €
- Fourniture et pose de 27 lignes de balisage 833 €

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement	-	-
Investissement	-	24.458 €

Niveau d'aide attendu : 50 % sur herbier vivant

Assiette éligible : 15 400 € H.T.

Montant aide AERMC : 7.700 €

Reste à charge commune de Gassin : 16.758 € H.T.

**Commune :** Ramatuella

**Maitrise d'ouvrage :** Commune de Ramatuella

**STERE**

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :** ZMEL

**Enjeu :** Préservation des milieux par la gestion des usages

**Localisation :**  
Baie de Pampelonne

**Bassin versant ou masse d'eau :**  
FRDC08a

**Lien avec le SDAGE et/ou la PAMM**

**PAMM/M032-MED1b :**  
*Renforcer la mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires de plaisance, à l'échelle des bassins de navigation*  
**PAMM/M033-MED2 :** Définir une stratégie de gestion des mouillages des navires de grande plaisance sur les secteurs à enjeux

**Indicateurs :**  
Surfaces d'herbier de posidonie préservées

**Contexte :** .....

La baie de Pampelonne est un mouillage privilégié pour les unités de plaisance et de grande plaisance qui y convergent quotidiennement en saison. La commune de Ramatuella y projette la création d'une Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL).

Ce projet vise à la fois à préserver l'environnement marin en protégeant l'herbier de Posidonie de la moitié nord de la baie, qui subit chaque saison les impacts répétés des ancres et des chaînes des navires au mouillage, et à y améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des navires. Il s'inscrit de plus dans la mesure M033-MED2 du Plan d'Actions pour le Milieu Marin, et permettra à terme de protéger 450 hectares d'herbiers de posidonie.

**Description :** .....

Le projet de ZMEL, dans sa version complète, comportera jusqu'à 210 postes d'amarrage (comprenant 60 créations de postes et 150 réorganisations) réparties en 5 zones :

- 60 postes dimensionnés pour des navires de grande plaisance en escale dans les zones A, B et C,
- 100 postes pour embarcations < 10 mètres en escale en zone E (*réorganisation des mouillages existant dans les actuelles zones d'AOT n°2 à 10*),
- 50 postes pour navires résidents de moins de 7 à moins de 20 mètres en zone D (*réorganisation des mouillages existant dans la zone d'AOT n°1 dite Capilla*).

Du fait de la diversité de taille des navires accueillis, des différences de substrats et de sensibilité environnementale des secteurs où ils sont implantés, les dispositifs d'ancrage des postes d'amarrage de la ZMEL sont susceptibles d'être de nature variée :

- Corps morts béton « bioconstruits » ou ancres à vis sur fonds sableux, ancres à scellement chimique sur fonds rocheux pour les plus petites unités.
- Ancrages simples ou multiples et constitués d'une ou plusieurs ancres à bascules, ancres à vis, ancres à enroulement, ancres à expansion ou pieux battus sur les zones d'herbier de posidonie pour les zones grande plaisance.

L'installation et la gestion de la ZMEL pour 15 ans (selon la durée de l'AOT délivrée par l'Etat) feront l'objet d'une délégation de service publique.

Sa mise en service est prévue pour la saison 2023 (*Une saison d'exploitation s'entend sur six mois, de mai à octobre*). Les installations mobiles (lignes et coffres d'amarrage, balisage) sont démontées en dehors de cette période, remisées et entretenues par l'exploitant.

**Echéancier : .....**

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	2 <sup>ème</sup> semestre 2022	2 <sup>ème</sup> semestre 2022
Date de fin	2 <sup>ème</sup> semestre 2022	1 <sup>er</sup> semestre 2023

**Eléments financiers (en € H.T.) : .....**

Ne sont pris en compte que les éléments du projet éligibles à un financement AERMC (*exclusion des investissements sur fonds sableux et des équipements de gestion*)

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement	/	/
Investissement	90 000 € H.T.	4 572 000 € H.T.

Niveau d'aide attendu : 70 %

Assiette éligible : 4 662 000 € H.T.

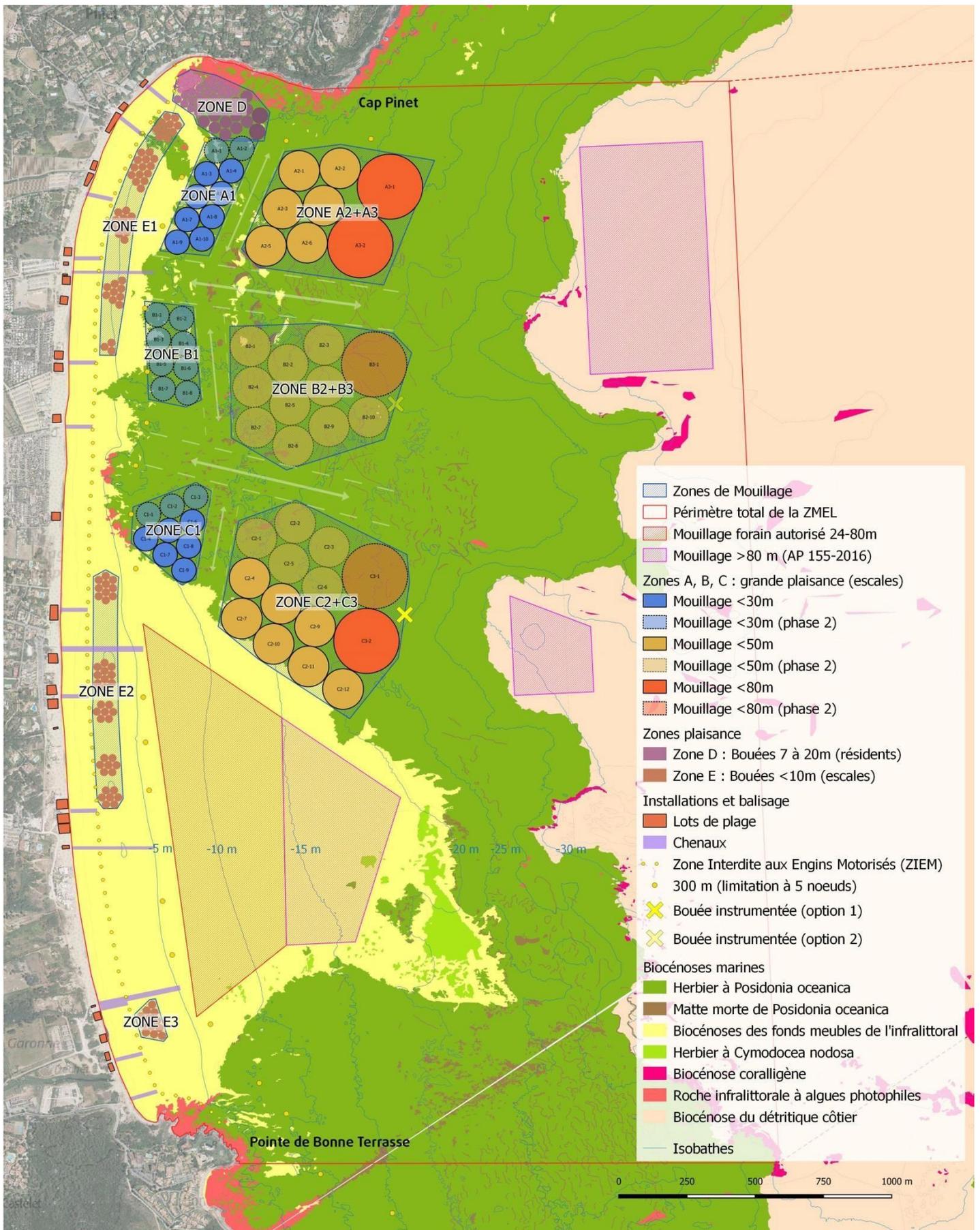
Montant aide AERMC : 3 263 400 €

Reste à charge commune de Ramatuelle (via son délégataire) : 1 398 600 € H.T. (hors ancrage sable et équipements de gestion)

*Cf. détail ci-dessous*

<b>Dépenses d'Investissement pour la ZMEL</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Montant total HT</b>
Mouillages écologiques grande plaisance implantés sur fonds d'herbier de posidonie (60 mouillages), dont :	60		4 572 000 €
<i>Mouillages &lt; 30 m (substratum rocheux)</i>	10	75 000 €	750 000 €
<i>Mouillages &lt; 30 m (substratum sableux)</i>	17	41 000 €	697 000 €
<i>Mouillages &lt; 50 m (substratum rocheux)</i>	9	119 000 €	1 071 000 €
<i>Mouillages &lt; 50 m (substratum sableux)</i>	19	71 000 €	1 349 000 €
<i>Mouillages &lt; 80 m (substratum rocheux)</i>	2	198 000 €	396 000 €
<i>Mouillages &lt; 80 m (substratum sableux)</i>	3	103 000 €	309 000 €
<b>Suivis environnementaux (état 0 en 2021)</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Montant total HT</b>
Suivis de l'herbier de posidonie incluant :			
- Une remise à jour de la cartographie de l'herbier sur la zone de projet	1	36 000 €	40 000 €
- La mise en place et le premier suivi des 2 carrés permanents			
Etat 0 Suivi benthos	1	4 000 €	
<b>Frais liés à la procédure de DSP</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Montant total HT</b>
Défraiement des candidats finalistes à la DSP	2	10 000 €	20 000 €
Intervention d'un bureau de contrôle	1	30 000 €	30 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>4 662 000 €</b>

**Organisation du plan d'eau et réglementation associée à la ZMEL de Pampelonne**



**Commune :** Rayol-Canadel-sur-Mer

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :**  
Emissaire

**Enjeu :**  
Préservation des milieux

**Localisation :**  
Plage du Rayol  
PR du Bailly

**Contexte :** .....

La commune du Rayol-Canadel-sur-Mer a récemment entrepris différents aménagements pour maîtriser les pressions qui s'exercent sur la plage du Rayol : elle a dans un premier temps converti une zone d'AOT individuelles en Zone de mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) pour maîtriser le mouillage, puis elle a mené à bien un projet de lutte contre l'érosion par la mise en place de deux récifs immergés (gotubes) et d'un rechargement de la plage.

Ces travaux ont mis à jour des problématiques liées à un émissaire de surverse du poste de relevage de l'assainissement collectif qui présente de nombreuses casses et qu'il convient de réhabiliter, en l'adaptant aux nouvelles contraintes de la baie du Rayol (présence d'un ponton béton et de récifs de type géotubes ).

**Description :** .....

L'action consiste en la reprise complète de l'émissaire de la surverse du poste de relevage du Bailly sur un tracé, adapté au nouveau contexte de la plage.

Pour éviter que la conduite ne soit trop sollicitée par les effets hydrodynamiques de la houle et se casse dans la zone de déferlement celle-ci doit être protégée :

- Sur la plage, la conduite sera ensouillée et protégée par un sarcophage béton
- Dans la zone d'atterrage et de déferlement, la conduite passera sous le ponton existant et sera ensuite protégée par un sarcophage béton jusqu'à la profondeur de -2,5m NGF.

Afin d'assurer la stabilité de la conduite un dispositif stabilisateur compensant le déficit de lestage par ancrage répartis sur l'ensemble du linéaire de la conduite (hors sarcophage) sera mis en place.

Ce dispositif stabilisateur est constitué d'une bride (demi-collier ou collier complet) maintenant la conduite par l'intermédiaire de 2 ancrs fichées de part et d'autre dans le fond marin de type ancrs écologiques à vis (1, 2 ou 3 disques) dimensionné chacune pour une reprise d'effort de 20 kN (arrachement de 2T). Au total 15 dispositifs stabilisateurs, soit 30 ancrs à vis seront nécessaires.

Le nouvel émissaire sera réalisé en matériaux PEHD avec un diamètre extérieur de 315 mm, de type SDR17, avec une épaisseur de 18,7 mm. Le rejet sera situé à -6,5m de profondeur, au-delà des récifs géotubes.



**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	-	2022
Date de fin	-	2023

**Eléments financiers (en € H.T.) :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement	-	-
Investissement	-	221 833 €

Niveau d'aide attendu : 30 % (au titre des aides exceptionnelles)

Assiette éligible : 221 833 € H.T.

Montant aide AERMC : 66 550 €

Reste à charge commune de Rayol-Canadel-sur-Mer : 155 283 € H.T.

**Commune :** Sainte-Maxime

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**STERE**

**L'action  
dans le  
Contrat de  
territoire**

**Contexte :** .....

L'émissaire des oursins est l'émissaire de surverse du poste de relevage du Port de plaisance de Sainte- Maxime. Celui-ci fait partie intégrante du système de collecte et de traitement des eaux usées autorisé par arrêté préfectoral.

**Type de  
mesure :**  
Emissaire

Cet ouvrage, âgé d'une cinquantaine d'années, présente des signes de corrosion et plusieurs perforations localisées de son enveloppe. Même s'il fonctionne aujourd'hui correctement, cet ouvrage ne garantit plus le rejet des effluents par temps de pluie à la distance du rivage et dans la veine de courant initialement prévue.

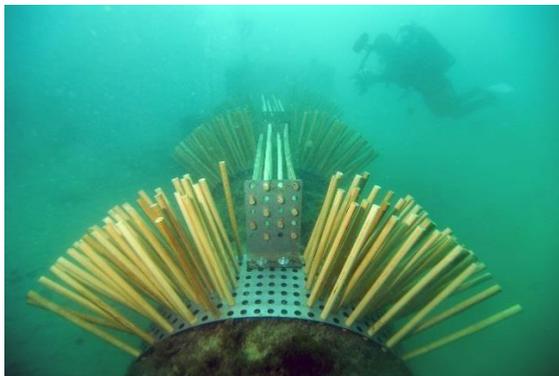
**Enjeu :**  
Préservation  
des milieux

**Description :** .....

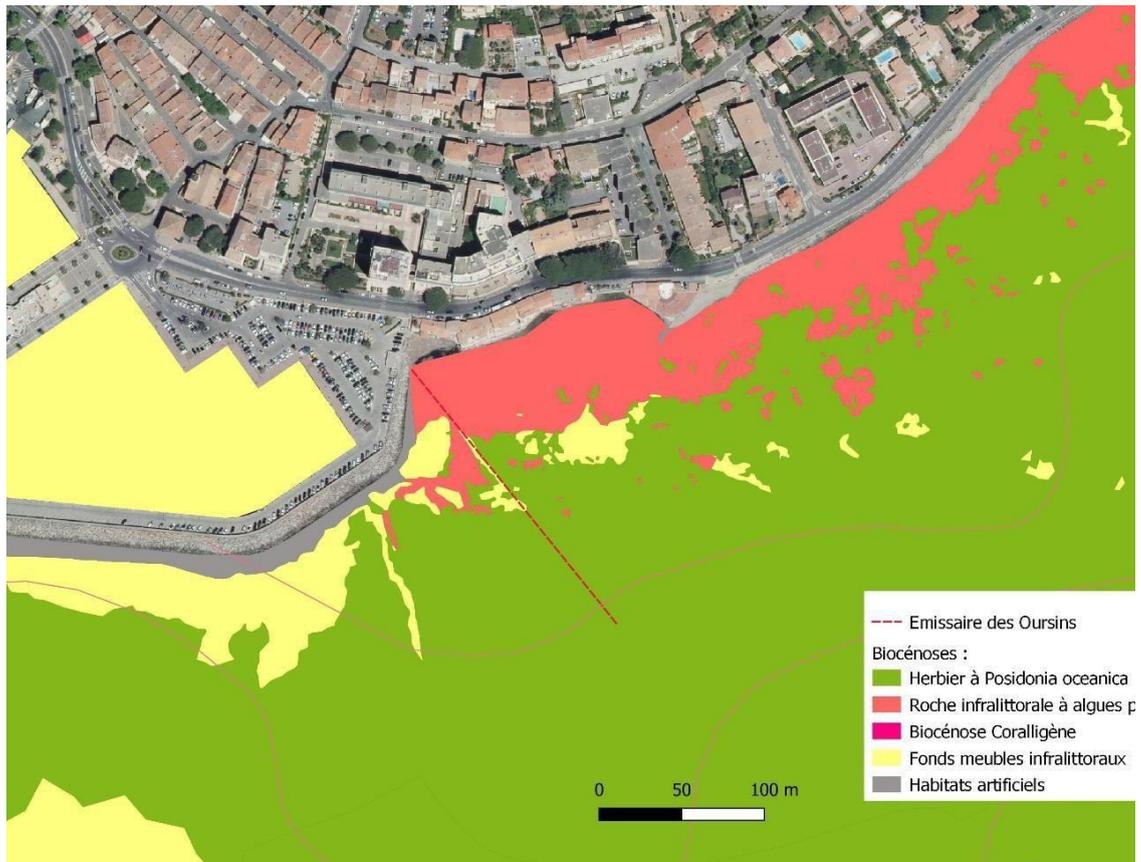
La commune a sélectionné en 2018 le bureau d'étude CORINTHE en tant que maître d'œuvre de cette opération. Celui-ci a élaboré le projet et préparé le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau d'examen au cas par cas.

**Localisation :**  
Plage des  
oursins

Le STERE du Golfe de Saint-Tropez prévoit de son côté la mise en place de modules de restauration écologique de type « micro-habitats » sur les émissaires en mer et les ouvrages de protection contre l'érosion.



La prise en compte de ce projet nouveau et l'opportunité d'avancer sa mise en œuvre tout en la coordonnant avec la reconstruction de l'émissaire - ce qui favorisera l'intégration des micro-habitats à l'ouvrage et celle de l'ouvrage au milieu - nécessite l'adaptation des dossiers administratifs de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, ainsi que la modification du projet, du descriptif des travaux subséquents et l'augmentation de l'enveloppe financière affectée à ceux-ci.



**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	Fin 2018	Janvier 2023
Date de fin	Juin 2022	Septembre 2023

**Eléments financiers (en € H.T.) :** .....

- Etude de reconstruction de l'émissaire : 47.167 €
- Etude de faisabilité restauration écologique : 25 000 €
- Travaux de reconstruction de l'émissaire : 416 667 €

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement	-	-
Investissement	72 167 €	416 667 €

Niveau d'aide attendu : 30 % (au titre des aides exceptionnelles)

Assiette éligible : 463 834 € H.T.

Montant aide AERMC : 139 150 €

Reste à charge commune de Sainte-Maxime : 349 684 € H.T.

**Commune :** Sainte-Maxime

**Maitrise d'ouvrage :** SEMA/SPL Sud Plaisance

**STERE**

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :**  
Nurseries

**Enjeu :** Préservation des milieux

**Localisation :**  
Port Sainte-Maxime

**Bassin versant ou masse d'eau :**  
FRDC08b

**Lien avec le SDAGE et/ou la DCSMM PAMM/M037-MED2 :**  
*Inciter à l'utilisation des solutions techniques du génie écologique sur les ouvrages en milieu marin*

**Indicateurs :**  
- nombre de ports équipés en nurseries sur le territoire (3 ports ciblés),  
- nombre de nurseries équipées par port

**Contexte :** .....

Dans le cadre de son projet de restructuration portuaire et en cohérence avec le traitement des sources de pollution, Sainte-Maxime souhaite favoriser la restauration de la faune fréquentant l'enceinte portuaire et redonner à cette zone de petits fonds côtiers des fonctionnalités de nurseries. A travers cette action, le port vise également la certification « Port Actif en Biodiversité ».

**Description :** .....

Le port de Sainte-Maxime, actuellement géré par une SEMA qui deviendra Société Publique Locale (SPL) au 1<sup>er</sup> janvier 2022, fait l'objet d'un projet de restructuration. Il souhaite investir dans de nouvelles infrastructures permettant de restaurer et de favoriser la biodiversité.

La mesure consiste en la fourniture et la mise en place d'une quarantaine de nurseries artificielles adaptées à la spécificité du port de Sainte-Maxime. Le fournisseur devra également en assurer le suivi écologique et le remplacement le cas échéant. Les nurseries remplacées seront recyclées dans la filière adaptée. L'entretien sera assuré en régie par les agents du port préalablement formés à cet effet.

Le procédé devra permettre de restaurer l'écosystème local : ces solutions devront jouer un rôle d'habitat et de refuge pour les espèces afin de contribuer efficacement à l'accroissement des populations adultes, en visant préférentiellement les espèces cibles de la pêche artisanale.

Les nurseries devront être composées de matériaux autant que possibles biosourcés et/ou recyclables.

L'installation des nurseries permettra d'évaluer la capacité des dispositifs à accueillir et à accompagner le développement des juvéniles de poissons. Ce suivi consistera en un inventaire des juvéniles de poissons, de la flore et de la faune fixée.

Le prestataire proposera des outils suite à une visite de pré-installation inclus dans la proposition tarifaire et des supports de sensibilisations personnalisées afin de sensibiliser et d'impliquer les différents publics présents sur le port.

Aucun produit nocif pour l'environnement ne sera utilisé lors de l'installation, de la maintenance ou des animations.



Exemple de nurseries de type Biohut ©Ecocéan

**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	1 <sup>er</sup> trimestres 2022	2 <sup>ème</sup> semestre 2022
Date de fin	2026	2026

**Eléments financiers (en € H.T.) :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		34 000 €
Investissement	1 400 €	37 100 €

Niveau d'aide attendu : 70 % dans le cadre du STERE

Assiette éligible : 72 500 € H.T.

Montant aide AERMC : 50 750 €

Com. de communes du golfe de Saint-Tropez (fond de concours) : 7 250 € (10%)

Reste à charge SPL Sud Plaisance : 14 500 € H.T. (20%)

**Commune :** Sainte-Maxime

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**STERE**

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Contexte :** .....

Cette action vise à créer une zone de protection forte autour de la pointe des Sardinaux (Sainte-Maxime).

**Type de mesure :** Zone de protection forte

La pointe des Sardinaux constitue une avancée rocheuse sur le courant dominant à l'entrée nord du Golfe de Saint-Tropez. Sur la partie supérieure du massif rocheux, un vaste plateau d'herbier de posidonie se développe en mosaïque avec des roches infralittorales à algues photophiles. Sur son porteur Est et Sud, de grand tombant de coralligène offrent un habitat favorable à de nombreuses espèces telles que le Mérou brun et le Corb.

**Enjeu :** Préservation des milieux

Du fait de sa biodiversité remarquable, le site connaît une pression de prélèvement parmi les plus importantes du territoire intercommunal : pêcheurs professionnels, chasseurs sous-marins, pêcheurs à la canne depuis la terre et depuis la mer.

**Localisation :** Pointe des Sardinaux

Consciente de posséder un patrimoine écologique exceptionnel devant son littoral, la commune de Sainte-Maxime souhaite préserver ce secteur par la création d'une zone de non-prélèvement, où la navigation motorisée serait également interdite, à l'exception d'usagers dûment identifiés bénéficiant d'une dérogation inhérente à l'accès aux bouées de sites de plongée.

**Bassin versant et/ou masse d'eau :** FRDC08a  
FRDC08b

**Description :** .....

**Lien avec le SDAGE et/ou la DCSMM**

L'action consiste en la création d'une zone pour la ressource, qui prendra la forme d'une ZIEM permanente (zone interdite aux engins motorisés).

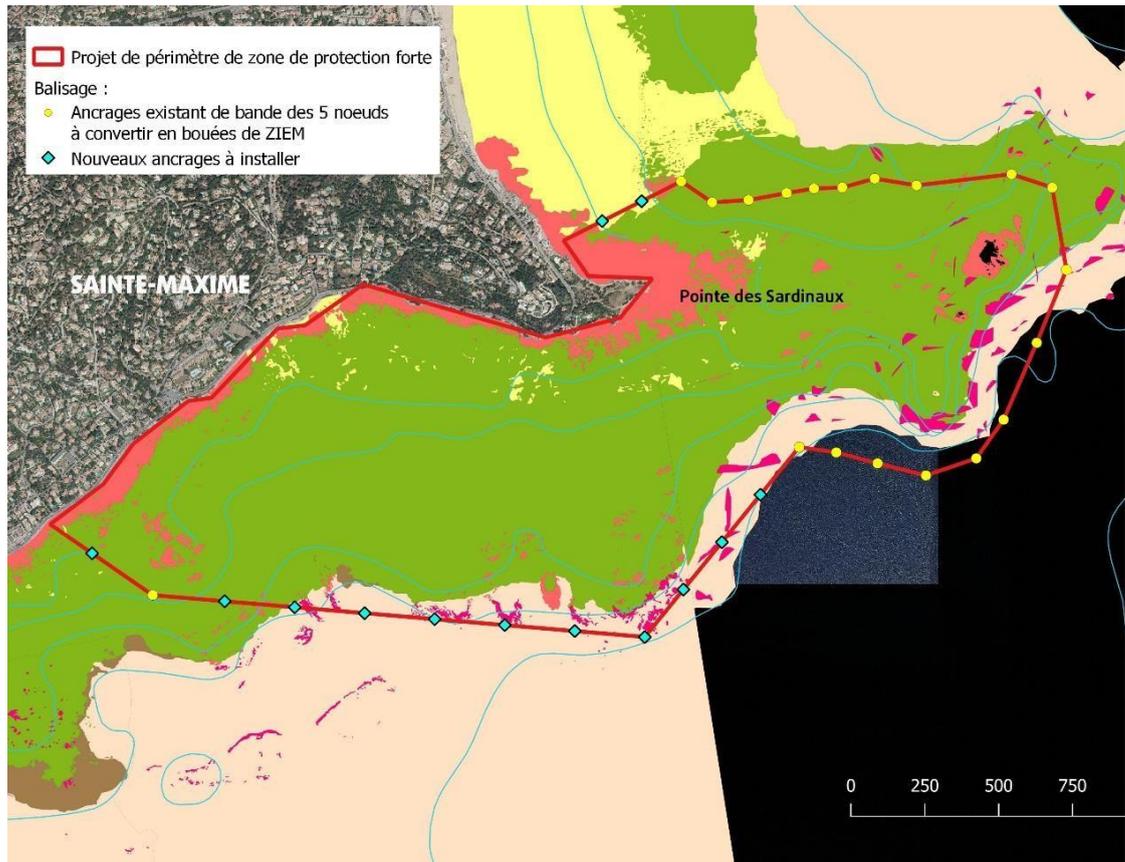
**SDAGE/MIA 0701 :** *Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel*  
**PAMM/M03-NAT1b :** *Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable*

La matérialisation de cette ZIEM se fera par le déploiement de bouées de balisage classique de diamètre 600 mm sur ancrage écologique. Une signalétique en mer et depuis la terre sera également à mettre en œuvre pour informer les usagers du site.

Ce secteur a déjà fait l'objet par le passé de la pose d'ancrages écologiques pour le balisage de la bande des 5 nœuds. Il conviendrait donc pour une majorité de ces aménagements de ne remplacer que la bouée de surface pour la rendre conforme avec le balisage des ZIEM. 13 nouveaux aménagements seraient cependant à installer pour compléter le périmètre.

**Indicateurs :**

Surfaces  
d'herbier de  
posidonie  
préservées par  
le balisage  
écologique



**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	-	2 <sup>er</sup> semestre 2022
Date de fin	-	1 <sup>er</sup> semestre 2023

**Éléments financiers (en € H.T.) :** .....

- Fourniture et pose de 5 ancrages à vis adaptés aux herbiers de posidonie (faible profondeur : 5-30m) : 5.000 € H.T.
- Fourniture et pose de 8 dispositifs d'ancrages adaptés à la roche coralligène (profondeurs importantes : 30-50 m) : 20.000 € H.T.
- Fourniture de 8 bouées de marques spéciales : 13 333 € H.T.
- Fourniture de 24 bouées de ZIEM diamètre 600 mm : 2 667 € H.T.
- Fourniture et pose de 5 panneaux d'information terrestre avec piètements : 4 167 € H.T.

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement	-	-
Investissement	-	45 167 €

Niveau d'aide attendu : 50 % sur herbier vivant ou coralligène

Assiette éligible : 45 167€ H.T.

Montant aide AERMIC : 22 583 €

Reste à charge commune de Sainte-Maxime : 22 584 € H.T.

**Commune :** Saint-Tropez

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**STERE**

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :**  
Balisage

**Enjeu :** Préservation des milieux marins

**Localisation :**  
Golfe de Saint-Tropez

**Bassin versant ou masse d'eau :**  
FRDC08b

**Lien avec le SDAGE et/ou la DCSMM**

**Indicateurs :**  
Surfaces d'herbier de posidonie préservées par le balisage écologique

**Contexte :** .....

La commune de Saint-Tropez met en œuvre chaque année le balisage de son littoral pour permettre aux activités nautiques et balnéaires d'évoluer en toute sécurité.

Parmi ce balisage, Saint-Tropez déploie 36 bouées matérialisant la bande des 5 nœuds. 11 de ces dispositifs sont situés dans l'aire marine protégée « Corniche varoise » (Natura 2000) et ont déjà fait l'objet d'une conversion en balisage écologique en 2017.

25 dispositifs de balisage restent à convertir à ce jour, 10 sur fonds d'herbier de posidonie et 15 dispositifs sur détritique côtier avec formations ponctuelles à coralligène.

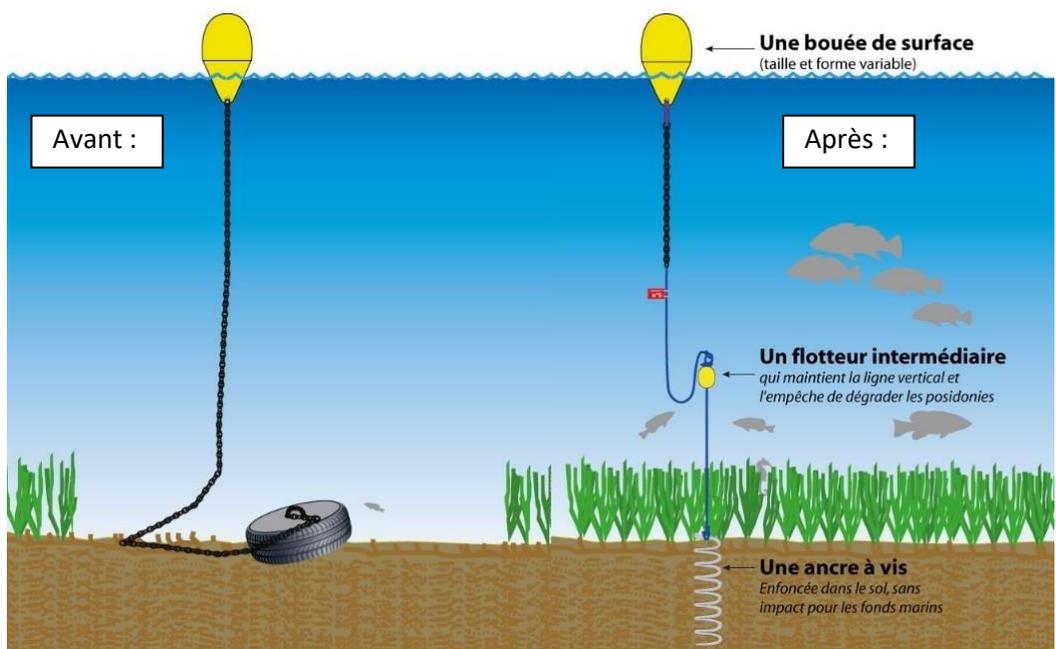
Seuls les ancrages sur herbier de posidonie vivant sont éligibles aux aides de l'agence de l'eau.

**Description :** .....

L'action porte sur la fourniture et la pose de 10 dispositifs d'ancrage écologique sur herbier de posidonie et 15 dispositifs récifaux adaptés aux fonds détritiques et coralligènes matérialisant la bande des 5 nœuds.

Compte tenu des profondeurs parfois importante (30 à 50m), certains dispositifs nécessiteront la pose d'une ligne basse permanente facilitant les poses et déposes annuelles à des profondeurs avoisinant les 20m.

Schéma de principe :



**Echéancier :** .....

	Etudes	Travaux
Date de début		Printemps 2022
Date de fin	-	Ete 2022

**Eléments financiers (en € H.T.) :** .....

Détails des dépenses prévisionnelles :

- Fourniture et pose des 10 ancres pour posidonie 15 000 €
- Fourniture et pose de 15 dispositifs récifaux 20 833 €

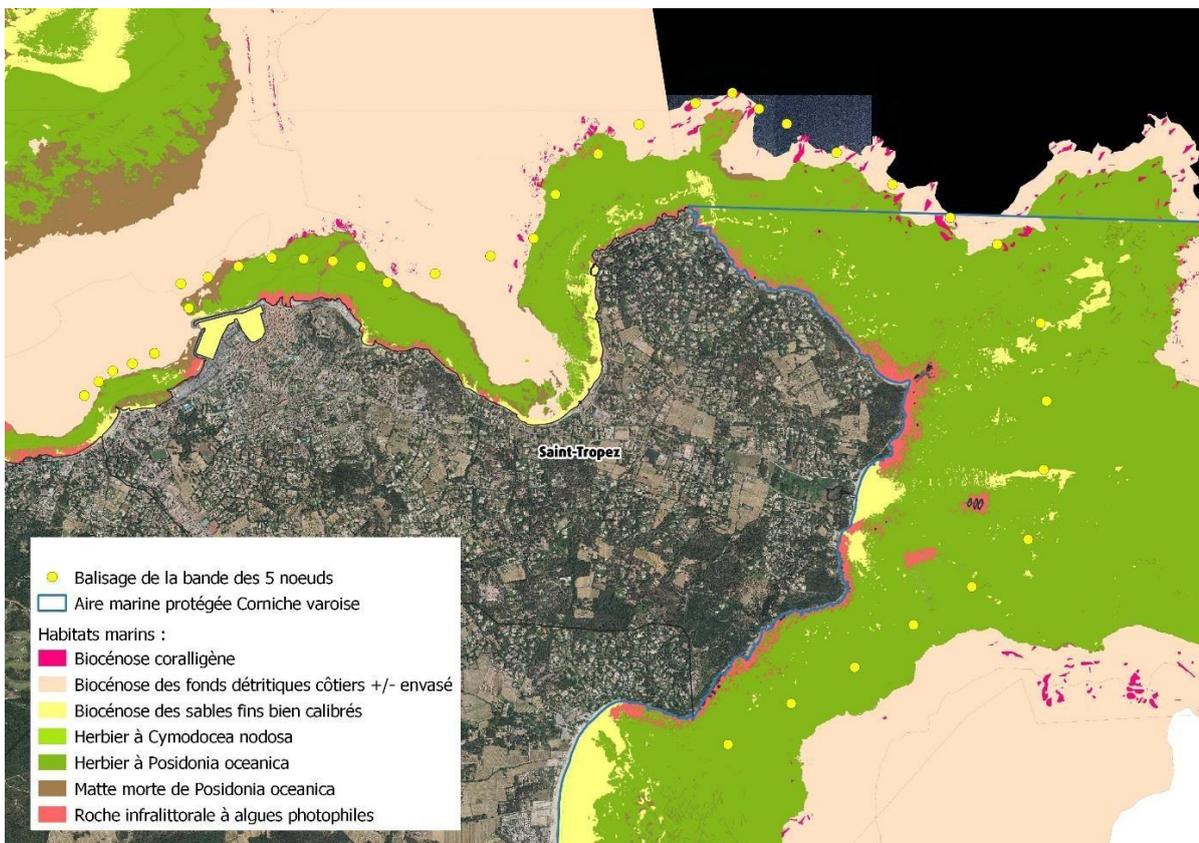
	Etudes	Travaux
Fonctionnement	-	-
Investissement	-	35 833 €

Niveau d'aide attendu : 50 % pour les ancrages sur herbier sain

Assiette éligible : 15 000 € H.T.

Montant aide AERMC : 7 500 €

Reste à charge commune de Saint-Tropez : 28 333 € H.T.



Commune : Saint-Tropez

Maitrise d'ouvrage : Commune

**STERE**

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :**  
Balisage

**Enjeu :**  
Préservation des milieux marins

**Localisation :**  
Golfe de Saint-Tropez

**Bassin versant ou masse d'eau :**  
FRDC08b

**Lien avec le SDAGE et/ou la PAMM**

**Indicateurs :**  
Surfaces d'herbier de posidonie préservées par le balisage écologique

**Contexte :** .....

La commune de Saint-Tropez met en œuvre chaque année le balisage de son littoral pour permettre aux activités nautiques et balnéaires d'évoluer en toute sécurité.

Parmi ce balisage, Saint-Tropez déploie 1 chenal et une zone réservée uniquement à la baignade face à la plage et à la cale de mise à l'eau du Pilon, secteur où résiste, tant bien que mal, un récif barrière d'herbier de posidonie.

Sur la partie ouest du récif, ce balisage historiquement matérialisé à l'aide de blocs de béton et de chaîne en acier a largement contribué à l'état de dégradation aujourd'hui jugé très préoccupant de cette formation biologique exceptionnelle. Sur la partie Est du récif frangeant, ce sont les activités du petit port associatif du Pilon qui ont pour partie concourru à la dégradation de ces herbiers.

Il conviendrait donc de convertir le balisage du secteur du Pilon à l'aide de dispositifs de moindre impact.

N.B. : une contribution financière de l'organisateur de la régates « Sail GP » sera mobilisée pour concrétiser cette opération à hauteur de 50%.

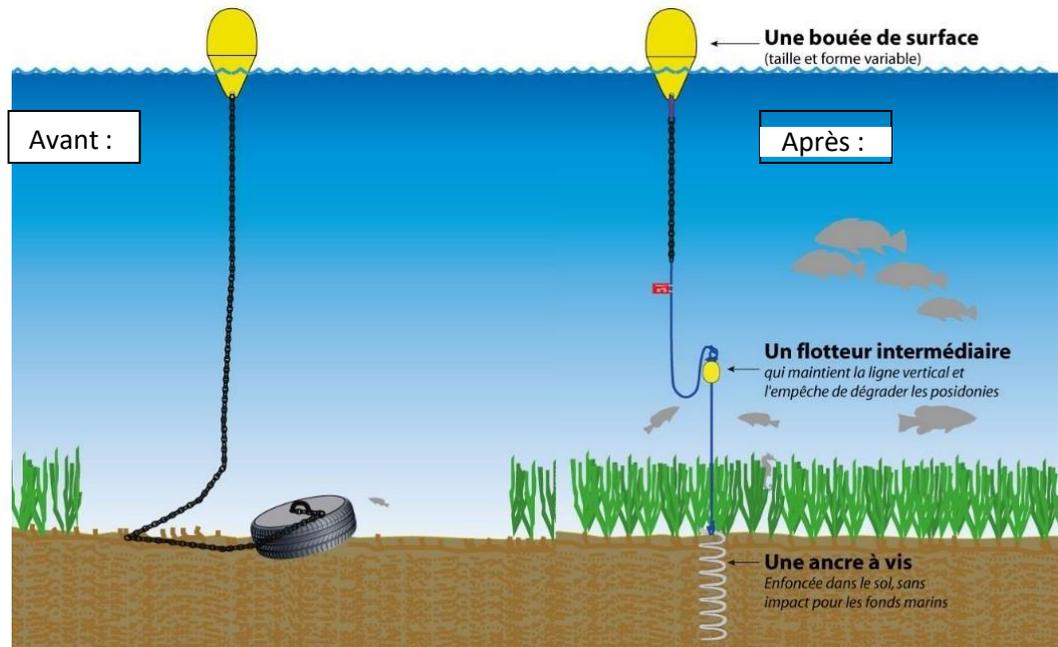
**Description :** .....

L'action porte sur la fourniture et la pose de :

- 24 dispositifs d'ancrage écologique pour le chenal d'accès à la cale de mise à l'eau ;
- 8 dispositifs d'ancrage écologique pour la ZRUB.



Schéma de principe :



Echéancier : .....

	Etudes	Travaux
Date de début	-	Printemps 2022
Date de fin	-	Ete 2022

Éléments financiers (en € H.T.) : .....

Détails des dépenses prévisionnelles :

- Fourniture et pose de 24 dispositifs d'ancrage écologique (chenal) : 21.083 €
- Fourniture et pose de 8 dispositifs d'ancrage écologique pour la ZRUB : 5.417 €

	Etudes	Travaux
Fonctionnement	-	-
Investissement	-	26.500 €

Niveau d'aide attendu : 30 %

Assiette éligible : 26 500 € H.T.

Montant aide AERMC : 7 950 € (30%)

Aide tiers (Sail GP France) : 13.250 € (50%)

Reste à charge commune de Saint-Tropez : 5 300 € H.T.

**Commune :** Saint-Tropez

**STERE**

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Contexte :** .....

La baie des Canebiers constitue depuis toujours un abri naturel pour le mouillage. Cette fréquentation se catégorise en 3 types : une fréquentation locale par des navires de petite plaisance, des caboteurs en escale de passage sur le territoire, et la grande plaisance qui vient pour partie des ports des Alpes maritimes et Monaco. A cela s'ajoute des bateaux sur AOT individuelles (65 mouillages).

**Type de mesure :**  
ZMEL

Les pics de fréquentation avoisinent les 280 navires dans la baie, dont 49% de bateaux <10m, 44% de bateaux compris entre 10 et 24m et 7% d'embarcations de grande plaisance >24m.

**Enjeu :** Préservation des milieux marins

La pression anthropique liée aux ancrages est ici majeure et les herbiers de posidonie se trouvent dans un état de conservation préoccupant.

**Localisation :**  
Baie des Canebiers

**Description :** .....

La mesure vise donc à étudier la faisabilité d'une Zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) dans cette baie, pour répondre à l'impératif de préservation des herbiers de posidonie tout en proposant une alternative à l'accueil des navires dimensionnée au regard de la fréquentation enregistrée ces dernières années.

**Bassin versant ou masse d'eau :**  
FRDC08b

**Lien avec le SDAGE et/ou la PAMM**

**Echéancier :** .....

**PAMM/M032-MED1b :**  
*Renforcer la mise en œuvre de la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires de plaisance, à l'échelle des bassins de navigation*

	Etudes	Travaux
Date de début	2022	-
Date de fin	2023	-

**PAMM/M033-MED2 :**  
*Définir une stratégie de gestion des mouillages des navires de grande plaisance sur les secteurs à enjeux*

**Éléments financiers (en € H.T.) :** .....

	Etudes	Travaux
Fonctionnement	-	-
Investissement	20 000 €	-

**Indicateurs :**  
Surfaces d'herbier de posidonie préservées

Niveau d'aide attendu : 70 %  
Assiette éligible : 20 000 € H.T.  
AERMC : 14.000 €  
Reste à charge commune de Saint-Tropez : 6.000 €

**Commune :** Saint-Tropez

**Maitrise d'ouvrage :** Port en régie

**STERE**

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :**  
Nurseries artificielles

**Enjeu :** Préservation des milieux marins

**Localisation :**  
Port de Saint-Tropez

**Bassin versant :**  
FRDC08b

**Lien avec le SDAGE et/ou la DCSMM PAMM/M037-MED2 :**  
*Inciter à l'utilisation des solutions techniques du génie écologique sur les ouvrages en milieu marin*

**Indicateurs :**  
- nombre de ports équipés en nurseries sur le territoire (3 ports ciblés),  
- nombre de nurseries équipées par port

**Contexte :** .....

La commune de Saint-Tropez qui assure en régie la gestion de son port de 734 anneaux souhaite, en cohérence avec le traitement des pollutions, favoriser la restauration de la faune fréquentant l'enceinte portuaire et redonner à cette zone de petits fonds côtiers ses fonctionnalités de nurseries. A travers cette action, le port vise également la certification « Port Actif en Biodiversité ».

Ce projet s'inscrit plus largement dans l'engagement de la commune dans une politique de développement durable pour le milieu marin.

**Description :** .....

Le port de Saint-Tropez souhaite investir dans de nouvelles infrastructures permettant de protéger et de restaurer la biodiversité afin de valoriser la démarche environnementale.

La mesure consiste en la fourniture et la mise en place d'une quarantaine de nurseries artificielles adaptées à la spécificité du port de Saint-Tropez. Le fournisseur devra également en assurer le suivi écologique et le remplacement le cas échéant. Les nurseries remplacées seront recyclées dans la filière adaptée. L'entretien sera assuré en régie par les agents du port préalablement formés à cet effet.

Le procédé devra permettre de restaurer les fonctionnalités de l'écosystème local : ces solutions devront jouer un rôle d'habitat et de refuge pour les espèces afin de contribuer efficacement à l'accroissement des populations adultes, en visant préférentiellement les espèces cibles de la pêche artisanale.

Les nurseries devront être composées de matériaux autant que possibles biosourcés et/ou recyclables.

L'installation des nurseries permettra d'évaluer la capacité des dispositifs à accueillir et à accompagner le développement des juvéniles de poissons. Ce suivi consistera en un inventaire des juvéniles de poissons, de la flore et de la faune fixée.

Le prestataire proposera des outils suite à une visite de pré-installation inclus dans la proposition tarifaire et des supports de sensibilisations personnalisées afin de sensibiliser et d'impliquer les différents publics présents sur le port.

Aucun produit nocif pour l'environnement ne sera utilisé lors de l'installation, de la maintenance ou des animations.



Exemple de nurseries de type Biohut ©Ecocéan

**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	2021 ( 1 <sup>er</sup> semestre)	2021( 2 <sup>ème</sup> semestre)
Date de fin	2025 (suivis écologiques)	

**Eléments financiers (en € H.T.) :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		34 000 €
Investissement	1 400 €	37 100 €

Niveau d'aide attendu : 70 % dans le cadre du STERE

Assiette éligible : 72 500 € H.T.

Montant aide AERMC : 50 750 €

Com. de communes du golfe de Saint-Tropez (fond de concours) : 7 250 € (10%)

Reste à charge commune de Saint-Tropez : 14 500 € H.T. (20%)

## Volet 3

# La gestion de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique



*Travaux de désimperméabilisation de la Croix-Valmer*

**CONTRAT TERRITORIAL POUR LES MILIEUX AQUATIQUES  
DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

**2022-2024**

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type d'action :** Economie d'eau

**Enjeu :** Gestion de la ressource en eau et adaptation au changement climatique

**Localisation :**  
Territoire du golfe de Saint-Tropez

**Indicateur :**  
Nombre de réservoirs réhabilités

**Contexte :** .....

Le patrimoine du service public d'eau potable de la Communauté de communes est composé de 65 réservoirs d'eau potable. Trois d'entre eux, identifiés comme présentant des désordres de génie civil et des défauts d'étanchéité, ont fait l'objet de travaux de réhabilitation entre 2018 et 2020 : il s'agit du réservoir de La Croix (2000 m<sup>3</sup>), de Gigaro (300 m<sup>3</sup>) et de Thalassa (1000 m<sup>3</sup>). Afin de mettre en place une politique de gestion patrimoniale de ses ouvrages, la Communauté de communes a réalisé un diagnostic complet de l'ensemble des 57 réservoirs. Toutes les visites d'inspection ont eu lieu entre 2019 et 2021 et ont fait l'objet d'un rapport de diagnostic par ouvrage. Une programmation des travaux de réhabilitation sur 10 ans a été établie.

**Description :** .....

La programmation fait ressortir 6 réservoirs dont les travaux de réhabilitation sont à programmer à court terme (< 3 ans). Il s'agit des réservoirs suivants :

1. Jas de la Brute 1 (La Garde-Freinet)
2. Les Hameaux (La Croix-Valmer)
3. Citadelle (Saint-Tropez)
4. Paillon (La Croix-Valmer)
5. Jas de la Brute 2 (La Garde-Freinet)
6. Hameau de la Mourre (La Garde-Freinet)

Un diagnostic amiante et structurel doivent être réalisés avant de confier et d'organiser le marché de maîtrise d'œuvre. La contrainte d'organisation la plus forte est de réaliser les travaux de réhabilitation tout en garantissant la distribution d'eau potable à la population. Ainsi la période privilégiée (en dehors des accroissements de besoins d'eau potable saisonniers) sera très certainement identique pour l'ensemble des 6 réservoirs. Les calendriers de chantiers seront similaires.

En 2020, la commune de la Garde-Freinet avait un rendement des réseaux d'eau potable 74,5 % donc inférieur au seuil de 85 %. Cela en fait une commune éligible aux aides exceptionnelles du Contrat territorial.

Réservoirs	Coût
Jas de la Brute 1 (La Garde-Freinet)	643 060 € HT
Jas de la Brute 2 (La Garde-Freinet)	574 640 € HT
Hameau de la Mourre (La Garde-Freinet)	134 200 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>1 351 900 € HT</b>

**Echéancier :** .....

L'ensemble des travaux doivent être engagés en 2023.

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début		2023
Date de fin		2024

**Eléments financiers (en € HT) :** .....

Le coût de la réhabilitation des 3 réservoirs situés à la Garde-Freinet s'élève à 1 351 900 € HT.

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		
Investissement		1 351 900 € HT

Niveau d'aide attendu 30 % et sous réserve :

- Du respect de la contrepartie propre aux aides exceptionnelles, à savoir à ce que l'opération soit engagée après l'action de délimitation des zones de sauvegarde de la ressource en eau (autre action du Contrat territorial à maîtrise d'ouvrage CCGST)
- Du respect du délai d'engagement de l'opération (Ordre de service).

Assiette éligible : 405 570 € HT

Montant aide AE RMC : 346 860 €\* *calculé en tenant compte de l'enveloppe disponible d'aides exceptionnelles*

Reste à charge CCGST : 1 005 040 € HT

*\*Sous réserve de satisfaire les critères d'éligibilité propres à l'eau potable :*

- *Prix du service eau potable supérieur à 1€ hors taxes et hors redevances ;*
- *SISPEA complété à minima avec les indicateurs suivants : D102.0, P103.2B, P104.3 et P107.2 ;*
- *ICGP ≥ 60*

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat  
de territoire**

**Type d'action :** Préservation

**Enjeu :** Gestion de la  
ressource en eau et  
adaptation au changement  
climatique

**Localisation :**  
Territoire du golfe de Saint-  
Tropez

**Contrepartie en faveur du  
financement des travaux de  
réhabilitation des réservoirs  
d'eau potable et de l'émissaire  
des oursins**

**Contexte :** .....

Les nappes alluviales Giscle et Mole ont précédemment été identifiées comme ressource en déséquilibre quantitatif. Afin de limiter les déficits et d'ajuster les autorisations avec les capacités des nappes, une étude de détermination des volumes prélevables des nappes alluviales Giscle et Mole a été réalisée.

En complément de l'étude volumes prélevables, des zones de sauvegarde avaient été identifiées. La méthodologie de définition de ces zones a été précisée depuis. Il est ainsi proposé d'affiner leur délimitation et d'accompagner la prise en compte de ces zones dans la planification territoriale.

Enfin l'animation du SCoT du golfe de Saint-Tropez permet à la Communauté de communes de se positionner en chef de file auprès des services urbanismes des communes. Des liens entre les politiques de l'eau et l'aménagement du territoire méritent d'être approfondis dans ce sens.

**Description :** .....

Concernant la révision de la délimitation des zones de sauvegarde, il s'agira de confier à un bureau hydrogéologue la caractérisation de la zone de production et de son bassin d'alimentation. Le travail déjà réalisé permet d'identifier les pressions et usages et un comité de pilotage pourra proposer des dispositions particulières.



*Eaux troubles en aval du camping Pachacaïd, bassin versant de la Mole  
(30 août 2019)*

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, des ateliers des urbanistes sont planifiés. Ces ateliers d'une demi-journée sont l'occasion de réunir des services planificateurs ou instructeurs des communes membres et des experts (une quinzaine de participants). L'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var (Audat.var), partenaire de la Communauté de communes, peut également être associée en fonction des sujets.

Ainsi il est prévu de dédier plusieurs réunions à la mise en œuvre des politiques milieux aquatiques et préservation de la ressource.

Durant ces ateliers pourront être approfondis les sujets suivants :

- Planification et compatibilité avec les documents supra : présentation des enjeux identifiés par le SDAGE et orientations du SCoT concernant la ressource en eau et les milieux naturels (participation de l'Agence de l'eau) ;
- Préservation des ressources stratégiques locales et déclinaisons des dispositions lors de l'instruction de projets d'aménagements (éléments juridiques d'opposabilité et exemples de jurisprudence – participation de l'ARS) ;
- Désimperméabilisation et nature en ville (retours d'expériences locaux par la CCGST et l'ARBE, exemples d'Orientation d'Aménagement et de Programmation par l'Audat.var) ;
- Gestion des eaux pluviales : contours de la compétence et organisation (retours d'expériences par la CCGST et l'Audat.var)
- Protection du littoral.

Enfin, il convient de noter que la thématique du risque d'inondation est également développée dans le cadre d'une convention avec le CEREMA.

**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	2022	
Date de fin	2024	

**Eléments financiers (en € HT) :**

Niveau d'aide attendu : 50 % sur l'étude externalisée pour les zones de sauvegarde  
Fonctionnement pour les autres sujets

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		
Investissement	10 001 € HT	

Assiette éligible : 10 001 € HT  
Montant aide AE RMC : 5 001 €  
Reste à charge CCGST : 5 000 € HT

**Cette action constitue une contrepartie dans le Contrat territorial et son démarrage conditionne l'attribution des aides financières de réhabilitation des réservoirs d'eau potable ainsi que des travaux de l'émissaire des oursins (maîtrise d'ouvrage Sainte-Maxime).**

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type d'action :**

Désimperméabilisation

**Enjeu :** Gestion de la

ressource en eau et adaptation au changement climatique

**Localisation :**

Territoire du golfe de Saint-Tropez

**Contrepartie en faveur du financement des travaux de l'émissaire du Rayol**

**Contexte :** .....

L'imperméabilisation des sols est un facteur aggravant de qualité des milieux aquatiques : moindre infiltration des eaux de pluie, augmentation des volumes ruisselés, lessivage des polluants,... Réduire l'imperméabilisation des sols contribue à limiter ce risque, notamment lors des pluies d'intensité moyenne relativement fréquentes.

D'autre part, la désimperméabilisation des surfaces permet de réduire l'apport d'eaux claires parasites météoriques aux systèmes d'assainissement ce qui permet d'en améliorer leur fonctionnement.

Depuis l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez du 29 décembre 2016, la compétence relative à l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité commerciale et tertiaire est exercée par l'intercommunalité. En cohérence avec la prévention des inondations, une réflexion est initiée concernant les techniques de désimperméabilisation des zones d'activités dont la gestion incombe à l'intercommunalité.

L'objectif de cette action est donc d'étudier les zones potentielles de désimperméabilisations, les solutions techniques pour gérer les eaux pluviales de façon alternative et à l'occasion de travaux (réfection de voiries principalement), mettre en œuvre ces techniques.

**Description :** .....

En tant que gestionnaire de certaines zones d'activité, la Communauté de communes engage cette réflexion pour quantifier le potentiel de désimperméabilisation de ces zones d'activités en vue de limiter le ruissellement et les risques associés.

Les conclusions de l'étude de faisabilité décrite dans cette action devront constituer une aide à la décision pour qu'à l'occasion de réfection de voiries, chaussées, de parkings ou encore d'aménagements de piste cyclable ou d'abords, des dispositions spécifiques pour la bonne gestion des eaux pluviales soient mises en œuvre.

Les secteurs retenus pour cette étude seront plus particulièrement les voiries et chaussées des zones d'activités suivantes :

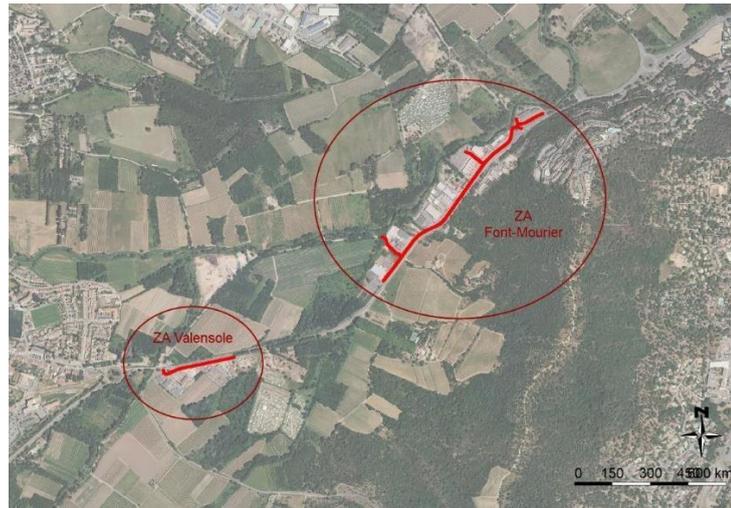
- Valensole à Cogolin (300 mètres linéaires)
- Font Mourier à Cogolin (1,2 km environ)

Il est important de noter que ces zones se situent à proximité immédiate des cours d'eau de la Gisle ou de la Mole et sont sujettes à l'application d'un arrêté préfectoral de protection des nappes alluviales.

L'étude de potentialités devra tenir compte des caractéristiques géotechniques des sols déjà collectées, du pourcentage de surfaces imperméables, du plan de réseaux et du fonctionnement hydraulique, des dispositifs de traitement existant. Il s'agira ainsi

de détailler les prescriptions techniques générales, de chiffrer les aménagements envisagés et de planifier les travaux.

En s'appuyant sur l'étude déjà réalisée pour la voirie de Font-Mourier et de Valensole, l'étude de détermination de zones potentielles de désimperméabilisation pourra mettre en exergue les solutions techniques les plus adaptées au secteur et les surcoûts éventuels par rapport à une réfection classique.



*Localisation des zones d'activités Valensole et Font-Mourier*

**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	2022	
Date de fin	2024	

**Éléments financiers (en € HT) :**

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		
Investissement	20 000 € HT	

Niveau d'aide attendu : 70 %  
50% + 20% de majoration contractuelle

La majoration est conditionnée au respect du délai d'engagement de l'opération.

Assiette éligible : 20 000 € HT  
Montant aide AE RMC : 10 000 €  
Reste à charge CCGST : 10 000 € HT

**Cette action constitue une contrepartie dans le Contrat territorial et son démarrage conditionne l'attribution des aides financières des travaux de l'émissaire du Rayol (maîtrise d'ouvrage Rayol-Canadel-sur-Mer).**

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type d'action :**  
Désimperméabilisation

**Enjeu :** Gestion de la ressource en eau et adaptation au changement climatique

**Localisation :**  
Territoire du golfe de Saint-Tropez

**Indicateurs :**  
Surface désimperméabilisée ou déconnectée du réseau d'eau pluvial

**Contexte :** .....

Un important chantier de travaux est planifié durant la durée du Contrat territorial : il s'agit de la route départementale RD98 dans la zone d'activités Saint-Maur à Cogolin, du rond-point Grenouille au rond-point Saint-Maur, soit sur un linéaire d'un kilomètre.

Cette route connaît dès-à-présent des désordres hydrauliques auxquels pourront s'ajouter des apports de nouvelles constructions situées Notre-dame des Anges, en surplomb du cimetière et la couverture d'un fossé pluvial.

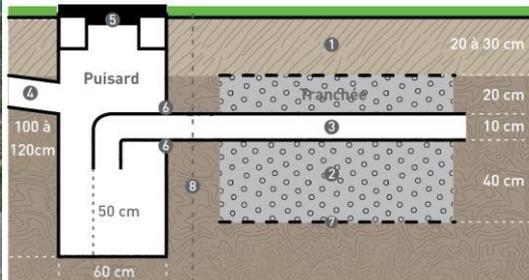
En tant que gestionnaire de zones d'activités, la Communauté de communes souhaite étudier sur ce projet imminent, les avantages d'une gestion intégrée des eaux pluviales et évaluer les surcoûts éventuels.

**Description :** .....

Une assistance à maîtrise d'œuvre doit être mandatée en 2022 afin de répondre au mieux aux diverses problématiques identifiées : capacité de stationnement, création d'un mode doux et valorisation paysagère, sécurisation des livraisons, restauration de la voirie, gestion des eaux pluviales.

L'avant-projet permettra d'évaluer la gestion actuelle des eaux pluviales, de proposer des solutions techniques de désimperméabilisation adaptées aux contraintes et aux capacités d'infiltration du site ainsi que de préciser la surface active qui pourra être déconnectée du réseau.

A ce stade, les coûts de travaux sont estimés à 2,4 millions d'euros HT : à raison d'un coût de 240 € / m<sup>2</sup> de chaussée drainante, d'une chaussée de l'ordre de 10 mètres de large et d'un kilomètre de long. L'étude hydraulique en phase d'avant-projet permettra de préciser l'enveloppe d'aide.



- Tranchée (coupe longitudinale)**
- 1 Terre végétale
  - 2 Cailloux grossiers calcaires (grave 20/80)
  - 3 Drain PVC (100 mm)
  - 4 Arrivée eau de pluie
  - 5 Regard de fermeture visitable
  - 6 Joints d'étanchéité
  - 7 Bâche perméable à l'eau (géotextile non-tissé)
  - Fond de tranchée horizontal
  - 8 50 cm minimum entre puisard et tranchée

*Ouvrage du fossé longéant la RD98 et schéma de tranchée d'infiltration*

**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	2022	2024
Date de fin	2024	2024

**Éléments financiers (en € HT) :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		
Investissement	30 000 € HT	2 400 000 € HT

Niveau d'aide attendu : 70 %

70 % l'assiette éligible\* : 50% + 20% de majoration contractuelle.

La majoration est conditionnée au respect du délai d'engagement de l'opération (OS travaux avant 15/09/2024).

Assiette éligible : 430 000 € HT

= 30 000 € HT d'étude + coût plafond de 40 €/ m<sup>2</sup> déconnecté du réseau x 10 000 m<sup>2</sup> maximum de projet pouvant être désimperméabilisé

Montant aide AE RMC : 301 000 €

Reste à charge CCGST : 2 129 000 € HT

\*Assiette éligible pour les travaux : travaux retenus seront éligibles aux aides agence s'ils répondent à l'objectif environnemental de réutilisation ou d'infiltration de l'eau de pluie au plus proche de l'endroit où elle tombe, en garantissant une infiltration efficace par des ouvrages spécifiques et adaptés de gestion des écoulements et d'infiltration. Ainsi, la simple désimperméabilisation (transformation d'une aire imperméable en espace vert) n'est pas aidée en tant que telle, un ouvrage spécifique de gestion des écoulements et de l'infiltration est nécessaire. Travaux éligibles : désimperméabilisation, noues, jardins de pluie, SAUL (Structure Alvéolaire Ultra Légère), tranchée drainante, cuve de récupération/réutilisation, toitures végétalisées stockantes ou tout autre système permettant de déconnecter les eaux pluviales des réseaux ; mais les dispositifs d'infiltration, stockage utilisant des pneus (PUNR) ne sont pas retenus.

Attention, dans le cas d'un ouvrage répondant à plusieurs objectifs (par exemple maîtrise des pollutions et prévention des inondations), seule la part « maîtrise des pollutions » est éligible. Est considéré comme relevant de la maîtrise des pollutions pluviales toute pluie inférieure à la pluie annuelle. La part de l'ouvrage dimensionnée au-delà de la pluie annuelle n'est pas éligible.

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d’ouvrage :** Communauté de communes

**L’action dans le Contrat de territoire**

**Type d’action :** Préservation

**Enjeu :** Gestion de la ressource en eau et adaptation au changement climatique

**Localisation :**  
Territoire du golfe de Saint-Tropez

**Contexte :** .....

La nappe de la Giscle Môle a été définie comme masse d’eau déficitaire depuis le SDAGE 2009-2015, ce qui a conduit à la réalisation d’une étude de détermination des volumes prélevables des nappes alluviales Giscle et Mole en 2015.

Suite à l’élaboration de cette étude, un Plan de Gestion de la Ressource en eau a été adopté par le Comité de rivière début 2017. Il a été mis en œuvre dans le cadre de la première phase du contrat de rivière 2015/2020. La CCGST a fait un premier bilan des actions du PGRE en 2018.

Un bilan global des actions du PGRE (principalement en lien avec la distribution d’eau potable) doit être réalisé 6 ans après soit en 2023.

**Description :** .....

Le PGRE de la nappe Giscle Mole contient 11 actions, dont certaines sont des dispositions du contrat de rivière 2015/2020, dont trois actions « milieu ». Leur présence dans le PGRE est importante car l’objectif de restauration de milieux en lien avec la ressource est de permettre une reconnexion des annexes hydrauliques (champs d’expansion de crues) et une meilleure réalimentation des nappes alluviales.

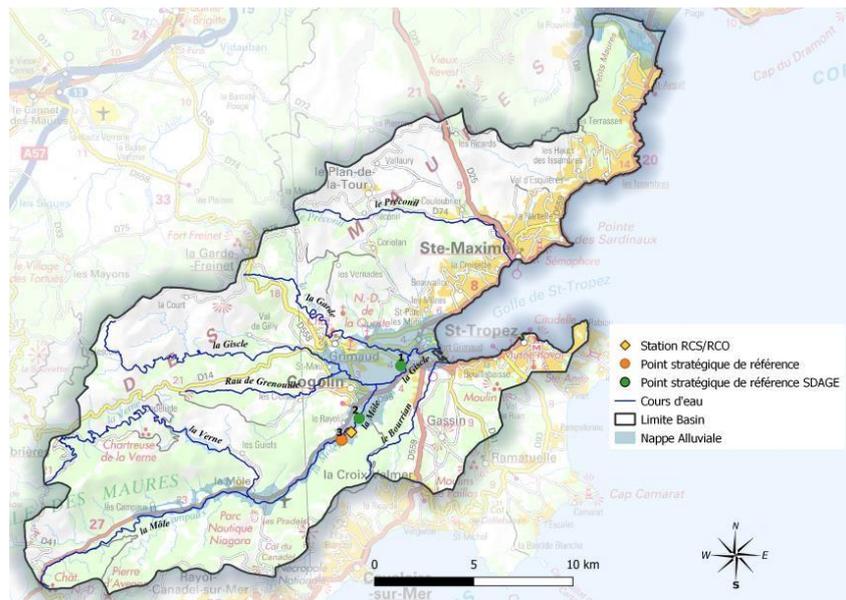
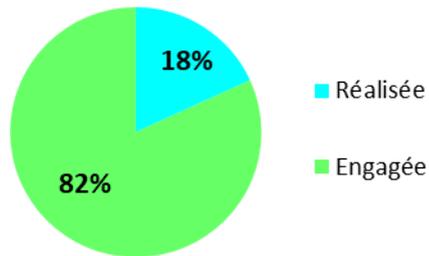


Figure 3 Carte du bassin versant de la Giscle-Môle avec sa nappe alluviale - AERMC Joshua Martorano

Toutes les actions de ce PGRE sont, à ce jour, soit engagées soit réalisées :

### Avancement des actions



Le bilan global qui sera réalisé en 2023 permettra d'apprécier les résultats obtenus par la mise en œuvre des actions du PGRE.

Le suivi des niveaux piézométriques des nappes alluviales et leur comparaison avec les niveaux piézométriques d'alerte établis permettront d'évaluer la cohérence et suffisance des actions menées.

**Echéancier :** .....

	Etudes	Travaux
Date de début	2023	
Date de fin	2024	

### Éléments financiers (en € HT) :

Le bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau pourra être réalisé en 2023, directement par l'intercommunalité (frais de fonctionnement correspondant à la cellule d'animation).

**Commune :** Cavalaire

**Maitrise d'ouvrage :**  
Sivom littoral des  
Maures

**L'action dans le  
Contrat de territoire**

**Type de mesure :** Réuse

**Enjeu :** Gestion de la  
ressource en eau et  
adaptation au changement  
climatique

**Localisation :**  
STEP Pardigon

**Indicateurs :**  
Volume d'eau potable  
économisée

**Contexte :** .....

Dans le cadre de l'optimisation de la réutilisation des eaux usées par les entreprises d'hydrocurage, le Sivom du littoral des Maures souhaite modifier l'implantation de son dispositif de fourniture d'eau de Réuse.

Dans un souci de préservation de la ressource en eau potable, le Sivom du littoral des Maures s'est lancé dans un projet de réutilisation des eaux usées traitées (appelé internationalement « REUSE », « REUT » ou « REUE »).

Il a ainsi mis en place un système d'irrigation de certains espaces verts et une borne de remplissage des hydrocureuses par les eaux usées traitées issues de la Station d'épuration (STEP) de Pardigon autorisé par arrêté préfectoral en date du 01/03/2013.

Ces eaux répondent aux critères de qualité de la classe A de l'arrêté du 2 août 2010 modifié le 25 juin 2014 grâce au traitement tertiaire mis en place sur la STEP de Pardigon.

**Description :** .....

Au sein de la station d'épuration une borne de remplissage permet la distribution de Réuse gratuitement aux entreprises d'hydro-cureuses ce qui permet d'économiser environ 230 m<sup>3</sup> d'eau potable par an. Economie de ressource par rapport à la distribution d'eau potable réalisée grâce aux ressources locales (nappes alluviales de la Giscle et de la Mole) et externes (achats d'eau de la SCP). Les nappes font l'objet d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau, dont la préservation doit perdurer.

En revanche la distribution de cette ressource est possible actuellement uniquement pendant les horaires d'ouverture du site. En dehors de ces horaires, les camions hydrocureurs utilisent une borne incendie alimentée par le réseau d'eau potable de la commune.

L'objectif étant de déplacer la borne à l'extérieur du site afin de permettre une distribution permanente par un système de badge. La borne incendie qui était historiquement utilisée au sein de la commune de la Croix-Valmer par les entreprises d'hydrocurage, va prochainement être interdite par arrêté municipal. Cette volonté politique promeut l'utilisation des eaux usées traitées auprès des entreprises, en substitution au réseau classique.



Echéancier : .....

	Etudes	Travaux
Date de début		02/2022
Date de fin		02/2022

Éléments financiers (en € HT) : .....

	Etudes	Travaux
Fonctionnement		
Investissement		36 700 €

Niveau d'aide attendu : 50 % de l'assiette éligible et sous réserve de l'autorisation réglementaire

Assiette éligible : 36 700 € HT\*

Montant aide AE RMC : 18 350 €\*

Reste à charge SIVOM Littoral des Maures : 18 350 € HT

*\*Sous réserve de satisfaire les critères d'éligibilité propres à l'assainissement :*

- prix du service assainissement supérieur à 1€ hors taxes et hors redevances,
- SISPEA complété à minima avec les indicateurs suivants : D204.0, P202.2B, P253.2.
- ICGP  $\geq 30$  pour 2022 et  $\geq 60$  pour 2023-2024

**Commune :** La Garde Freinet

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :**  
Désimperméabilisation

**Enjeu :** Gestion de la ressource en eau et adaptation au changement climatique

**Localisation :**  
Ecole

**Indicateur :**  
Surface déconnectée du réseau d'eau pluviale

**Contexte :** .....

Un important projet de reconstruction de l'école élémentaire ambitionne la réalisation d'un bâtiment énergétique (E3C2 minimum). Il s'agit du projet phare du mandat.

La Commune profitera de ces travaux pour désimperméabiliser et végétaliser la cour de récréation.

Il sera par ailleurs prévu un dispositif de stockage d'eau pluviale qui pourra servir à arroser les abords du groupe scolaire.

**Description :** .....

Pose de structures type réservoirs enterrés (casiers ou cagettes par exemple). Les dispositifs devront si possible se dédouaner de la nécessité d'un exutoire. Ils devront par ailleurs remplir les conditions suivantes :

Ecrêtement des débits • Aucune emprise foncière supplémentaire • Filtration des polluants • Intégration paysagère • Insensibilité au gel • Mise en œuvre facile • résistance aux passages des véhicules lourds (pour le Centre village)

Coût estimatif : 270 à 450€/ml

Surface totale approximative à traiter : 460m<sup>2</sup>

La capacité du dispositif de traitement des eaux pluviales ainsi que les matériaux de construction sont à définir.

L'étude permettra également de définir la surface pouvant être déconnectée du réseau d'eau pluvial (en considérant les pluies les plus fréquentes).

Des supports pédagogiques (affichage, réunion de concertation ou panneaux) seront également associés à la démarche.

**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	2022	2023
Date de fin	2022	2024

**Eléments financiers (en € HT) : .....**

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		
Investissement	8 000 € HT	115 000 € HT

Niveau d'aide attendu : 70 %

70 % l'assiette éligible\*: 50% + 20% de majoration contractuelle.

La majoration est conditionnée au respect du délai d'engagement de l'opération (OS travaux).

Coût plafond pour les travaux de 100 € / m<sup>2</sup> déconnecté du réseau sous réserve de la végétalisation de la cour couplé à la désimperméabilisation et d'avoir un volet pédagogique auprès des scolaires et parents d'élèves sur la thématique désimperméabilisation

Assiette éligible : 54 000 € HT

= 8 000 € HT d'étude + coût plafond de 100 € / m<sup>2</sup> déconnecté du réseau x 460 m<sup>2</sup> maximum de projet pouvant être désimperméabilisé

Montant aide AE RMC : 37 800 €

Reste à charge CCGST : 85 200 € HT

\*Assiette éligible pour les travaux : travaux retenus seront éligibles aux aides agence s'ils répondent à l'objectif environnemental de réutilisation ou d'infiltration de l'eau de pluie au plus proche de l'endroit où elle tombe, en garantissant une infiltration efficace par des ouvrages spécifiques et adaptés de gestion des écoulements et d'infiltration. Ainsi, la simple désimperméabilisation (transformation d'une aire imperméable en espace vert) n'est pas aidée en tant que telle, un ouvrage spécifique de gestion des écoulements et de l'infiltration est nécessaire. Travaux éligibles : désimperméabilisation, noues, jardins de pluie, SAUL (Structure Alvéolaire Ultra Légère), tranchée drainante, cuve de récupération/réutilisation, toitures végétalisées stockantes ou tout autre système permettant de déconnecter les eaux pluviales des réseaux ; mais les dispositifs d'infiltration, stockage utilisant des pneus (PUNR) ne sont pas retenus.

Attention, dans le cas d'un ouvrage répondant à plusieurs objectifs (par exemple maîtrise des pollutions et prévention des inondations), seule la part « maîtrise des pollutions » est éligible. Est considéré comme relevant de la maîtrise des pollutions pluviales toute pluie inférieure à la pluie annuelle. La part de l'ouvrage dimensionnée au-delà de la pluie annuelle n'est pas éligible.

**Commune :** Plan de la Tour

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Contexte :** .....

**Type de mesure :**  
Désimperméabilisation

Dans le cadre du réaménagement des voiries du centre du village, le quartier neuf est identifié comme secteur restant à reprendre.  
La rue du quartier neuf est une entrée de village à aménager.  
Actuellement, il n'y a pas de gestion des eaux pluviales aux abords de la place.

**Enjeu :** Gestion de la ressource en eau et adaptation au changement climatique

Le quartier neuf est la continuité de la route départementale RD74 reliant la Garde-Freinet au Plan de la Tour. Celui-ci est en forte pente impliquant un ruissellement important dans le centre village et sur la place principale de la commune, place de la Mairie, en cas de pluie.

**Indicateurs de suivi :**

- Surface déconnectée du réseau d'eaux pluviales



Localisation

**Description :** .....

Il s'agit pour le secteur du quartier neuf de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et la déconnexion au réseau pluvial avec les aménagements suivants : un aménagement est à prévoir pouvant inclure une partie de la voirie permettant une infiltration des eaux pluviales par percolation et bassins de rétention sous chaussée ainsi qu'un aménagement d'une partie en espaces verts.

Surface globale du projet : 700 m<sup>2</sup>.

L'objectif de l'étude du CAUE sera d'estimer la surface déconnectée.



Quartier neuf

**Echéancier :** .....

	Etudes	Travaux
Date de début	Fin 2022	
Date de fin	2023	

**Eléments financiers (en € HT) :** .....

Niveau d'aide attendu : 70 % = 50% + 20% de majoration contractuelle\*

\*La majoration est conditionnée au respect du délai d'engagement de l'opération.

	Etudes	Travaux
Fonctionnement		
Investissement	15 000 €	

Montant aide AE RMC : 10 500 €\*  
 Reste à charge commune du Plan-de-la-Tour : 4 500 €

**Commune :** Sainte-Maxime

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :** Réuse

**Enjeu :** Gestion de la ressource en eau et adaptation au changement climatique

**Localisation :** Step

**Indicateurs :** Volume d'eau potable économisé

**Contexte :** .....

La commune s'est engagé dès 2006 dans l'utilisation d'eau de réutilisation afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la population tout en assurant l'alimentation, aux fins d'arrosage, du golf de Sainte-Maxime en période estivale.

Bien qu'aujourd'hui l'approvisionnement en eau soit sécurisé depuis la mise en service de l'usine de Basse Suane alimenté en eau par la SCP dans le cadre de la liaison Verdon-Saint-Cassien, la commune souhaite aller au-delà en permettant aux sociétés d'hydrocurage d'utiliser cette ressource.

**Description :** .....

Le projet consiste en la mise en place de deux bornes d'approvisionnement. La délivrance de l'eau de réutilisation n'étant possible que pour les sociétés ayant souscrit un abonnement préalable auprès de la société Véolia gestionnaire du réseau d'assainissement.

Deux emplacements sont pressentis à ce jour :

- Un sur le site de la station d'épuration de la Nartelle qui permettrait aux camions hydro cureurs venus vidanger leurs résidus de curage à la station de repartir en ayant fait le plein gratuitement (mesure incitative) du véhicule,
- Le deuxième emplacement est situé au carrefour des RD25 et 74. Sur ce site est déjà présente une borne monétique d'approvisionnement en eau potable déjà régulièrement utilisée par les sociétés d'hydro curage.

La borne alimentée en eau de réutilisation serait alors réservée aux sociétés d'hydro curage abonnées.

La borne alimentée en eau potable serait, elle, réservée aux sociétés abonnées ayant des usages autres que l'hydro curage.

Le volume qui serait économisé sera précisé durant l'étude préalable.

L'étude envisagée permettra de connaître les besoins réels et de préciser le volume qui serait économisé, à mettre en parallèle de l'investissement à faire.

Enfin, ce dossier devra préalablement faire l'objet d'une autorisation au titre de la protection de l'environnement.

**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	Janvier 2022	Mars 2023
Date de fin	Décembre 2022	Juin 2023

**Éléments financiers (en € HT) : .....**

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement		
Investissement	5 000 €	50 000 €

Niveau d'aide attendu : 50 % de l'assiette éligible et sous réserve de l'autorisation réglementaire

Assiette éligible : 55 000 € HT\*

Montant aide AE RMC : 27 500 €\*  
Reste à charge Sainte-Maxime : 27 500 € HT

*\*Sous réserve de satisfaire les critères d'éligibilité propres à l'assainissement :*

- *prix du service assainissement supérieur à 1€ hors taxes et hors redevances,*
- *SISPEA complété à minima avec les indicateurs suivants : D204.0, P202.2B, P253.2.*
- *ICGP  $\geq 30$  pour 2022 et  $\geq 60$  pour 2023-2024*

**Commune :** Sainte-Maxime

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**L'action dans le  
Contrat de territoire**

**Type de mesure :** Réuse

**Enjeu :** Gestion de la  
ressource en eau et  
adaptation au changement  
climatique

**Localisation :**  
Stade des Bosquettes

**Indicateurs :**  
Volume d'eau potable  
économisée

**Contexte :** .....

La commune s'est engagée dès 2006 dans l'utilisation d'eau de réutilisation de sa station d'épuration (la Nartelle) afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la population tout en assurant l'alimentation, aux fins d'arrosage, du golf de Sainte-Maxime en période estivale.

Bien qu'aujourd'hui l'approvisionnement en eau soit sécurisé depuis la mise en service de l'usine de Basse Suane alimenté en eau par la Société Canal de Provence dans le cadre de la liaison Verdon-Saint-Cassien, la commune souhaite économiser la ressource en utilisant de l'eau de réutilisation pour l'arrosage de la pelouse du terrain de grands jeux du stade des Bosquettes, soit environ 8 000 m<sup>3</sup> par an.

**Description :** .....

**Opération 1 – étude de faisabilité et d'opportunité**

Alors que l'arrosage du stade des Bosquettes est précisément identifié, une étude d'opportunités et de faisabilité préalable doit permettre de diagnostiquer d'autres éventuels usages (par exemple : pépiniériste à proximité), de mettre en avant les arguments techniques permettant de favoriser l'acceptabilité sociétale et de renforcer la demande d'autorisation réglementaire.



*Stade des Bosquettes*

Actuellement, les pelouses des terrains du stade des Bosquettes sont arrosées avec de l'eau potable à raison de 8 000 m<sup>3</sup> traitée à l'usine de potabilisation de Basse-Suane et provenant de la liaison SCP Verdon-Saint Cassien.

L'étude permettra de préciser si le volume substitué sera partiel (inférieur à 8 000 m<sup>3</sup>) ou total.

### Opération 2 - travaux

Par ailleurs les travaux déjà identifiés consistent à construire une conduite d'alimentation en eau de réutilisation depuis le surpresseur existant à l'angle de l'avenue Gaston Rébuffat jusqu'à l'installation d'arrosage du stade (environ 500ml), à adapter le surpresseur à cette augmentation de volume distribuer, à modifier les installations de stockage intermédiaire du site du Jas Neuf afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et enfin à remplacer les dispositifs d'arrosage (asperseurs, électrovannes, ...) afin de les rendre compatibles avec l'utilisation d'eau de réutilisation.

### Echéancier : .....

	Etudes	Travaux
Date de début	Janvier 2022	Juin 2023
Date de fin	Juin 2023	Décembre 2023

### Éléments financiers (en € HT) : .....

	Etudes	Travaux
Fonctionnement		
Investissement	20 000 €	180 000 €

Niveau d'aide attendu : 50 % de l'assiette éligible et sous réserve de l'autorisation réglementaire

Assiette éligible : 200 000 € HT\*

Montant aide AE RMC : 100 000 €\*  
 Reste à charge Sainte-Maxime : 100 000 € HT

*\*Sous réserve de satisfaire les critères d'éligibilité propres à l'assainissement :*

- prix du service assainissement supérieur à 1€ hors taxes et hors redevances,
- SISPEA complété à minima avec les indicateurs suivants : D204.0, P202.2B, P253.2.
- ICGP ≥30 pour 2022 et ≥ 60 pour 2023-2024

## Volet 4

# La communication et la sensibilisation



*Journée de restitution des programmes d'éducation au développement durable*

**CONTRAT TERRITORIAL POUR LES MILIEUX AQUATIQUES  
DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

**2022-2024**

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat  
de territoire**

**Contexte :** .....

Depuis plusieurs années, un partenariat mis en place auprès de l'Education nationale lors du précédent Contrat de rivière, se poursuit et se renforce.

Il s'agit également de continuer et d'intégrer les actions de sensibilisation scolaire portées avec le service Espaces maritimes.

**Type d'action :**  
Sensibilisation

**Enjeu :** Communication et  
sensibilisation

**Description :** .....

Il s'agit donc de poursuivre les programmes éducatifs mis en place en partenariat avec la Maison Régionale de l'Eau auprès de 13 classes scolaires et de poursuivre les interventions du service espaces maritimes auprès des classes, soit en régie, soit par une prestation de service à l'instar du service Cours d'eau.

**Localisation :**  
Territoire du golfe de Saint-  
Tropez

Les actions entreprises s'intégreront pleinement dans le projet d'école ou le projet d'établissement. Elles s'adresseront aux élèves de cycle 3 (CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>). Chaque action sera spécifique à une classe, en correspondance avec le projet de l'enseignant ; elle inclura une forme de restitution au cours de l'année scolaire.

**Indicateurs :**

- Nombre de classes participantes
- Nombre d'interventions réalisées

Les sorties de terrain constitueront des temps privilégiés pour offrir des situations déclenchantes, ou d'expérimentation, de mise en pratique des connaissances acquises et des compétences développées afin de mettre en évidence la complexité et l'interdépendance des enjeux au sein du territoire des Maures.

En conformité avec la charte de l'Accompagnement Scientifique et Technologique à l'Ecole Primaire (cf. charte DGESCO/MEN octobre 2005), les actions proposées s'appuieront sur la démarche d'investigation. La conduite de cette démarche permettra aux élèves d'observer, de se questionner, d'émettre des hypothèses, de rechercher et d'enquêter, de pratiquer des manipulations et des expérimentations, d'énoncer enfin des résultats et des conclusions. Dans ce mode de raisonnement, les élèves mobiliseront leurs savoirs et perfectionneront l'usage de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit.

La démarche partenariale est formalisée dans le cadre d'un appel à projets pédagogiques organisé selon un calendrier annuel, dont les grandes étapes sont les suivantes :

- Communication de l'appel à projet aux écoles et établissements : mois de mai.
- Dépôt des fiches de préinscription par les enseignants intéressés : mois de juin.
- Sélection des candidatures par le comité de pilotage : début du mois de juillet.
- Eventuelle formation des enseignants incluant des accompagnants : fin septembre.
- Réalisation et suivi du projet : en cours d'année scolaire.
- Restitutions (en fin d'action ou/et lors d'une opération événementielle).



*Journée de restitution juin 2019 à la Mole*

**Echéancier :** .....

	<b>Prestation d'Education à l'environnement</b>
Date de début	Année scolaire 2022/2023
Date de fin	Année scolaire 2024/2025

**Éléments financiers (en €) :** .....

Les montants sont estimés à un maximum de 43 000 € (correspondant à 13 classes retenues) pour le service Cours d'eau et 10 000 € pour le service Espaces maritimes, soit 53 000 € par an pour les 3 années scolaires couvertes par la durée du Contrat : 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

Un total de 159 000 € concerne ainsi les prestations d'éducation à l'environnement.  
 NB : les prestations de la présente fiche ne sont pas assujetties à la TVA.

	<b>Prestation d'Education à l'environnement</b>
Fonctionnement	159 000 € (53 000 €/année scolaire)
Investissement	

Niveau d'aide attendu : 70 %  
 Assiette éligible : 159 000 € HT  
 Montant aide AE RMC : 111 300 €  
 Reste à charge CCGST € HT : 47 700 € HT

**Commune :** Tout le territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat de territoire :**

**Type d'action :**  
Sensibilisation

**Enjeu :** Communication et sensibilisation

**Localisation :**  
Territoire du golfe de Saint-Tropez

**Contexte :** .....

Une communication régulière a été mise en place depuis plusieurs années notamment avec l'édition de supports (plaquettes pédagogiques, panneaux de chantier, ...).

Par ailleurs un événement majeur devrait être organisée à l'échelle du pôle Environnement de la collectivité (services déchets, espaces maritimes, forêts, cours d'eau) donnant l'occasion de sensibiliser avec une approche concrète.

**Description :** .....

Cette action consiste à renouveler régulièrement les supports de communication déjà déployés et à planifier l'organisation d'une manifestation sensibilisant sur les milieux aquatiques et déclinant les enjeux prioritaires du SDAGE.

Cette journée grand public (fête de la nature de la Communauté de communes) pourrait développer les thématiques sur les milieux aquatiques avec des balades commentées (démonstration de bouturages, fonctionnement nappe alluviale et chemin de randonnée de la vallée de la Mole, présentation des travaux d'aménagement de la Garde, explications sur le soutien d'étiage que permet le barrage de la Verne), des animations (remise de prix suite à l'organisation d'un concours photo "Nos cours d'eau", simulateurs de crues avec porte et portière de voiture, casque à réalité virtuelle présentant les espèces vivantes subaquatiques, conseils de jardinage pour apprendre à se passer de pesticides, diaporama interactif Ecoattitude, ) et des stands d'information sur les axes de travail du Contrat de rivière (présentation des interventions scolaires, sensibilisation inondation, film pédagogique et borne interactive).



Foire aux plants avril 2018 du Plan-de-la-Tour

**Echéancier : .....**

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	2022	
Date de fin	2025	

**Éléments financiers (en € HT) : .....**

Les dépenses seront de 2 000 € par an pour la réimpression des supports et 10 000 € pour la logistique spécifique aux milieux aquatiques de la manifestation intercommunale (location matériel et contribution partenariale)

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement	6 000 €	
Investissement	10 000 €	

Niveau d'aide attendu : 70 %

Assiette éligible : 16 000 € HT

Montant aide AE RMC : 11 200 €

Reste à charge CCGST € HT : 4 800 € HT

**Commune :** Ensemble du territoire

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Contexte :** .....

Le contrat de territoire rassemble un grand nombre de maîtres d'ouvrage, sur des domaines d'activités différents, nécessitant une animation spécifique. Un comité de pilotage dédié permettra à l'ensemble des acteurs de partager l'avancement du contrat.

**Type de mesure :**  
Animation

Les maîtres d'ouvrage auront besoin d'appui pour leur relation avec l'agence de l'eau et les éventuels autres partenaires financiers, mais aussi pour les éléments techniques constitutifs de ces opérations.

**Enjeu :**  
Réalisation des actions

Il apparait évident que la réussite de cette démarche est étroitement liée à la mise en place de moyens humains dédiés à l'ensemble de sa mise en œuvre.

**Localisation :**  
Tout le territoire

**Description :** .....

Pour garantir la mise en œuvre de ce dispositif, 1 Equivalent Temps Plein est envisagé pendant toute la durée de la démarche.

**Bassin versant :**  
Tous les bassins-versants

Les missions de cet ETP se définiraient comme ci-dessous :

- Accompagnement technique pour les actions portées par les maitres d'ouvrage en lien avec le service « Cours d'eau » et suivi administratif (mi-temps)
- Accompagnement technique pour les actions portées par les maitres d'ouvrage en lien avec le service « Espaces maritimes », les actions portées en propre par ce service et le suivi administratif (mi-temps)

Les animateurs auront ainsi pour mission de mutualiser les informations et les retours d'expérience afin que l'ensemble des communes bénéficie des avancées liées aux opérations portées par les communes pionnières (exemple : désimperméabilisation, nurseries portuaires, ).



Réunion présentation Contrat territorial 23 février 2021

Echéancier : .....

	<b>Accompagnement administratif et technique</b>
Date de début	Janvier 2022
Date de fin	Décembre 2024

Éléments financiers (en € TTC) : .....

### Fonctionnement

Missions	Total coûts salariaux (base 2020)*	Temps passé sur l'opération (jours)	Total coûts salariaux annuels ARRONDIS (€)	Total coûts salariaux 3 ans (€)
Animateur Contrat territorial espaces maritimes	55 000	110	27 500	82 500
Animateur Contrat territorial cours d'eau	58 300	110	29 150	87 450
<b>TOTAL</b>		<b>210</b>	<b>56 650</b>	<b>169 950</b>

- (Charges patronales incluses)

### Ventilation prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

Missions	Total coûts salariaux 3 ans (€)	Taux de subvention attendu	Aide attendue de l'Agence de l'eau (€)	Autofinancement CCGST (€)
Animateur Contrat territorial espaces maritimes	82 500	50%	41 250	41 250
Animateur Contrat territorial cours d'eau	87 450	50%	43 725	43 725
<b>TOTAL</b>	<b>169 950</b>		<b>84 975</b>	<b>84 975</b>

Niveau d'aide attendu : 50%

Assiette éligible : 169 950 €

Montant aide AE RMC : 84 975 € (sans tenir compte du coefficient de 1.3)

Reste à charge CCGST : 84 975 €

**Commune :** Cavalaire

**Maitrise d'ouvrage :** Commune

**STERE**

**L'action dans le Contrat de territoire**

**Type de mesure :** Sentier marin (balisage)

**Enjeu :** Communication et sensibilisation

**Localisation :**  
Bonporteau

**Bassin versant ou masse d'eau :**  
FRDC07j

**Lien avec le SDAGE et/ou la DCSMM**

**Indicateurs :**  
Surfaces d'herbier de posidonie préservées par le balisage écologique

**Contexte :** .....

La commune de Cavalaire souhaite développer dès 2022 une offre de découverte et de sensibilisation des petits fonds marins en randonnée palmée sur un sentier marin aménagé au départ de sa plage de Bonporteau, afin de promouvoir les spécificités et richesses du patrimoine naturel local. Ce sentier marin sera financé intégralement par la Communauté de communes au titre de l'intérêt communautaire.

Pour autant, le balisage actuellement mis en œuvre par la commune de Cavalaire face à cette plage, n'intègre pas le périmètre du futur sentier marin et se déploie chaque année sur fond sableux à l'aide de corps morts et de chaînes.

**Description :** .....

L'opération vise à créer une Zone interdite aux engins à moteur, adaptée aux contours du futur sentier marin, pour sécuriser la baignade et l'évolution des randonneurs palmés. Composée de 17 bouées espacées de 25m, cette ZIEM sera installée sur dispositifs d'ancrages écologiques adaptés aux fonds marins : 12 bouées sur herbier de posidonie sain, et 5 bouées sur sable. Seuls les ancrages sur herbier sain sont éligibles aux aides de l'Agence de l'eau.



**Echéancier :** .....

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Date de début	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	Mai 2022
Date de fin	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	1 <sup>er</sup> juin 2022

**Eléments financiers (en € H.T.) : .....**

Détails des dépenses prévisionnelles :

- Fourniture et pose de de 5 dispositifs de balisage pour sable : 4 167 €
- Fourniture et pose de de 12 dispositifs de balisage pour herbier : 11 250 €

	<b>Etudes</b>	<b>Travaux</b>
Fonctionnement	-	-
Investissement	-	15 417 €

Niveau d'aide attendu : 50 % pour les dispositifs sur herbier sain.

Assiette éligible : 11 250 € H.T.

Montant aide AERMC : 5 625 €

Reste à charge commune de Cavalaire : 9 792 € H.T.

## **CONTACT INFORMATION**

Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez

2 rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN

Pôle Environnement

Service cours d'eau - 04 94 55 70 30 - noscoursdeau@cc-golfedesainttropez.fr

Service espaces maritimes - 04 94 00 46 25 - espacesmaritimes@cc-golfedesainttropez.fr



Le contrat territorial pour les milieux aquatiques est soutenu par les partenaires :

